BnF Gallica

L'archipel des îles Marquises / par M. P.-E. Eyriaud Des Vergnes,...

Source gallica.bnf.fr / BibliothÃ¨que nationale de France

BnF Gallica

Eyriaud Des Vergnes, Pierre-Eugène. L'archipel des îles Marquises / par M. P.-E. Eyriaud Des Vergnes,.... 1877.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / BibliothÃ¨que nationale de France

L'ARCHIPEL

DES

ILES MARQUISES

13 k 73

L'ARCHIPEL

DES

ILES MARQUISES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

PAR

M. P.-E. EYRIAUD DES VERGNES

LIEUTENANT DE VAISSEAU

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie

Éditeurs de la Revue maritime et coloniale et de l'Annuaire de la Marine

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

—

1877

L'ARCHIPEL

DES ILES MARQUISES

M. le lieutenant de vaisseau Eyriaud des Vergnes, qui a rempli, de 1868 à 1874, les fonctions de résident de ces îles, a adressé à M. le Ministre de la marine un rapport très-étendu, auquel nous empruntons les extraits suivants:

HISTORIQUE.

Découverte de Mindanao. — En 1595, D. Mendoza, marquis de Canete, vice-roi du Pérou, expédia l'amiral Mindanao, chef d'escadre ayant son pavillon sur la *Capitane,* corvette commandée par Quiros, pilote-mayor, dans le but de reconnaître le groupe des îles Salomon récemment découvertes. Avec les vents de N.-E., qui règnent généralement dans cette partie du Pacifique, l'expédition devait rencontrer les Marquises, qui se trouvaient directement sur sa route. En effet, Mindanao en reconnut le groupe S.-E. et mit en panne devant Omoa (Fatu-hiva); les indigènes vinrent immédiatement le long du bord en pirogue, engageant le commandant à entrer dans la baie et lui présentant des fruits qu'ils avaient apportés pour faire des échanges. Une quarantaine d'insulaires montèrent à bord sur l'invitation de Quiros; malheureusement ils commirent quelques vols assez insignifiants qui furent de suite punis d'une fusillade et d'une canonnade assez vive; ces malheureux ne pensèrent même pas à se venger et voyant que Mindanao les abandonnait après cette exécution (plusieurs

des leurs avaient été tués), ils furent encore assez bons pour donner tout ce qu'ils avaient apporté avec eux de rafraîchissements. De là, passant par le détroit du Bordelais, après avoir donné aux îles de Fatu-hiva, Motane et Hiva-oa les noms de Magdalena, San Pedro et Dominica, contournant la pointe N.-O. de l'île Tauata, l'escadre arriva en vue de la baie de Vaitahu, qui reçut le nom de port de Madre-de-Dios. Les scènes de Fatu-hiva se renouvelèrent pendant deux jours ; vols peu importants de la part des insulaires, suivis de la mort de plusieurs d'entre eux ; la paix fut faite ensuite et, dès lors, la bonne harmonie ne cessa de régner entre les Espagnols et les indigènes.

Au bout de quelques jours, Mindanao quitta le groupe S.-E. pour continuer sa mission. Nous ne savons pas la route qu'il prit, toujours est-il qu'il n'a pas eu connaissance de l'île Fatu-hucku, située au N. de Hiva-oa, ni du groupe N.-O. tout entier. En l'honneur de la femme du vice-roi, le groupe des trois îles reconnues reçut le nom de Marquesas de Mendoza. Les Anglais et les Américains ont conservé à l'archipel tout entier le nom de Marquesas Islands.

Voyage de Cook. — Entre ce voyage de Mindanao et le deuxième de Cook en 1778, à bord de la *Vénus*, nous n'avons pas connaissance que des bâtiments aient relâché aux Marquises.

Cook[1] n'a aussi visité que le groupe S.-E., sans reconnaître le groupe N.-O. Les détails qu'il donne sur les indigènes de Vaitahu, le seul port où il ait mouillé, sont tout à l'avantage de ces derniers; au physique comme au moral, il n'a que des louanges à leur donner; leur douceur, leur affabilité avaient fait promptement la conquête des Anglais, qui n'ont eu qu'à se féliciter de leur séjour dans l'île. Avant de partir, Cook, qui n'ignorait par le nom de Madre-de-Dios, donné par Mindanao à Vaitahu, la baptisa cependant du nom de baie de la Résolution (Resolution-bay).

En doublant la pointe N.-O. de Hiva-oa, on aperçut l'île de Fatu-hucku qui fut appelée île Hood, du nom de l'élève qui l'avait vue le premier.

Voyages divers. — A partir de Cook, les voyages deviennent de jour en jour plus fréquents aux Marquises. Nous allons passer en revue rapidement les principaux dont nous possédons les relations.

Ingraham et Marchand. — En juin 1791, le capitaine Ingraham, du

---

[1] Forster : *Relation du deuxième voyage de Cook*, t. V, p. 253 et suiv.

Nord-Amérique, découvre le groupe du N.-O., qu'il nomme îles de Washington.

En juillet de la même année, le capitaine français Marchand, commandant la *Solide*, reconnaît à son tour les mêmes îles, vient mouiller à Ua-po, dans la baie de Veiao qu'il nomme baie du Bon-Accueil ; ses rapports avec les indigènes sont excellents, la cordialité la plus grande unit les Français aux Indiens. Marchand donne son nom à l'île de Ua-po, le nom de île Baux (en l'honneur de son armateur) à une grande île située dans le Nord, c'est Nuhiva ; les deux roches que l'on aperçoit dans l'Ouest de cette grande île sont les Deux-Frères ; enfin les îles de Eiao et Hatutu, au N.-O. de Nuhiva, deviennent les îles Masse et Chanal, noms de ses lieutenants. Le groupe N.-O. tout entier s'appelle l'archipel de la Révolution.

En 1792, Hergest donne son nom aux Deux-Frères de Marchand, ces deux roches s'appelleront dorénavant (Hergest-rock).

En 1797, le capitaine Wilson, commandant le *Duff*, brick américain, mouille à Vaitahu avec les deux missionnaires Crook et Harris qu'il amène dans l'île ; le premier descend à terre immédiatement, le second met douze jours à se décider, enfin il va rejoindre son compagnon. Il faut lire dans Dumont d'Urville[1] les tribulations de ce pauvre Harris, qui fut obligé de repartir avec le *Duff* ; Crook ne quitta l'île que l'année suivante, sur la *Betsy*.

En 1798, le capitaine Fanning, commandant la *Betsy*, visite les îles de Ua-po, Nuhiva et Tauata ; à Nuhiva, il mouille à Taiohae, à la baie du Comptroller (Contrôleur d'aujourd'hui), et il visite celle de Akaui. Son voyage est rapporté tout au long dans l'ouvrage de Dumont d'Urville ; on y verra qu'il n'a eu qu'à se louer de ses relations avec les indigènes partout où il s'est présenté.

La même année, Vancouver[2] donna une carte de l'archipel, carte qui laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude.

En 1804, Krüsenstern visite les îles Marquises ; ses rapports sur les habitants sont les mêmes que ceux de ses prédécesseurs.

Porter. — En 1813, le capitaine américain Porter fit choix de la baie de Taiohae pour se ravitailler et y amener les prises qu'il ferait sur les Anglais. (Les deux États étaient en guerre à cette époque.) A son

---

[1] Dumont d'Urville : *Relations de voyages*, t. I[er], p. 580 et suiv.
[2] Vancouver : *Voyages*, t. II, p. 94.

arrivée, les indigènes de la baie, les Teii, étaient en guerre avec les tribus voisines les Haapa. Porter aida les premiers de ses canons et de ses fusils ; les Haapa vaincus se soumirent, ce qui engagea le capitaine américain à continuer ses conquêtes. A cet effet, il se rendit avec 5,000 (?) guerriers kanaks dans la baie du Contrôleur, attaqua les Hooumi qui le repoussèrent une première fois, mais qui furent enfin vaincus et se rendirent à discrétion. Porter s'était donc emparé, soit par ses alliances, soit par la force, de la partie sud de Nuhiva. Une proclamation faite aux habitants leur fit savoir que le commandant américain prenait possession, au nom de son gouvernement, de l'île de Nuhiva et de toutes celles qui en dépendaient. Cet acte ne fut pas ratifié par les États de l'Union. Deux mois après, Porter partit, laissant une petite garnison dans l'île ; ces quelques troupes commirent de nombreuses exactions qui les firent chasser au bout d'un mois par les indigènes dirigés par un Anglais nommé Wilson, établi depuis longtemps dans l'île. Quoi qu'il en soit, le nom de Porter (*Pota* en kanak) est encore bien connu, et nous avons entendu dire à quelques indigènes qu'ils l'avaient vu et lui avaient parlé.

En 1825, le brick américain *Dolfin* visite la baie du Contrôleur.

En 1829, le missionnaire protestant Stewart fait à bord du *Vincennas,* bâtiment américain, le tour de la côte de Nuhiva ; il est bien reçu partout.

En 1830, le bâtiment anglais *Seringapatnam*, capitaine Waldegrave, mouille à Taiohae et à la baie du Contrôleur. Il confirme tous les rapports de ses prédécesseurs sur l'affabilité et la douceur des mœurs des Marquisiens.

Bâtiments baleiniers. — En dehors de toutes les expéditions que nous avons citées, il faut compter les apparitions fréquentes des baleiniers sur les diverses rades de l'archipel. Les cachalots abondaient anciennement entre les Marquises et les Tuamotu ; les baleiniers chassés du pôle nord par les glaces venaient passer quelques mois de l'année, de novembre à mars, dans ces parages pour se livrer à cette pêche, qui est très-fructueuse, et relâchaient de temps en temps dans les îles pour s'y ravitailler et faire de l'eau. Les objets d'échange qui avaient le plus de valeur pour les indigènes étaient la poudre et les fusils à pierre ; en deuxième ligne seulement venaient les couteaux, les haches, quelques étoffes et même des baleinières avec leurs armements. En paiement, les indigènes donnaient des fruits, des cochons, des patates

douces et l'autorisation de faire de l'eau. Souvent, quand un capitaine de baleinier avait perdu quelques hommes de son équipage, il faisait la presse sur les Kanaks et les emmenait sans autre forme de procès pour rétablir les cadres de son effectif. De là quelques rancunes de la part des habitants et représailles sur les bâtiments qui arrivaient ensuite. Cette félonie, les vengeances qu'en tiraient les indigènes ont été une des grandes causes de la triste réputation qu'on leur a faite, réputation que nous avons vue n'être pas celle que les bâtiments de guerre avaient cherché à leur faire avoir.

Heureusement, le nombre de ces bâtiments diminue aux Marquises, et c'est à peine si l'on en voit encore un ou deux par an. A cela il y a deux causes : l'une, l'émigration des cachalots dans le Sud ; l'autre, la crainte d'être trop surveillés et de tomber sous le coup des arrêtés qui concernent ceux qui fourniraient des munitions de guerre aux Kanaks.

Prise de possession. — En 1842, le 1er mai, l'amiral Dupetit-Thouars prenait possession, au nom de la France, du groupe S.-E. des Marquises à Vaitahu ; un mois plus tard, à Nuhiva, dans la baie de Taiohae, il plantait également notre pavillon.

Combat de Vaitahu. — Dans le principe, tout alla bien ; les chefs avaient reconnu la suprématie de notre nation, lorsqu'en septembre de la même année une querelle survenue entre quelques indigènes et les soldats d'infanterie de marine à Vaitahu amena un combat dans lequel les Français perdirent 26 hommes, dont un capitaine de frégate, M. Halley, un lieutenant d'infanterie de marine et 24 soldats [1]. Les Kanaks n'en furent pas moins vaincus et le gouvernement y gagna la cession en toute propriété des baies de Vaitahu, Hanamihae et Hanapo. A Nuhiva, le roi fit don de la baie de Hakapehi et vendit celle de Ikoehi (aujourd'hui Vallée-Française) à l'amiral représentant le gouvernement français.

Combat de Haapa. — En 1844, l'amiral Bruat, alors commandant supérieur des établissements français de l'Océanie, dut châtier les habitants de Haapa, district situé sur les hauteurs entre Taiohae et la baie du Contrôleur. Le 29 juillet, les indigènes furent battus sans perte sensible de leur part et sans morts de notre côté.

---

[1] Il faut mettre sur le compte des chefs de notre expédition ce désastre, qui ne serait pas arrivé si l'on avait employé les précautions que la prudence exigeait ; il ne faut jamais attaquer les Indiens dans les bois sans se faire éclairer par des tirailleurs.

Pakoko. — En 1846, cinq artilleurs ayant été assassinés dans les vallées de Pakiu et Avao (Taiohae), le chef de ces baies, Pakoko, fut fusillé et ses complices exilés à l'île Masse, d'où ils ne furent rappelés que quelques années plus tard. Les vallées de Pakiu et de Avao furent confisquées par le gouverneur jusqu'à la place dite Koïka de Avao, ce qui, joint aux possessions antérieures, rendit l'État propriétaire de la plus belle moitié de la baie[1].

Abandon progressif de la colonie. — De 1848 à 1852 on procéda à l'abandon complet de la baie de Vaitahu pour concentrer tout le personnel à Nuhiva. En 1851, un décret de l'Assemblée nationale désigna Nuhiva comme point de déportation pour les condamnés des insurrections de Lyon; trois seulement furent envoyés à Taiohae (Longomazino, Gent et un troisième). En 1854, ils furent graciés et quittèrent la colonie. Dès lors on commença l'évacuation du personnel qui diminua tous les jours jusqu'en 1859, époque à laquelle la colonie fut réduite à ce qu'elle est aujourd'hui, et même tomba plus bas encore pour ne commencer à se relever un peu qu'en 1869.

D'après cet aperçu sommaire de l'historique de l'archipel depuis sa découverte jusqu'à nos jours, on reconnaît que de tout temps les navigateurs de toutes les nations qui l'ont visité n'ont eu qu'à se louer des relations d'amitié que les indigènes ont toujours cherché à établir avec eux. Les brutalités de Mindanao étaient peut-être de saison au XVIe siècle, époque où l'on ne pratiquait la conquête que par la force des armes; mais, depuis, tout a changé.

Historique d'après les indigènes. — Si l'on veut avoir un historique de ces contrées d'après les Kanaks eux-mêmes, cela devient presque impossible. Les quelques traditions qu'ils ont conservées ne se rapportent pas à des époques bien déterminées et se présentent sous la forme de légendes dont quelques-unes rappellent la Bible, sans qu'il soit possible de savoir de qui leur sont venues ces croyances. Ils ont conservé le souvenir confus des cataclysmes effroyables qui ont bouleversé leur pays.

Mais tous ces faits sont toujours présentés sous un aspect fantastique qui rappelle les contes des fées et où leurs dieux jouent le plus grand rôle.

Origine. — L'origine de la race d'habitants des Marquises a été de

---

[1] Voir le plan de la rade de Taiohae, n° 1216 du Dépôt des cartes et plans.

tout temps discutée par les divers auteurs qui se sont occupés de la Polynésie. Nous citerons les avis différents qui ont été émis à ce sujet.

Forster. — Forster, dans son *Deuxième voyage de Cook*, dit : « *Les mots de la langue des îles de la mer du Sud, qui sont semblables* « *à d'autres de la langue malaise, démontrent clairement, selon moi,* « *que les îles orientales de cette mer ont été peuplées par les îles de* « *l'Inde ou les îles septentrionales de l'Asie*[1]. » Suit une longue liste de noms comparés des langues polynésienne et malaise. Nous avons le regret d'être obligé de dire que nous n'avons trouvé aucun point de ressemblance entre les idiômes.

Plus loin[2], Forster établit que les premiers habitants des îles de la Société ont été des Papous, et que les Malais ou les Asiatiques ne sont venus qu'en second lieu. Cette opinion nous paraît préférable à la première en ce qu'elle expliquerait mieux l'existence des deux races jaune et noire que l'on rencontre dans presque toutes les îles.

Enfin, le même auteur termine en disant : « *La langue, les mœurs,* « *les usages et plusieurs autres circonstances* (?) *prouvent que la na-* « *tion (marquisienne) est d'origine asiatique*[3]. »

Gaussin. — M. Gaussin, dans son ouvrage sur les dialectes polynésiens, émet l'opinion que toutes les îles orientales du vaste archipel du Pacifique ont été peuplées par une race dont il ne recherche, du reste, pas l'origine, mais dont le centre de rayonnement aurait été l'île de Savaii[4], une des Samoa. Comme preuve de cette assertion, cet auteur cite les noms de Hawaii, une des Sandwich; Havaïki, l'enfer des Marquisiens (le pays des ancêtres); Hawaii à Tahiti, Avaïki à Raro-Touga, qui tous, d'après lui, dérivent du mot Savaii. En admettant cette idée comme bonne, il faudrait supposer une migration des peuplades dans l'Est que l'on n'admet que lorsqu'on ne peut faire autrement. A notre avis, en changeant Savaii en Hawaii, on transporterait le berceau de l'émigration aux Sandwich, ce qui l'expliquerait mieux ; car les vents dans tous ces parages sont de la partie du Nord et tous les groupes sont dans le Sud de Hawaii.

Labarthe. — Enfin, M. Ch. Labarthe ferait volontiers descendre les

---

[1] Forster : *Relation du deuxième voyage de Cook*, t. V, p. 253.
[2] *Idem*, t. V, p. 306.
[3] *Idem*, t. V, p. 441.
[4] Gaussin, ingénieur hydrographe : *Du Dialecte de Taïti et des Marquises*, conclusion, p. 267 et suiv.

Océaniens de la race africaine [1] qui, petit à petit, se serait étendue dans l'Est de son lieu d'origine, ou bien des anciens autochthones des Andes [2] refoulés à la mer par des nations conquérantes et qui auraient alors obéi à la loi généralement admise des migrations dans l'Ouest. De ces deux opinions, nous préférons la première, parce que si, d'un côté on retrouve le nom de Tupa, le Dieu suprême des Marquises, dans le Tupan des anciens brésiliens, d'autre part nous avons rencontré beaucoup de mots betsimitsara (malgaches) presque, ou tout à fait identiques aux mots marquisiens [3]. Nous ajouterons aussi que les types de cet archipel, en beaucoup de cas, rappellent ceux des Somanlis de la côte est d'Afrique et quelquefois des Hovas de Madagascar.

Personnellement, nous pensons que la première opinion de M. Labarthe satisfait le plus en admettant cependant que la race jaune se soit mêlée plus tard à la race primitive. Ce qui nous le ferait supposer, c'est la couleur généralement claire des indigènes d'une part, et l'obliquité interne des yeux que l'on rencontre chez eux d'autre part.

OCCUPATION FRANÇAISE.

De 1842, époque de l'occupation de l'archipel des Marquises par la France, jusqu'en 1852, cette colonie avait pour commandant supérieur, le commandant de la division navale de Tahiti, ayant sous ses ordres des officiers des divers corps résidant soit à San Christina, soit à Nu-hiva. Depuis 1852, l'archipel est administré par un lieutenant de vaisseau qui porte le titre de *résident.*

Il occupe une maison au bord de la mer, dans la vallée de Hakapehi.

Autorité, fonctions du résident. — Le résident des Marquises a des attributions très-diverses qu'il exerce sous les ordres du commandant supérieur de Tahiti, dont il n'est, à proprement parler, que le subordonné. Il est chargé de l'exécution des arrêtés qui lui sont envoyés du chef-lieu et doit provoquer ceux qui lui paraîtraient utiles ou nécessaires à l'administration de la colonie. Il peut, dans les cas d'urgence, pren-

---

[1] Ch. Labarthe, déjà cité.
[2] *Idem*, note.
[3] Exemples: *Hate*, le foie dans les deux langues, *mate*, mort ou malade, dans les deux également; *nifo*, *niho*, en betsimitsara et en kanak, signifient dent, etc.

dre des décisions immédiatement exécutoires, en ayant soin de les soumettre, dans le plus bref délai, à la ratification du gouverneur, avec la relation détaillée des faits qui l'ont obligé d'agir d'office. Au point de vue financier, il a le droit d'ordonner des dépenses inférieures à 2,000 fr. en en rendant simplement compte à l'ordonnateur à Tahiti. Les différentes fonctions que le résident doit remplir dans l'archipel sont celles d'ordonnateur, d'officier de l'état civil, de commissaire de l'inscription maritime, de consul de toutes les nations, de juge de paix, accidentellement d'ingénieur et de médecin.

Ordonnateur. — Il entretient, avec son supérieur de Tahiti, des rapports constants sur ce qui regarde la comptabilité générale de la colonie qui lui est confiée, lui soumet les cas qui auraient donné lieu à des réclamations et les modifications qu'il croirait bon d'apporter dans l'application des règlements financiers. Il lui donne les renseignements qui lui sont demandés pour l'établissement du budget, en un mot, ne lui laisse rien ignorer de ce qui concerne la situation financière du pays.

En sa qualité d'*officier de l'état civil,* il procède aux mariages dans les conditions exigées par la loi, tient les registres des naissances et ceux des décès.

Comme *commissaire de l'inscription maritime* et *consul étranger,* il doit s'occuper des contestations survenues entre les capitaines et les matelots soit français, soit étrangers ; règle, autant que possible à l'amiable, les différends; dans les autres cas, envoie les parties devant leurs consuls respectifs à Tahiti ; il adresse à ces fonctionnaires les déserteurs arrêtés dans les îles ; il leur transmet les réclamations qui peuvent être portées contre leurs nationaux après le départ des bâtiments. Il a aussi à s'occuper de tout ce qui concerne les bris et naufrages.

Juge de paix. — Il jouit de toutes les prérogatives réservées à ce fonctionnaire en France ; il juge au civil avec des pouvoirs aussi étendus que ceux de la métropole ; à ses fonctions de juge en simple police ont été ajoutées, en 1871, celles de juge de première instance ; les appels, s'il y a lieu, sont portés, dans tous les cas, devant le tribunal de Papeiti.

Nous avons dit qu'accidentellement le résident remplit les fonctions d'*ingénieur* ; en effet, les quelques routes, ponts ou bâtiments de l'État, demandent assez fréquemment des réparations urgentes, et pour les-

quelles il serait inutile de faire venir du chef-lieu des agents qui y sont nécessaires.

Une petite pharmacie, aussi complète qu'on peut le désirer, est mise, par l'hôpital de Tahiti, à la disposition du résident, qui doit s'en servir pour traiter les maladies des agents qu'il a sous ses ordres ou même des Kanaks en général.

En fait de *personnel* placé sous ses ordres, le résident a :

1° Un agent spécial (poste créé en mars 1872) qui est trésorier-payeur de la colonie, receveur des contributions, greffier de la justice de paix, notaire et, dans certains cas très-limités, receveur de l'enregistrement. Ce poste a été, jusqu'ici, occupé par un écrivain de marine détaché du service de Tahiti.

2° Une brigade de gendarmerie composée d'un brigadier et deux gendarmes logés à la caserne, qui contient les prisons et les magasins de vivres de la colonie. Le brigadier est chargé de la comptabilité-vivres et est, par suite, distributeur pour les rationnaires de l'État ; il envoie, tous les trimestres, ses états de situation de vivres, vus et vérifiés par le résident, à Tahiti, où ils sont soumis à l'approbation du commissaire aux subsistances. Aux termes du règlement, la gendarmerie ne peut opérer hors de Taiohae. Il est expressément défendu de faire sortir ces agents de la baie pour affaire de service. Un des gendarmes, nommé par le résident, remplit les fonctions d'huissier près du tribunal de paix.

3° Sept agents de la police indigène (mutoi) dont cinq à Taiohae (un sergent et quatre agents non gradés) et deux dans le district de Atiheu, situé au Nord de l'île de Nuhiva. Nous croyons qu'en 1874 on en a nommé deux de plus pour l'île de la Dominique.

Ces agents ont pour service la surveillance des cabarets, la police des chemins et routes ; ils n'ont pas le droit de dresser procès-verbal contre les délinquants, mais doivent les conduire devant le brigadier de gendarmerie ou, tout au moins, lui rendre compte des délits qui seraient parvenus à leur connaissance. Ils accompagnent les gendarmes dans leurs tournées lorsqu'ils en reçoivent l'ordre.

4° Un ancien matelot de l'État, pilote de l'entrée de Taiohae, mais qui connaît suffisamment tous les mouillages de l'archipel, est en même temps interprète-juré de la langue anglaise, parle assez bien le kanak et remplit en outre les fonctions de maître de port à Taiohae.

5° Un Kanak, interprète de la langue marquisienne et sergent de la police indigène.

6° Quatre matelots indigènes pour le service de la baleinière du résident. Ces hommes sont employés à l'entretien et à la manœuvre de l'embarcation ; le reste du temps, ils sont utilisés au service intérieur de la résidence. Ils restent rarement plus de trois ou quatre mois au service et il n'est pas toujours facile de s'en procurer ; dès qu'ils ont gagné une certaine somme, il est presque impossible de les conserver, car leur force d'inertie rendrait inutiles tous les moyens que l'on voudrait employer pour les maintenir au service. Il n'est pas rare d'en avoir quelques-uns qui reviennent de trois en trois mois et ce ne sont certes pas les plus mauvais.

7° En 1873, un artilleur de marine avec une pièce en bronze de 12, et des munitions, a été mis à la disposition du résident ; en 1874 (juin) 4 soldats d'infanterie de marine et un sergent sont venus compléter les forces militaires de la colonie.

8° Enfin, le résident a pleine autorité sur les chefs indigènes dont il se sert pour faire exécuter ses ordres dans les divers districts ; il les convoque au besoin à la résidence pour leur communiquer les ordres généraux ou les leur fait simplement parvenir, selon la plus ou moins grande importance de ses décisions, par les mutois qui sont alors envoyés partout où besoin est.

Par cet exposé, il est facile de reconnaître que l'administration des Marquises n'offre rien de comparable à celle que l'on est habitué à voir fonctionner en France. Nous ne voyons ici qu'un seul chef n'ayant sous ses ordres que des agents secondaires et, d'autre part, n'ayant qu'à exécuter ou faire exécuter les ordres qu'il reçoit du chef-lieu. Grâce à la douceur et au bon vouloir des indigènes de Nuhiva et Ua-po, le service se fait avec la plus grande facilité dans ces deux îles ; il est extrêmement rare que le chef de la colonie ait à sévir contre la population ou les colons pour des causes offrant quelque gravité. Si l'on a un ordre à faire exécuter, des affiches appliquées sur les arbres de la plage en donnent connaissance à tous les intéressés, et les mutois parcourent les districts pour en prévenir les chefs qui, eux, sont tenus d'en donner avis aux habitants ; cet ordre est *toujours exécuté immédiatement*.

COLONISATION.

A notre arrivée aux îles Marquises, il ne s'y trouvait, à proprement parler, aucun colon, car on ne pouvait donner ce nom aux an-

ciens déserteurs de baleiniers qui se sont établis depuis longtemps dans l'archipel, ni aux quelques individus de toute nationalité venus on ne sait d'où et qui, probablement, y ont été conduits par le besoin de cacher leurs antécédents et de se faire oublier dans leur pays. Ces gens vivaient et vivent encore aujourd'hui d'une façon très-précaire, se nourrissent comme les Kanaks dont ils ont pris les habitudes et surtout tous les mauvais instincts. Ivrognes et débauchés, ils ont sans doute considérablement contribué à propager des vices auxquels les habitants n'étaient déjà que trop enclins. Hâtons-nous de dire que nous ne trouvons parmi eux aucun compatriote, ils sont tous recrutés parmi les Américains, les Anglais ou les Espagnols du Pérou et du Chili. En dehors de ces aventuriers, il y avait aussi deux Français, l'un très-habile charpentier, très-travailleur, mais ivrogne et brutal; l'autre négociant sans marchandise, vivant on ne sait comment et atteint d'une maladie qui l'emporta peu de temps après notre arrivée ; le premier est mort également.

Tous ces individus sont plus ou moins ouvriers, quelques-uns réussissent assez bien dans la construction des baleinières ; ils possèdent des portions de terrain que le Gouvernement leur a données en concession à leur arrivée, ils y cultivent quelques plans de tabac pour leur usage particulier, quelques giromons et un peu de patates. Un petit troupeau de porcs et un petit nombre de volailles composent toutes leurs richesses. Leur nourriture ne leur coûte rien : ils ont tous des amis parmi les Kanaks qui leur fournissent la popoi, la mer leur fournit le poisson.

Ils n'ont donc de dépenses à faire que pour leurs vêtements, qui ne sont jamais bien luxueux, et leur eau-de-vie ; pour se procurer l'argent nécessaire, ils travaillent quelquefois jusqu'à ce qu'ils aient gagné la somme dont ils ont besoin. Un certain nombre d'entre eux se sont fait donner, depuis trois ou quatre ans, par leurs amis indigènes, des terrains où ils cultivent un peu de coton qui leur suffit amplement. Tous, à notre arrivée, vivaient avec des femmes kanaks ; nous les avons mariés pendant notre séjour à la colonie ; leurs enfants ne manquent pas d'intelligence, le type en est plus beau que celui de leurs pères dont ils n'ont guère pris que les vices, conséquence infaillible du milieu dans lequel ils vivent.

En un mot, ces colons, comme on les appelle, sont une plaie pour l'archipel : l'aspect de leur état misérable ne peut que décourager les nouveaux arrivants qui ne sauraient pas, tout d'abord, que c'est à leur

inconduite qu'ils doivent cette triste position, de même que des esprits faibles seraient vite entraînés par leur exemple et en viendraient rapidement à tomber à leur niveau.

Pour remédier à cet inconvénient, nous serions d'avis de défendre l'accès de Taiohae à tous ces vagabonds qui n'y ont aucun moyen d'existence, et de les exproprier des terrains qui leur ont été concédés et dont ils ne tirent aucun profit.

Il ne reste plus qu'une dizaine de ces anciens colons ; un seul réside encore de temps en temps à Taiohae, tous les autres sont répandus dans les divers districts de Nuhiva ou à Ua-po. Nous ne citerons que pour mémoire deux Américains établis depuis longues années à Ua-Uka, île située à l'Est de Nuhiva ; ces deux hommes, que nous n'avons vus qu'une fois, ne viennent jamais à Taiohae, nous n'avons jamais pu savoir comment ils vivaient ; en tout cas, ils nous ont paru très-misérables.

Lorsqu'une fois on aurait débarrassé le chef-lieu de tous les mauvais éléments que l'on y rencontre aujourd'hui, on pourrait faire appel à des colons sérieux et tâcher d'arriver à ce qu'ils viennent tout d'un coup en assez grand nombre pour procéder à des travaux d'ensemble qui réussiraient dans le principe beaucoup mieux que les travaux individuels. De préférence, nous voudrions voir des familles entières venir s'établir aux Marquises pour empêcher le contact avec les Kanaks, contact qui, à la longue, les ferait tomber au niveau de ceux dont nous parlions tout à l'heure.

Peut-être si les Marquises étaient connues du public émigrant, si l'on connaissait les avantages que le pays offre à ceux qui viennent s'y établir, la distance et la durée de la traversée effraieraient moins des hommes intelligents et laborieux.

Que l'on fasse un premier envoi de vingt-cinq familles, composées en moyenne de quatre membres, à Nuhiva, des Alsaciens-Lorrains par exemple, elles seront reçues certainement avec le plus vif plaisir par les quelques colons sérieux dont nous allons parler, et le Gouvernement, pour ceux qui voudraient de suite travailler pour leur propre compte, aurait des terrains assez vastes à leur concéder ; que quelques-uns soient ouvriers de profession, cela n'en vaudrait que mieux, le temps qu'ils n'emploieraient pas à leur métier serait suffisamment occupé par la culture. Nous sommes convaincu qu'une première expérience réussirait et que bientôt de nouveaux envois deviendraient nécessaires. Nous con-

naissons des vallées entières où l'on verrait avec satisfaction s'établir des villages de Français laborieux et honnêtes qui feraient faire au pays des progrès dont on peut dès aujourd'hui apprécier l'importance.

Des colons arrivant dans ces conditions trouveraient facilement à se procurer, dès le jour du débarquement, des bœufs, des cochons, des moutons, des volailles[1] auprès des indigènes ou de la mission, qui possède beaucoup de gros bétail[2]. Chez les négociants, ils se procureraient la farine, les viandes et les poissons salés, un peu cher peut-être, mais au bout de peu de temps, en faisant venir de San Francisco directement et en gros, ils auraient un avantage considérable; ces vivres leur reviendraient, tous frais payés, à meilleur compte qu'en France.

Les outils nécessaires à leurs travaux se vendent assez cher à Taiohae; ils pourraient les apporter avec eux. Pelles, pioches, houes, suffisent pour la culture; quant aux outils de profession, on en trouve quelques-uns aux Marquises, mais fort peu, et la qualité en est souvent médiocre. Heureusement, les travaux à exécuter ne demandent guère que des haches, grandes et petites, des scies égoïnes, des rabots et des marteaux; on trouve des clous partout.

Pour ce qui concerne les habitations, la clémence du climat permettrait d'établir à peu de frais des abris provisoires en très-peu de temps; on en trouverait tous les éléments sous la main. Au bout de quelques mois, il serait facile aux nouveaux colons de construire des maisons en bois, comme toutes celles que l'on trouve dans les îles et dont on se procurerait les matériaux soit chez les négociants, soit en débitant les bois du pays.

La question des moyens de transport, pour se rendre de France aux Marquises, serait peut-être la plus délicate; mais si le Gouvernement voulait venir en aide aux émigrants, en leur laissant prendre passage sur un de ses bâtiments, les frais ne seraient pas très-considérables. Si cette solution n'était pas admise, le dévouement de la Société de secours pourrait peut-être venir en aide aux nécessiteux et fréter à frais communs, avec ceux qui pourraient engager des fonds dans

[1] Le Gouvernement pourrait agir avec ces émigrants comme on l'a fait à la Guyane, au Maroni: on donnait à chaque transporté libre concessionnaire une vache, à condition que le premier produit reviendrait au pénitencier lorsqu'il serait âgé d'un an.

[2] Un taureau ou une vache coûte 100 fr.; le cochon sur pied, 30 cent. la livre; le mouton, 20 fr.; le bélier, 15 fr.; la brebis, 25 fr. — Les indigènes fournissent des chèvres au prix moyen de 2 fr. 50 cent.; les poules varient de 1 fr. 25 cent. à 2 fr. 50 cent. la pièce.

l'entreprise, un bâtiment de commerce du Havre ou de Bordeaux qui, pour sa campagne de retour, irait faire son chargement à San Francisco. La meilleure époque pour le départ, dans ce dernier cas, serait le mois d'avril ou mai pour arriver en Californie en septembre, époque à laquelle on charge des grains pour la France.

Pour tout autre genre d'émigrants que les Alsaciens-Lorrains, nous ne voyons que des compagnies à former, et l'on sait combien on se méfie en France, depuis quelque temps, de ce genre de spéculation. A ces compagnies, les promesses ne coûtent rien et la moralité des gens qu'elles engagent laissent souvent à désirer. Tandis qu'en s'adressant au groupe dont nous parlons, on aurait toutes les garanties désirables de l'honorabilité des nouveaux colons, choisis qu'ils seraient par les membres de cette haute Société de secours qui a déjà répandu sur eux tant de bienfaits dont ils se sont montrés dignes.

Nous avons dit que les émigrants trouveraient aux Marquises des colons qui les prendraient très-volontiers chez eux pour donner plus d'élan à leurs travaux de culture. En effet, depuis environ quatre ans, des négociants anglais et américains ont loué aux Kanaks de grandes étendues de terrain pour les faire produire ; ils sont obligés de s'adresser à quelques Chinois, assez rares d'ailleurs et qui ne les contentent pas toujours, et aux indigènes qui, nous le savons, sont d'une paresse incorrigible.

Ces colons, qui ont leurs magasins à Taiohae et font le service du cabotage dans l'archipel, se rendent quelquefois à Taïti ou même à San Francisco, et leurs plantations, livrées à ces Chinois, laissent souvent à désirer pour l'entretien. Nous en connaissons qui, ayant une étendue considérable de terres, sont obligés de les laisser en friche, faute de bras pour les cultiver et faire les récoltes. Si des familles françaises venaient apporter le secours de leurs bras, tout irait mieux ; les salaires sont suffisamment élevés, et, dans une famille, il y a du travail pour tous ses membres. Ajoutons que certains propriétaires de terrains donneraient à chaque émigrant une portion de terre suffisante pour y établir son jardin, sa maison et ses dépendances. Lorsque, au bout d'un certain temps, ces colons auraient amassé une somme suffisante, ils pourraient, à leur tour, louer ou acheter aux Kanaks le nombre d'hectares de terrain qu'il leur conviendrait, et devenir dès lors propriétaires eux-mêmes.

Il n'a encore été fait à Nuhiva qu'une tentative de colonisation sé-

rieuse, celle de la baie du Contrôleur[1]. Cette baie, achetée au nom de l'État, par ordre de M. de la Roncière, en 1866, fut immédiatement revendue à M. Stewart, gérant de la plantation d'Atimaono (Terre Eugénie) à Tahiti. Cette immense propriété, dont la superficie était évaluée à 4,000 hectares, ne fut mise en exploitation qu'en 1869. Le personnel se composait d'un gérant anglais, d'Aukland, et de onze Chinois établis à Hakaaa; ce nombre de travailleurs s'éleva, en 1870, à 30. Des champs de coton magnifiques furent semés et donnèrent de fort beaux produits. Mais, petit à petit, les engagements des Chinois ayant pris fin, leur nombre diminua; d'autre part, si M. Stewart recevait le coton des Marquises, il n'envoyait en revanche ni argent ni marchandises pour payer ses ouvriers; de là, refus de la part de ces derniers de contracter des engagements nouveaux et abandon de la plantation. Enfin, en 1873, vint la faillite de la maison de Tahiti, qui porta le dernier coup à l'exploitation. M. Stewart n'avait pas encore payé toute la propriété à l'État qui, en vertu d'une clause inscrite au contrat de vente, rentra en possession de la baie sans payer aucune indemnité à l'acheteur. Donc, la négligence de M. Stewart d'une part, et la trop courte durée de l'engagement des travailleurs d'autre part, puis une faillite considérable, ont été cause qu'un établissement, qui aurait pu prospérer et offrait toutes les chances de bénéfices énormes, est tombé après n'avoir eu qu'une existence éphémère.

Les Chinois provenant de la baie du Contrôleur se partagèrent en divers groupes, qui se répandirent dans l'île de Nuhiva, où ils se mirent à cultiver le coton, pour leur propre compte, dans des terrains qu'ils avaient loués aux indigènes. Cela est bien, si l'on veut un commencement de colonisation; mais nous croyons qu'il serait préférable de coloniser avec des Français plutôt qu'avec des Chinois, sans compter que plus tard on s'apercevra peut-être, comme à Tahiti et en Amérique (surtout à San Francisco), que tout n'est pas profit pour un pays qui se laisse envahir par une race qui attire tout à elle, sans faire profiter en rien les contrées où elle s'établit de l'argent qu'elle amasse.

---

[1] La baie dite du Contrôleur est située à l'Est de celle de Taiohae et termine la partie est de Nuhiva; elle finit à l'Est au cap Martin (Tikapo des indigènes) et à l'Ouest au cap des Trois-Grottes; elle contient les quatre baies secondaires de Akapuvae, Hakapaa, Hakaaa et Hooumi.

CHEFS INDIGÈNES.

Leur nombre. Mode de succession. — Les indigènes des îles Marquises étaient gouvernés par des chefs qui, dans la même tribu, se succédaient de père en fils, ou quelquefois en ligne collatérale. Ces chefs étaient nombreux; ils le sont encore aujourd'hui; chaque district ou baie a 1, 2, 3 et même jusqu'à 7 ou 8 chefs, suivant que dans ce district habite une ou plusieurs tribus qui possède chacune le sien; quelquefois, comme nous l'avons vu à Akapuvae, la tribu se réduit à son chef, à sa femme et ses enfants; d'autres fois, le nombre d'hommes qui la composent est réellement considérable, comme, par exemple, à Atiheu, au Nord de Nuhiva, où un seul chef a quatre tribus sous sa domination. Sur dix baies habitées à Nuhiva, sept ont 2 ou 3 chefs chacune; à l'Anse-des-Traîtres (Hivaoa), qui contient deux baies habitées, on en compte 11. Nous avons dit que le titre de chef était héréditaire, mais il faut ajouter que la loi salique n'existant pas dans l'archipel, la femme peut hériter de son mari, comme la fille de son père. A Nuhiva, à Tauata, à Puamau (Dominique), c'est à des femmes qu'appartient l'autorité souveraine.

Devant une si grande quantité de chefs, commandant chacun à un petit personnel, il fallait une autorité supérieure, soit dans chaque district, soit dans chaque île. Les Kanaks l'avaient bien senti, puisqu'ils avaient souvent, dans chaque baie comprenant plusieurs chefs, un d'entre eux qui avait la prééminence sur les autres, comme, par exemple, dans la baie d'Akaui, où il y avait 4 chefs, dont l'un, la vieille Mataeva, avait la plus grande autorité, ou à Atiheu, où primitivement il y avait 5 chefs [1], dont un, le nommé Pieehinui, était le supérieur, et ainsi des autres.

Les rois et la reine. — Enfin, au-dessus de tous ces chefs, moyens et petits, venait le grand chef, roi ou reine, qui les avait tous sous sa souveraineté. Son nom seul indiquait bien qu'il réunissait en lui le pouvoir de tous les autres; on l'appelait Papa-akaiki, expression qui veut également dire *tous les chefs*, ce qui représente bien l'idée de toutes les autorités concentrées en une seule.

---

[1] Avant 1867, la baie d'Atiheu comprenant les tribus de Hatikeu, Hatikea, Atipuku et Puioho, avait un chef par tribu; à partir du mois d'août de cette année, le Gouvernement ne reconnut plus que deux chefs; en 1872, nous fûmes obligé de casser l'un des deux, de sorte qu'aujourd'hui la baie n'en compte plus qu'un seul.

Nous ne connaissons plus maintenant que trois grands chefs existant dans l'archipel : à Nuhiva, à Uapo et à Tauata ; le Gouvernement ne reconnaît ce titre qu'à la grande chéfesse ou reine de Nuhiva, Vaekehu, veuve de Temoana, l'ancien roi, mort en 1866 de la petite vérole, au moment de l'épidémie.

La reine de Nuhiva. — La reine Vaekehu est une excellente femme de 45 ans environ, très-dévouée à la France et ayant sur les indigènes de toute l'île une influence morale considérable ; c'est à elle que les résidents qui se sont succédé depuis son avénement ont dû les bons rapports qu'ils ont pu entretenir avec les habitants. Personnellement, nous avons été fort heureux de sa présence auprès de nous et de l'appui qu'elle nous a donné en diverses circonstances, surtout au commencement de notre séjour à Taiohae. Son seul défaut serait peut-être d'être trop bonne et de se laisser dépouiller, par le premier venu, de tout ce qui lui appartient en propre. Si la religion peut pénétrer dans l'âme d'un Kanak, c'est certainement chez cette bonne nature ; la reine est catholique et pratique sa religion. Nous ne prétendons pas qu'elle ait encore une idée bien exacte de l'importance de ses actes, mais elle a au moins la conviction de bien faire. Nous ne lui connaissons aucun de ces vices qui survivent quand même chez les indigènes, quelle que soit l'éducation ou même l'instruction qu'ils ont reçue.

La reine est rationnaire de l'État et touche une solde de 600 fr. par an, payable par mois. Sa vie est simple ; les cadeaux que lui font les Kanaks ou les Européens suffisent amplement à ses besoins, et la mission, de son côté, entre pour une grande part dans ses dépenses d'entretien.

Chefs secondaires. — Les autres chefs ne sont, à vrai dire, que le trait d'union entre le résident et les indigènes. Nous avons vu plus haut que c'est par eux que les ordres de l'autorité parviennent aux habitants des vallées qu'ils occupent. Si l'on a une communication à faire à tous les habitants de l'île, au moyen des mutois, on convoque tous les chefs au chef-lieu de l'île, et tous étant réunis au jour dit, le résident leur expose les faits dont il s'agit, écoute leurs réclamations s'il y en a, ou du moins leurs observations, et quelquefois modifie les ordres de manière à concilier, autant que possible, tous les intérêts en jeu. Ceci arrive rarement, d'abord parce que toujours ces observations sont oiseuses, puis parce que, dans le principe surtout, le résident aura soin de se consulter avec la reine pour éviter de

froisser trop brusquement des intérêts qu'il n'a pas encore eu le temps d'étudier à fond. La reine est de bon conseil ; elle ne ménagera jamais trop les indigènes et penchera toujours plutôt du côté du Gouvernement. Aussi, lorsqu'à la séance où elle préside les chefs, ces derniers la voient d'accord avec le résident, on peut être sûr que la mesure sera adoptée à l'unanimité, sans aucune espèce de manifestation contraire ; au besoin, Vaekehu adresse à tous ces chefs quelques paroles qui mettent fin à toute hésitation de leur part.

Le chef n'a aucune autorité sur les habitants dans son district ; il transmet les ordres qu'il reçoit et prévient le résident des infractions au règlement qui viennent à sa connaissance ; ce dernier prend les mesures nécessaires pour rappeler à l'ordre les récalcitrants. Il doit prêter main-forte à l'autorité, lorsqu'il y a une arrestation à opérer, et amener lui-même au chef-lieu tout individu reconnu par lui coupable d'un délit.

Pour ce service des chefs, il est alloué à la colonie une somme, sous la dénomination de : *Indemnités et cadeaux aux chefs.*

Mœurs et coutumes.

Nous allons réunir maintenant tous les documents que nous avons pu recueillir nous-même sur la vie intime, l'existence politique et religieuse des indigènes. Nous parlerons ensuite de leur industrie, de leurs aptitudes, en général de tout ce qui peut mettre, dès le premier abord, un nouvel arrivant au courant des diverses coutumes du Kanak. Signalant les modifications que ces coutumes subissent de jour en jour, nous nous attacherons à éviter autant que possible à nos successeurs les erreurs que l'on est toujours exposé à commettre lorsqu'on débarque dans un pays dont les mœurs diffèrent absolument des nôtres.

La base de toute société étant l'institution de la famille, nous croyons que c'est par elle que nous devons commencer nos études.

Constitution de la famille. — La famille chez les Marquisiens n'est en aucune façon telle qu'on la conçoit dans tous les autres pays, civilisés on non, que nous avons visités : un père, une mère ne sont ni le père ni la mère de l'enfant qui naît de leur union, c'est une troisième personne, étrangère le plus souvent, qui usurpe ces titres et qui constitue à elle seule la famille du nouveau-né. Lorsqu'une femme est enceinte, c'est à qui, de ses voisins et voisines, viendra retenir l'enfant

qu'elle doit mettre au monde; les vrais parents discutent les droits de chacun à la cession demandée et c'est souvent le plus riche ou le plus influent des solliciteurs qui l'emporte; à mérite égal le futur citoyen est remis à celui qui s'est mis le premier sur les rangs. Nous disons que la cession dépend du prix que l'on veut y mettre; en effet, il est de règle que l'adoptant fasse un cadeau en nature à la famille de l'adopté; ces cadeaux consistent en étoffes, outils, etc., mais toujours aussi en un ou plusieurs cochons, suivant la fortune des parties contractantes. Quelques-uns font de leurs enfants un sujet de spéculation; on en débat le prix comme on le fait chez nous pour une propriété quelconque. Nous avons vu un colon américain établi depuis très-longtemps dans le pays et devenu kanak par les coutumes, qui a vendu quatre de ses enfants sur huit pour sept truies pleines et quatre gros cochons, spéculation très-lucrative, puisque le père n'avait plus ses enfants à pourvoir et qu'il se faisait un très-bon revenu avec toutes les bêtes qui en étaient le prix. Il nous disait plus tard, avec ce flegme américain doublé de kanak que l'on connaît, qu'il n'avait jamais fait d'*affaire* aussi *heureusement* et *intelligemment* conduite.

L'enfant naît, il reste encore quelques mois avec sa mère, quatre ou cinq mois environ; au bout de ce temps on commence à le sevrer, on lui fait déjà manger de la popoi, sucer du poisson cru, etc., puis on le remet à sa nouvelle famille qui, parfois, habite un autre district, même une autre île.

Cette remise de l'enfant est une vraie cérémonie : l'adoptant vient en grande pompe le chercher chez sa mère, en apportant tous les présents destinés à en payer la valeur. La mère se désole un peu, tous les habitants de la case versent quelques larmes, mais, l'enfant emmené le chagrin se dissipe vite à la vue des cadeaux et surtout d'un cochon tout cuit que l'on mange en souvenir de l'abandonné.

Le nouvel enfant arrive dans la case de ses parents d'adoption, c'est à qui le choiera, l'embrassera, le dorlotera; toute sa nouvelle famille en prendra soin comme feraient chez nous ses vrais parents. Il ne les quittera plus, même en cas de décès du père adoptif; il leur est acquis définitivement, et souvent aussi oublie jusqu'au nom de ses père et mère réels.

En dehors de ce que ce système peut avoir de contraire aux idées que nous nous faisons en Europe de la constitution de la famille, il faut bien reconnaître, une fois le principe admis, que l'enfant ainsi adopté

est aussi aimé et même plus par ses parents adoptifs que par ses vrais parents. Tous les jours on voit des femmes céder leur enfant lorsque en même temps elles en retiennent un autre à une de leurs amies. Plus tard, l'enfant saura bien quelle est sa vraie mère, mais il l'oubliera vite et reportera toute son affection sur celle qui l'a élevé, la voix du sang paraît être, ici, complétement lettre morte.

L'exemple suivant fera bien comprendre la différence que font les Kanaks entre leurs deux familles :

Nous avons marié bien des Kanaks pendant notre séjour aux Marquises. Il nous fallait leur filiation pour établir les actes de mariage; toutes les fois qu'on leur demandait le nom de leur mère, il était nécessaire d'ajouter à leur réponse, une seconde question « Kuï toitoi? Kuï ke[1]?» (ta vraie mère ou ta mère adoptive?) sans quoi nous aurions couru grand risque d'inscrire des noms faux sur les registres d'état civil. Beaucoup ne savaient plus ce qu'étaient devenus leurs vrais père et mère et les déclaraient morts, ce qui obligeait encore à des recherches assez longues et quelquefois embarrassantes.

Outre ce mode d'adoption que l'on pourrait presque appeler régulier, il y en a un autre qui est laissé à l'appréciation et au choix même de chacun. Ainsi, par exemple, un enfant s'adressant à un Kanak ou à un étranger, se déclare son père ou son grand-père ou inversement, son fils ou son petit-fils, ceci du reste sans aucun préjudice pour la bourse de l'adopté, ni de l'adoptant; les cadeaux sont bien reçus de part et d'autre, si l'on en fait, mais n'ont, en tout cas, rien d'obligatoire; on se retire même ces titres à un moment donné ou on les abandonne, suivant que l'envie en vient à l'un ou à l'autre des deux individus réunis par ces liens de convention. Ces échanges de titres de parenté se font entre Kanaks, ou entre Kanaks et étrangers, à quelque âge que ce soit; les deux sexes y prennent part, et, pour s'y reconnaître il faut une très-grande habitude; les bizarreries sont si nombreuses que, sans une étude bien approfondie, on ne saurait y rien comprendre. Nous avons vu, par exemple, la reine Vaekehu adopter un blanc pour son fils et une Kanak pour sa fille, tandis que cette dernière adoptait le blanc pour son grand-père; ces formes varient à l'infini, de sorte que l'on arrive à former des familles pour lesquelles il serait bien impossible d'établir un arbre généalogique quelconque.

---

[1] Mot à mot : *kui toitoi :* mère certainement, vraiment; *kui ke :* l'autre mère.

Ce transport d'un enfant d'une famille à une autre qui devient la sienne n'empêche pas les Kanaks de reconnaître leurs frères et sœurs, mais en ce cas, c'est de ceux qui sont nés de la même mère qu'eux qu'il s'agit, le père ne compte guère, et pour cause, dans la famille réelle[1]. On ne le nomme qu'avec une certaine hésitation et en employant ce correctif : « Ma mère m'a eu quand elle était avec un tel. »

Il est rare que les enfants adoptifs soient cédés à des tierces personnes ou qu'ils retournent chez leurs premiers parents ; il y a cependant des cas où deux chefs font l'échange de ceux qu'ils ont adoptés ; ce cas se présente, par exemple, quand ces chefs n'ont pas d'enfants à eux et qu'il est nécessaire de cimenter une paix par cette cérémonie. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point c'est une garantie de tranquillité de part et d'autre.

Constitution de la propriété. — La propriété aux Marquises est très-difficile à déterminer d'une manière certaine ; à vrai dire, tout le monde est propriétaire et personne ne l'est. Un chef seul a le droit de se dire possesseur d'une vallée qui lui vient de ses ancêtres qui l'ont acquise par suite de conquête ou de première occupation ; mais pour qui connaît les Kanaks, on comprendra facilement que chaque indigène s'étan établi, dans le principe, sur le territoire d'un chef avec son autorisation, ce morcellement ait pu être considéré depuis comme une donation faite aux premiers guerriers, donation qui se transmet par héritage de génération en génération. Mais lorsqu'un Kanak dit : « telle terre est à moi, » il faut entendre : « C'est à mes ancêtres *seuls* qu'il a été permis par le chef de s'y établir. »

Que l'on rassemble une tribu pour savoir exactement à qui appartient telle ou telle vallée tout entière, les indigènes tomberont tous d'accord pour citer le nom d'un chef qui en est le seul propriétaire.

Nous pouvons donc établir en principe que la propriété aux Marquises est toute entre les mains de certains chefs et que ces derniers la détiennent par héritages successifs des premiers occupants. Les pre-

---

[1] Les termes employés par les Kanaks pour exprimer leurs liens de parenté sont : *motua*, le vrai père ; *kui*, la vraie mère ; *motua ke*, *kui ke*, les père et mère adoptifs ; l'enfant encore tout jeune se nomme *toiki ;* plus tard le fils sera le *poiti*, la fille la *paoé ;* les grands parents sont les *tupuna ;* les petits-fils et petites-filles les *paupuna*.

On appelle : *Tuana*, sœur aînée d'une femme, frère aîné d'un homme ;

Teina, sœur cadette d'une femme, frère cadet d'un homme ;

Tuane, frère aîné d'une femme, sœur aînée d'un homme ;

Teine, frère cadet d'une femme, sœur cadette d'un homme.

Les mots tante, oncle, ne sont guère employés ; ils se forment de *motua* ou *kui* avec les quatre noms précédents.

miers conquérants ont dû nécessairement laisser les guerriers qui les avaient accompagnés s'établir sur une portion du terrain conquis. Ce sont ces parcelles qui, aujourd'hui, sont ce que l'on appelle la propriété de l'indigène et sur laquelle ce dernier vit de père en fils[1], depuis l'origine de la prise de possession. Cette propriété n'est que relative, aussi lorsque l'on eut à acheter des baies ou des vallées, c'est toujours avec les chefs que les traités ont été passés, sans que l'on se soit occupé des Kanaks vivant sur le sol. On a toujours eu soin cependant d'établir cette clause que ces anciens habitants resteraient sur la terre où ils avaient l'habitude de vivre, mais on limitait l'étendue de terrain que chacun pourrait occuper. Cette condition dans la vente est nécessaire, car si l'on chassait les indigènes de la baie qu'ils habitent, ces malheureux ne sauraient où se retirer; s'ils se rendaient dans un autre district, ils seraient vus d'un fort mauvais œil par les premiers occupants, qui les renverraient au bout de fort peu de temps ou bien les réduiraient à l'état de classe inférieure semblable à celle de nos domestiques d'Europe. De là des haines sourdes qui, dans beaucoup de cas, auraient pour résultat des guerres où le plus fort chasserait le plus faible, ou lui ferait subir un esclavage qui lui remettrait encore les armes à la main. Tout se terminerait fatalement par l'extinction de l'une des deux tribus.

La propriété, telle que nous la comprenons maintenant, c'est-à-dire le droit de vivre sur tel ou tel point du territoire, se transmet par testament verbal ou donation entre vifs; il n'est pas d'exemple que ces donations ou testaments aient été jamais attaqués.

Les choses se passent de la manière suivante : Un Kanak veut-il *donner* un de ses terrains à un autre, il le lui dit devant plusieurs personnes qui sont témoins de l'acte et tout est dit, la propriété change de maître. Si c'est un *legs*, quelque temps avant sa mort, quelquefois longtemps avant, l'indigène, devant plusieurs témoins, souvent même un seul, qui devient alors son exécuteur testamentaire, énumère tous ses biens, meubles et immeubles, et règle la manière dont le partage en sera effectué à sa mort. Ces testaments sont sacrés; il n'y est jamais porté atteinte et les héritiers sont parfaitement sûrs de vivre en paix avec l'entière jouissance des biens qui leur sont échus de cette façon.

[1] Il est bien entendu que les expressions : héritage, de père en fils, s'entendent aussi bien des héritages réguliers d'après la filiation du sang que de ceux qui résultent de la filiation d'adoption.

Le besoin de délimiter la propriété des baies et des vallées est tellement inné chez les Kanaks, qu'ils ont été jusqu'à partager la mer elle-même et qu'ils n'admettent pas qu'une tribu vienne pêcher dans les eaux qu'ils disent leur appartenir. Nous avons vu à Hanamenu (Hiva-oa, pointe N.-O.) la guerre éclater entre les deux tribus habitant cette baie, parce que les indigènes du côté Est avaient pêché sur la portion de mer appartenant à la tribu du côté Ouest. Nous eûmes grand mal à leur faire comprendre que l'Océan était à tout le monde et que chacun y pouvait prendre du poisson à sa guise ; en attendant, il y avait eu assez bon nombre de morts et de blessés pour soutenir ce différend.

D'après ce que nous avons dit, que la propriété était tout entière entre les mains d'un seul, il ne faudrait pas conclure que celui-ci aurait le droit de supprimer à un indigène la jouissance du terrain sur lequel il vit ; c'est une obligation morale pour lui de laisser chacun à la place qu'il occupe, et il n'y manque jamais. C'est pour cela que nous avons cité la clause qui accompagne toujours une vente de baie par un chef. D'autre part, le Kanak ne peut pas vendre le terrain sur lequel il est établi, mais il peut le louer de la même façon qu'il peut en disposer par donation ou testament ; dans ces deux derniers cas on sait naturellement la manière dont il faut entendre le mot propriété.

Cette constitution de la propriété dans les îles Marquises ne nous paraît pas avoir été étudiée jusqu'ici et nous avons été, dans le commencement de notre séjour à Nuhiva, souvent embarrassé lorsque des discussions de terrains s'élevaient entre indigènes. Ce n'est que plus tard, lorsque nous eûmes fini par comprendre le mécanisme que nous venons d'exposer, que nous trouvâmes de grandes facilités pour faire s'accorder entre eux les réclamants. Cette simplicité d'organisation permettra toujours au juge de paix qui voudra s'éclairer de s'adresser, au chef à qui appartient réellement le fonds sur lequel s'est élevée la discussion. Malheureusement les Kanaks ne prodiguent pas volontiers leurs secrets, et ce n'est qu'après un long séjour que nous avons pu être complétement éclairé.

Rapports des indigènes avec les chefs. — Dès l'origine de la découverte des Marquises, on a reconnu que les chefs y différaient peu du commun des indigènes. Mindanao, Cook, Fanning, etc., n'ont remarqué que quelques ornements de plus aux premiers ; ornements qui, du reste, n'étaient que les signes du commandement. Les rapports qui existaient entre les deux castes ont toujours paru aux voyageurs être

les mêmes que si tous les habitants eussent appartenu à une classe unique. En un mot, l'autorité des chefs ne s'affirmait jamais par un déploiement de luxe et d'importance capable de faire reconnaître chez eux une suprématie réelle.

En effet, le chef kanak ne se distingue, en temps ordinaire, par aucune marque extérieure ; il n'a aucune autorité sur ses sujets, et le droit qu'il avait autrefois d'imposer des Tapus a considérablement diminué. C'est à la guerre ou dans les circonstances graves que l'on pense à lui et qu'il songe lui-même à revendiquer les droits que lui donne sa position. Dans ce cas, il est réellement le seul qui commande et tous s'empressent de lui obéir.

Quelquefois, mais rarement, il consulte les anciens du district, mais c'est presque toujours son avis qui est adopté.

Dans une fête, c'est lui qui est chargé de tout organiser ; il désigne les hommes qui devront faire cuire les cochons, extraire le ma des trous, aller à la pêche, etc. ; les femmes qui iront à l'eau, prépareront la popoi, etc. Le jour de la cérémonie, il est le premier serviteur de ses invités comme, du reste, tous les hommes de la tribu ; aucun d'eux ne fait la moindre toilette ; les femmes, au contraire, excepté celles qui ont été désignées pour les diverses corvées qui incombent à leur sexe, se parent de tous leurs atours et prennent part aux danses et à tous les autres divertissements.

Autrefois, le chef avait un privilége qui n'existe plus aujourd'hui : lorsqu'approchait le moment des couches de sa femme, il pouvait faire tuer un certain nombre de Kanaks pris chez les voisins ou, à défaut de ces victimes, dans son propre district. Il n'usait pas toujours de cette faculté, mais il n'y a pas bien longtemps encore, à la naissance de Témoana, le dernier roi de Nuhiva, cinq Kanaks furent sacrifiés pour aider à l'heureuse délivrance de sa mère. Il paraîtrait que ces morts n'étaient pas mangés comme ceux qui avaient été tués à la guerre ou qui avaient été assassinés.

Aujourd'hui tout le monde entre chez un chef indigène comme il lui plaît, traverse son enclos sans permission, enfin agit comme s'il s'agissait d'un voisin ordinaire. Auparavant il n'en était pas ainsi : la case du chef était Tapu, tout autour un certain espace de terrain réservé l'était également et quinconque enfreignait ces défenses était inévitablement mis à mort.

Comme dans l'origine ce sont les chefs qui ont distribué aux indigènes

les terrains qu'ils ont occupés depuis, il était juste qu'ils tirassent d'eux une certaine redevance en nature; aussi les meilleurs morceaux, les cochons les plus gras, les plus beaux fruits, ainsi que les poissons les plus fins leur étaient réservés en communauté avec les chefs religieux et les divinités; à défaut d'offrandes, ils savaient réquisitionner. S'ils avaient un cadeau à faire à un voisin ou à un étranger, c'était aux sujets que revenait l'honneur d'en faire les frais. Eux seuls pouvaient se servir de l'eau minérale du pays (vaikava), boire le kava, porter tel ou tel ornement, manger tel poisson; les yeux des victimes leur étaient réservés comme un mets de haut goût. Enfin, d'un seul mot, le mot *tapu*, ils pouvaient interdire complétement à tous leurs sujets, pour un temps illimité, l'usage de telle nourriture ou telle boisson qu'il leur plaisait de défendre, sans que l'on songeât à élever la moindre réclamation ni surtout à violer le Tapu.

C'était l'âge d'or des chefs kanaks; aujourd'hui ce sont des hommes comme les autres, vivant comme eux, souvent plus mal que certains de leurs sujets, n'ayant plus le droit d'imposer que quelques Tapus insignifiants que l'on observe plutôt par habitude et parce que, surtout, l'on en sent l'utilité, que par crainte; car sauf peut-être en certains points de Hiva-oa, tout le monde est bien sûr de n'être pas inquiété pour un Tapu violé[1]. Quand, dans un travail fait en commun, un chef veut envoyer un de ses subordonnés chercher quelque chose ou lui faire faire quoi que ce soit, il est souvent reçu par ces mots : « Vas-y toi, ou bien fais-le toi-même. » Comme on le voit, sa dignité n'est plus guère sauvegardée et il n'est réellement écouté des indigènes que lorsqu'il parle au nom du gouvernement ou du roi, parce qu'alors on sait que les ordres qu'il transmet le concernent aussi bien que les autres.

Le roi ou la reine seuls, comme nous l'avons déjà vu, ont conservé quelques restes de l'ancienne autorité, mais à un point de vue purement moral, et par suite d'un ancien respect qui d'ailleurs va s'effaçant de jour en jour.

Rapports sociaux des indigènes. — Entre eux, les indigènes n'ont que des rapports affectueux et pleins de cordialité. Ils ressemblent plutôt aux membres d'une vaste famille qu'à une société d'hommes étrangers les uns aux autres.

---

[1] Nous verrons, lorsque nous parlerons des *tapus* en général, qu'il y a certains cas particuliers qui sont des exceptions à la règle que nous établissons maintenant.

Lorsqu'un ou plusieurs Kanaks passent en vue d'une case où il y a du monde, on les appelle aussitôt pour les engager à se reposer, fumer une pipe ou partager le repas, si l'on est en train de manger ; à moins d'être bien pressés d'arriver à leur destination, ils acceptent toujours. Si tous les habitants de la case sont à l'intérieur et couchés, on entre chez eux, on se couche, on fume la pipe que l'on vous offre et l'on s'en va sans rien dire, comme si l'on était chez soi ; dans tous les cas, lorsqu'on quitte la maison, l'hôte vous poursuit aussi loin que possible avec ces mots : « Tu t'en vas? » auxquels il est de règle de répondre : « Oui », et tout est dit.

Si c'est un étranger qui entre chez un Kanak pour se reposer, on lui offre des cocos, des fruits s'il y en a, on cherche à le distraire, ce qui n'est malheureusement pas facile, l'indigène ne sachant pas le français, l'étranger ignorant la langue du pays ; mais au moins par les manifestations et les signes extérieurs, on reconnaît bien l'affabilité de ces excellentes gens, qui n'ont qu'un regret, celui d'ignorer de quelle façon vous être agréable. S'appuyant sur cette simplicité de mœurs, il arrive quelquefois que des indigènes se rendent successivement dans tous les districts d'une même île[1], se faisant héberger cinq ou six jours dans chaque ; ce sont des parasites qui sont bientôt connus et qui n'ont guère de chance de recommencer une seconde tournée après en avoir réussi une première, parce qu'alors ils ne seraient nourris qu'en proportion du travail qu'ils feraient pour ceux auxquels ils se seraient imposés. Nonobstant, jamais on n'oserait les chasser, on se contente de leur rendre le séjour désagréable autant que possible. Ces gens sont appelés par les Kanaks : Kaiape (qui mange gloutonnement, parasite).

Religion, croyances, légendes. — Malgré tous nos efforts et les longs entretiens que nous avons eus avec les Marquisiens, principalement avec leurs chefs et les Tauas[2], nous n'avons jamais pu nous faire une idée, même obscure, de la religion qu'ils pratiquaient anciennement, aujourd'hui ils n'en ont pas. Il est certain qu'ils ont eu des dieux dont les noms ont été conservés de génération en génération, dont certains actes sont encore cités et de la puissance desquels il reste des témoignages irréfutables. Mais toutes ces légendes, toutes ces croyances sont

---

[1] Il est bien entendu que nous ne parlons que des îles où tout le monde vit en bonne harmonie, car à la Dominique on courrait risque d'être mangé à la première ou deuxième station.

[2] *Taua* : prêtre, médecin, sorcier.

tellement décousues, qu'il est impossible d'en faire un tout qui satisfasse l'intelligence.

Tupa était bien certainement le père des dieux, le Jupiter du pays; c'est de lui que descendent tous les autres, y compris Tiki, celui qui est encore le plus connu. C'est Tupa qui, dans un jour de colère contre un de ses fils, qui était dieu de la province de Nuhiva, trancha d'un coup de sabre la langue de terre qui la reliait à Ua-po et celle qui l'unissait à Ua-uka. C'est également lui qui, pour récompenser les habitants du S.-E., qui lui étaient fidèles, et punir ceux de Nuhiva et de Ua-po, qui le négligeaient, ramassa dans un coco tous les Nonos[1] de l'archipel, puis, marchant sur les eaux, cassa ce coco entre les îles rebelles et en jeta une moitié sur chacune d'elles. Depuis ce jour, il n'y a que là, en effet, que l'on trouve cet insecte désagréable; on n'en voit pas dans le groupe S.-E.

Comme on le voit, Tupa ne rappelle pas l'idée que nous sommes habitués à nous faire de la clémence de Dieu; il n'a jamais fait que le mal, on ne rapporte de lui aucun acte ayant produit quelque bien dans le pays qu'il occupait. Nuhiva paraît avoir été son lieu d'élection; c'est de la baie de Hau-Tupa (baie Collet) qu'il monta au ciel par un escalier dont on voit encore les quatre premières marches : ce sont quatre assises de roches plates dans la montagne, qui ont l'air de se diriger vers son sommet; un de ses doigts, planté en terre près de la baie Collet, est représenté par une pointe de roche longue et haute qui se trouve isolée sur le penchant d'une colline, qu'elle dépasse en élévation.

Nous ne pouvons rappeler ici tous les fléaux dont, aux yeux des indigènes, Tupa est responsable, nous nous bornerons à citer encore la légende du Raz de marée (Taitoko) qui, pendant l'espace de trois jours, couvrit toute l'île de Nuhiva jusqu'aux plus hauts sommets[2]; deux hommes seuls échappèrent au désastre. C'est encore le Jupiter des Marquises qui suscita ce fléau pour punir les habitants qui, paraît-il, n'obéissaient que médiocrement à ses instructions.

Après Tupa, c'est le dieu Tiki qui est le plus connu des indigènes ; il inventa probablement le tatouage, car son nom est resté aux dessins dont on se couvre le corps. Ses idoles sont très-répandues, ce sont

---

[1] Le *nono* est un moustique infiniment petit dont la piqûre occasionne une sensation de brûlure fort douloureuse.

[2] On retrouve encore ici, comme dans la légende de l'escalier de Tupa, les idées de la Bible : comparez l'échelle de Jacob et le déluge. L'histoire des Nonos remet en mémoire une des sept plaies d'Égypte.

même les seules que l'on trouve sur les manches d'éventails, les échasses, les casse-têtes ; elles servent assez souvent de supports aux sablières hautes des cases de chefs. Quelques auteurs ont prétendu que c'était le dieu de la luxure et de la gourmandise ; il se peut que cela soit, l'air qu'on lui donne dans toutes ces reproductions le ferait assez supposer ; mais comme on ne l'invoque jamais, pas plus que d'autres, il est bien difficile de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. Généralement, lorsque l'on célèbre un mau, fête anniversaire d'un mort, c'est encore l'image de Tiki sculptée en bois et faite exprès pour la circonstance, que l'on place en évidence dans une petite niche ornée de feuillage et de tapa.

Le dieu est généralement représenté avec une grosse tête, des jambes courtes et les mains se rejoignant sur le ventre ; on peut dire qu'il n'a pas de sexe puisqu'il est mâle ou femelle, suivant la fantaisie de l'artiste qui le confectionne.

Les autres dieux, celui des pierres, du tonnerre, des poissons, sont de peu d'importance, surtout les deux premiers ; leurs noms sont même presque inconnus des indigènes. Lorsque, par un hasard extraordinaire, qui ne se produit guère que dans des moments de crainte, on pense à la divinité, on emploie le mot : Etua, qui signifie Dieu en général, mais qui veut également dire génie et surtout génie malfaisant. Lorsqu'un malade prend une potion ou un peu de nourriture, il ne manque jamais d'en jeter, de la main droite par-dessus l'épaule gauche, une petite partie en disant : « Ta te etua, pour le Dieu ou le Génie » ; de même, ceux qui se meurent de consomption, ce qui n'est pas rare dans le pays, savent bien qu'ils ont un Etua dans le ventre[1] (on dit quelquefois Tiaporo, qui est le mot diable adapté à la prononciation Kanak) et qu'il est impossible de l'en déloger[2], et dès lors ils refusent toute espèce de médicament.

[1] Pour les Kanaks, les intestins remplissent toutes les fonctions immatérielles que nous logeons d'ordinaire dans le cœur ou dans le cerveau. Les expressions « songer ou réfléchir « dans son ventre, aimer avec ses intestins, être fatigué dans ses boyaux, s'ennuyer, etc..., » sont généralement employées ; la tête n'a pas à réfléchir ni le cœur à aimer, ces deux parties du corps sont uniquement des membres comme les bras ou les jambes.

[2] Nous ne comprenons pas comment M. Ch. Labarthe a pu remonter dans l'histoire de l'Archipel jusqu'à une époque éloignée de la nôtre de 2,000 ans, il est impossible que les Kanaks comptent aussi loin que cela. Au delà de Porter on n'en peut rien tirer que ces mots : *mea oa* (il y a très-longtemps) ; *omua, omua* (auparavant). Ce dieu *o te Paona*, qui ouvre la série des souverains de l'époque fabuleuse, a un nom essentiellement moderne dont l'auteur n'a pas bien saisi l'origine. *Paona*, qui veut dire poids, balance, vient de l'anglais *pound*, poids ; prononcé à la kanak, ce mot fait *paona*, comme *powder* a fait *paura ;* quant à *Kaona*, la sœur de *Paona*, ce mot qui, en sandwichais, se dit *Kaola*, signifie fléau d'une balance, etc..... (Ch. Labarthe. Introduction, page 12 et note.)

Légendes et croyances. — Les légendes des indigènes des Marquises sont nombreuses ; nous ne pouvons les raconter toutes ici ; nous nous contenterons d'en citer deux qui ont des rapports avec celles que nous connaissons déjà chez les anciens. Pour plus d'exactitude, nous nous bornerons à traduire les récits des Kanaks.

Première légende : « Un jour, Aka partit de l'île Tahauku, disparue depuis, avec cinquante de ses guerriers dans sept pirogues et se dirigea vers l'Ouest ; au bout de trois mois de voyage, ils arrivèrent près d'une île de toute beauté où il y avait beaucoup de fruits à pain, des cocotiers et d'autres fruits qui leur étaient inconnus ; les habitants étaient anthropophages ; des femmes ravissantes assemblées sur la plage jouaient du tambour et chantaient d'une façon très-agréable en engageant les voyageurs à accoster, mais ils n'osaient pas, sachant le sort qui les attendait. Au bout de bien des jours employés à faire le tour de l'île à plusieurs reprises, une tempête se leva et fit chavirer toutes les pirogues. Tous les Kanaks se noyèrent, moins Aka qui aborda à la côte où il fut reçu par ces femmes qui s'apprêtaient à le tuer et le manger, lorsqu'il put échapper à son sort, releva sa pirogue et revint chez lui. »

N'est-ce pas là la légende des syrènes qui assiégèrent les vaisseaux d'Ulysse ? Rien n'y manque, ni la beauté des femmes, ni leurs chants, ni le sort qui attendait les imprudents qui se laissaient séduire par leurs accents.

Deuxième légende : « Un jour un Kanak, dont on n'a pu nous dire le nom, ayant chaviré avec sa pirogue, fut avalé par un gros requin qui le déposa, trois jours après, dans une île où il n'y avait que des femmes. Ces femmes vivaient en société sans avoir jamais vu d'homme, cependant, par un procédé particulier, elles devenaient mères par l'opération césarienne ; elles ne donnaient le jour qu'à des filles. Ce Kanak en amena quelques-unes dans son île, puis ramena quelques hommes dans la leur ; depuis les femmes purent engendrer des garçons aussi bien que des filles. Cette île, nommée Nukumautoe, a disparu. »

Cette fois, c'est Jonas avec sa baleine qui nous revient forcément en mémoire.

Enfin, pour expliquer l'anthipathie, autrefois poussée jusqu'à la haine, qui existait entre les indigènes du groupe S.-E. et ceux du groupe N.-O., on raconte l'histoire des anguilles sacrées. Celle de

Nuhiva habitait dans la rivière du Taipai vai (baie du Contrôleur); celle de Hiva oa habitait dans la rivière de Tahauku (baie des Traîtres). Un jour, celle du groupe S.-E., pour satisfaire les Kanaks de son île, vint à Nuhiva chercher l'autre, l'engageant à venir la voir, lui promettant les eaux les plus bourbeuses, les grottes les plus belles ; bref, l'anguille de Nuhiva fit le voyage et fut tuée, puis mangée par les gens de Hiva-oa.

La pierre dite pierre de Marchand à Taiohae, au bord de la mer, a été apportée de Ua po (22 milles) et plantée là par des fourmis ; une autre, qui est couchée au fond de la mer, dans la baie de Hapapadi, au N. de Nuhiva, a été apportée de la même manière de l'île Masse (60 milles) ; on peut la voir à mer basse.

Une troisième enfin, toujours dans les mêmes circonstances, fut remorquée de Eiao jusque dans la baie de Hakapa, voisine de cette dernière.

Nous avons vu que l'île de Nukumautoe avait disparu ; cinq autres, situées dans le Nord de Nuhiva, se sont également effondrées il y a bien des années, ce sont : Iti-Tuapau, Iti te veivei, Iti te oo', Iti tooiaki, Tahauku. Nous reviendrons sur cette opinion des Kanaks quand nous parlerons de l'hydrographie de l'archipel.

A toutes ces croyances des Kanaks, il nous faut ajouter celle qui est le plus enracinée chez eux, et qui a trait aux revenants (Vehina haé). La peur qu'ils en ont est impossible à exprimer ; personne, à vrai dire, n'en est exempt. Ce n'est que la nuit que ces fantômes de l'imagination sont à craindre ; on ne les voit pas, ils se révèlent seulement par des sensations extérieures, le toucher et l'ouïe ; le moindre bruit entendu dans l'obscurité indique leur présence, et, s'ils vous touchent, vous êtes inévitablement voués à la mort, mort lente ou foudroyante, suivant les cas. Les indigènes croient que le revenant ne se manifeste qu'aux individus isolés et dans l'obscurité de la nuit. Aussi, lorsque, pour un cas de force majeure, un d'entre eux doit sortir de sa case après le soleil couché, il se fait toujours accompagner par un de ses voisins qu'il réveille même au besoin.

Les femmes sont naturellement plus impressionnables que les hommes, et beaucoup n'oseraient pas sortir pendant une nuit sans lune, même étant accompagnées, ou du moins trembleraient de peur jusqu'à ce que la vue d'une lumière vienne les rassurer.

On rend aux lieux de sépulture le même hommage qu'aux génies ;

lorsqu'on passe devant un cimetière ou une simple tombe, on jette de son côté de la nourriture que l'on a dans la main pour apaiser le Tupapau (cadavre, squelette), qui, sans cette modique offrande, viendrait vous tourmenter sous la forme d'une Vahine hae.

Enfin, terminons par une dernière croyance plus poétique que toutes les autres. Les Kanaks sont persuadés que les âmes des hommes morts sont placées dans les étoiles, que chacun de ces astres en représente une. Les étoiles filantes indiquent, suivant leur nombre, la mort prochaine d'un ou plusieurs indigènes. Ceci ferait penser qu'ils admettent pour l'homme une existence double, matérielle ici-bas, spirituelle dans son étoile ; la chute de l'étoile indiquant la disparition de l'être spirituel, celle de l'être matériel s'ensuivrait fatalement. Ce ne serait qu'à distance, par conséquent, que l'âme agirait sur le corps auquel elle est liée. Ces questions métaphysiques sont difficiles à traiter avec les Kanaks, mais ces idées reçues, d'une part, et les quelques mots que nous avons pu obtenir d'eux, d'autre part, nous portent à croire que c'est bien ainsi qu'ils comprennent l'union des deux substances[1].

Les Tapus. — Les Tapus peuvent se diviser en plusieurs classes. Quelques-uns, mesures de précaution, pourraient être appelés économiques ; on en voit qui n'ont que la superstition pour base, tandis que, dans certains cas, ils ont été inspirés par le respect dû aux morts ou à la divinité.

Aujourd'hui il n'y a guère que les chefs, les Tauas, ou les autorités européennes qui peuvent frapper une chose du Tapu, mais tous sont bien loin d'en user aussi fréquemment que cela avait lieu il y a une cinquantaine d'années. Cependant il en est quelques-uns qui existent de temps immémorial et qui sont encore dans toute leur force. Hâtons-nous de dire qu'un étranger qui n'est pas censé connaître les coutumes kanaks froissera peut-être leurs convictions, mais ne sera pas inquiété s'il lui arrive de violer un Tapu quelconque.

On ne s'attend pas à ce que nous énumérions ici tous les différents Tapus de l'Archipel, ils sont innombrables ; quelques-uns sont spéciaux à certaines îles et, quoique nous en connaissions un assez grand nombre, il y en a sans doute beaucoup qui nous ont échappé.

Le Tapu le plus terrible est celui qui frappe le sang de la femme. Il

---

[1] Il est bien entendu que l'âme ou l'étoile qui est ainsi tombée pour annoncer la mort du corps, reprend ainsi sa place au ciel pour en animer un nouveau, puisque cette partie immatérielle est immortelle, l'âme sert successivement à toute une série d'individus.

est avéré, en effet, que quiconque touchera, par inadvertance, même une trace de ce sang, sera frappé d'une maladie qui contracte toutes les jointures, principalement celles des doigts, des mains et des pieds. Aussi, tout ce qui fait partie de la toilette d'une femme ne peut être touché que par d'autres femmes ou par des adultes. Un enfant ne pourra pas toucher ces vêtements, et celui qui le lui commanderait serait en grand danger de mort ou, tout au moins, serait expulsé du district. Ayant un jour acheté des Pareu (pièce d'étoffe dont les femmes se ceignent les reins) pour être distribués aux femmes des chefs kanaks, nous les fîmes porter, sans y faire attention, par un jeune enfant; par cela même, ils devinrent impropres à l'usage auquel il était destiné et durent servir aux chefs eux-mêmes, sans quoi le porteur aurait infailliblement été frappé de la maladie que l'on sait. C'est pour la même raison qu'il est défendu aux femmes de monter en pirogues [1], de s'asseoir sur les longs plats en bois où l'on bat le ma; ou d'enjamber pardessus; à certaines époques du mois, elles ne pourront stationner sur le seuil de la case et auront une natte spéciale pour se coucher. Enfin, tout objet pour lequel le Tapu aura été violé, sera impitoyablement brûlé, quelle que soit du reste sa valeur. C'est là un des Tapus qui subsisteront le plus longtemps, il est trop enraciné pour qu'on puisse prévoir le moment probable où il tombera en désuétude. Sans doute, il a été inspiré par des idées de propreté, même de purification ; nous voyons en effet, dans d'autres pays et dans d'autres temps, considérer comme impure toute femme qui se trouve dans la position dont il s'agit ici.

Le Tapu qui concerne les enfants est également l'un des plus sérieux que l'on observe dans l'Archipel. Quiconque toucherait le dessus de la tête d'un Kanak non adulte, même pour le caresser, se ferait bien certainement un fort mauvais parti; la mère seul ou un Taua a le droit de lui couper les cheveux qui ne doivent jamais être jetés à l'aventure; il est nécessaire de les envelopper dans un morceau d'étoffe que l'on jettera à la mer à la plus prochaine occasion. Cette dernière coutume est, du reste, commune à tout Kanak, quel que soit son âge; les cheveux sont toujours chose sacrée. Lorsque le seuil d'une porte est embarrassé par la présence d'un enfant, il faut bien se garder de passer par-

[1] Par une anomalie bizarre, elles peuvent voyager en baleinière, mais non s'asseoir dedans quand l'embarcation est halée à sec.

dessus, mais avoir soin de l'enlever pour sortir et de le remettre à sa place.

S'il est considéré comme inconvenant en Europe d'offrir un objet à quelqu'un en passant la main devant une autre personne, on peut très-bien le faire aux Marquises. Là où est le Tapu, c'est de passer par dessus la tête de quelqu'un un objet que l'on veut tendre à un de ses voisins.

La tête, on le voit, est une partie du corps considérée comme sacrée, quoiqu'elle ne soit pas le siége de l'intelligence (nous avons vu que c'est dans les intestins qu'elle est logée); elle n'en est pas moins considérée comme le membre le plus noble, peut-être parce que la vie abandonne le corps en même temps qu'elle est froide et inanimée.

Cases tapu. — Il y a des cases tapu de plusieurs sortes :

1° Celles qui se composent d'un plancher surélevé au-dessus du sol, de 8 à 10 pieds, ouvertes à tous les vents, recouvertes seulement d'un toit de feuilles, servent aux hommes pour prendre le kava et manger les victimes humaines, deux choses qui sont tapu pour les femmes ; l'accès de ces cases est interdit à ces dernières sous les peines les plus graves. A Nuhiva et à Ua po, cette coutume a disparu, hommes et femmes boivent ensemble le kava dans la case commune ou sur le paepae[1] commun et l'on n'y mange plus d'hommes.

2° Celles des Tauas. Lorsqu'un de ces médecins se charge de soigner un malade, il fait construire une petite case pour lui et le patient et s'y renferme jusqu'à ce que l'affection ait une terminaison heureuse ou fatale ; cette case devra être brûlée lorsqu'elle aura été abandonnée. Pendant tout le temps que dure la maladie, l'entrée de ce sanctuaire est interdite aux profanes ; on dépose à la portée de la main du Taua, mais en dehors, tout ce qui est nécessaire à sa nourriture; quant à lui, il ne peut sortir que pour aller cueillir les herbes ou fumer.

3° Celles des artistes en ornements qui, sans doute, ne veulent pas que le vulgaire soit initié aux secrets de la confection de leurs œuvres; on leur construit également une petite case à part et l'on pousse près d'eux, avec des perches, du plus loin possible, les vases contenant leur nourriture, leur pipe, leur tabac., etc.; mais, en ce cas, le Tapu ne dure que pendant leur travail. Quand ils se reposent, ils mettent leur

---

[1] On appelle *paepae* un massif rectangulaire, composé de pierres énormes assemblées sans mortier, sur lequel les Kanaks construisent leurs cases; il a environ de 7 à 8 pieds de haut; on y monte au moyen d'un tronc d'arbre garni d'encoches comme les épontilles des cales des bâtiments.

ouvrage sous clef et tout le monde peut s'approcher de leur habitation, mais sans y entrer; ils en sortent quand ils veulent.

4° Enfin, les cases où l'on embaume les morts et le lieu provisoire de leur sépulture. C'est ici le respect dû aux morts qui exige cette précaution, et surtout l'odeur repoussante que produit la préparation du cadavre et qui pourrait nuire à la santé de ceux qui séjourneraient trop près de lui. Cette dernière coutume est abandonnée à Nuhiva et à Ua po, même, croyons-nous, à Tauata.

Les lieux de sépulture sont essentiellement tapu, et malheur à qui y touche ou même y pénètre; les revenants lui joueront tous les tours possibles dans le groupe N.-O., et il pourrait bien être massacré dans le groupe S.-E. Un jour, un malheureux colon, du nom de Pellegrini, voulut couper une branche de temanu à Taiohae dans un lieu consacré, il tomba et mourut une heure après. C'était évidemment son manque de respect au mort qui avait causé cet accident[1].

Nous avons vu a Uapo, au bord de la mer, un endroit où l'on avait enterré un cholérique; le terrain, de verdoyant qu'il était auparavant, était devenu aride sur une étendue d'un hectare environ. Les Vahinehae s'y rendaient au sabbat toutes les nuits, au point que le chef dut mettre le Tapu sur ce lieu et qu'on ne pouvait plus le traverser.

Ahui. — Il y a enfin les Tapus que nous avons appelés économiques et dont le but est d'empêcher la destruction trop rapide d'une denrée comestible ou utilisable pour tout autre emploi; ces Tapus se nomment des Ahui. Lorsque l'on s'aperçoit que la quantité des fruits à pain (mei) diminue dans un district, le chef a le droit de mettre le Tapu sur tout ou partie des arbres à fruits pendant 20 mois, pour laisser à l'arbre le temps de reprendre sa force. De même, si le poisson vient à manquer, on met le Tapu sur une partie de la baie pour permettre à ces animaux de se reproduire sans être inquiétés et de repleupler la mer aux environs des lieux habités. Pendant ces Ahui, les indigènes mangent du ma au lieu de mei et vont à la pêche au large ou sur une autre partie du territoire. Lorsqu'on se prépare à une grande fête, surtout à un Mau, quelquefois deux ou trois ans à l'avance, on met l'Ahui sur les cochons pour que le jour de la cérémonie on en ait plus à manger; dans ce

[1] Les indigènes ne veulent pas démordre de cette explication; mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que le malheureux s'était maladroitement assis sur la branche même et qu'il tomba quand elle fut coupée.

cas, le Kanak ne peut ni tuer pour son usage personnel, ni donner, ni vendre un seul de ses animaux, sous peine d'être mis au ban de tous les habitants de son district, à ce point que si un étranger, une autorité vient faire visite au chef, on ne lui fera pas cuire le cochon traditionnel indispensable en pareille circonstance.

Quelquefois le Ute (mûrier à papier), avec lequel on fait des Tapas très-estimés, vient à manquer; vite l'Ahui est déclaré pour 5 ans sur cet arbrisseau; au bout de cette période, on pourra faire une récolte magnifique.

Comme on le voit, ces Tapus ont pour mobile réel l'utilité générale; ils sont dictés par un esprit de prévoyance qui ne peut que faire honneur à ceux qui les établissent, et il est à remarquer que souvent le chef n'en prend pas de lui-même l'initiative, mais qu'il y est conduit par la demande des indigènes du district qui, ne se sentant pas assez de force de caractère pour se priver d'eux-mêmes, provoquent cette mesure qui sera désormais respectée.

Tapus particuliers. — En dehors des Tapus généraux dont nous avons parlé, traditionnels ou de circonstance, tous ceux qui disposent de ce droit peuvent le mettre sur tel ou tel objet, telle ou telle personne, soit pour défendre l'usage de l'un, soit pour isoler l'autre de ses semblables. Ces derniers cas rappellent la quarantaine de nos collégiens. Souvent c'est un motif futile, un accès de mauvaise humeur, le désir de faire partager sa peine par d'autres, qui le déterminent. Il est vrai que la cause disparue, le Tapu est aussitôt levé par celui qui l'a déclaré. Un chef se sera frappé le front contre un rocher, en entrant dans une grotte, il la fera tapu, personne n'y pourra plus entrer; s'il perd un de ses enfants, il mettra sur les autres un Tapu qui les privera, pour quelque temps, de certains plaisirs ou de certains aliments.

Il y avait autrefois des animaux sacrés réservés aux dieux, que l'on ne ne pouvait tuer ou qui devaient leur être offerts; ainsi la carangue, le mulet, étaient tapu; lorsqu'un de ces poissons était pris, on l'offrait à l'Etua; comme la chair en est fort bonne, le Taua le mangeait probablement. Nous ne connaissons plus, dans le groupe N.-O., que deux oiseaux qu'il soit défendu de tuer : le komako (espèce de rossignol), et la frégate (makoke).

Manière de prononcer le Tapu. — Lorsqu'un Tapu est sérieux, c'est *sur sa tête* ou sur la tête d'une autre personne qu'il est prononcé; ainsi on dira : « L'eau-de-vie est tapu sur ma tête ou par ma tête », personne

ou du moins celui auquel cette défense s'adresse n'en boira plus jamais. Si c'est sur la tête d'un mort qu'il est déclaré, il est encore bien plus sévère, car on peut bien en obtenir la levée d'un vivant, mais d'un mort! Néanmoins, dans certains cas, les indigènes trouvent des motifs que l'on pourrait appeler légaux pour enfreindre la défense faite d'une façon si solennelle.

Fétiches. — Nous avons vu, dans certains ouvrages, que les Marquisiens avaient des fétiches et amulettes qu'ils respectaient infiniment; nous n'en connaissons qu'un, c'est une espèce de calmar très-petit, très-rare dans ces mers; suspendu à un arbre dans un enclos; ce mollusque porte, dit-on, bonheur à tous ceux qui habitent cet enclos.

Population : décroissance et cause. — Tous les efforts qui ont été faits par les anciens navigateurs portent à croire que la population de l'archipel des Marquises était, de leur temps, beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ainsi Porter, qui avait pour alliés les habitants des baies de Taiohae, de Akaui et des sommets de Haapa, dit avoir armé 5,000 guerriers pour l'aider à combattre et réduire les Hooumis ; en établissant une proportion semblable pour tous les autres districts de l'île, on trouverait au moins 25,000 guerriers à Nuhiva seulement, soit 75 à 80,000 habitants. Forster, Fanning, Krusenstern, sans donner des chiffres aussi élevés, n'en disent pas moins que les indigènes se présentaient en foule sur les rivages dont ils approchaient; Mindanao fut reçu à Omoa par une flotte de pirogues dans lesquelles il n'y avait pas moins de 4 à 500 guerriers. Le dernier recensement, et en même temps celui qui nous paraît le plus rapproché de l'exactitude, a été fait en 1855 par M. Jouan, qui donne 12,000 habitants environ aux îles Marquises. Nous en avons fait (aidé en cela par les missionnaires) un nouveau en 1872; nous donnons ici en regard les deux résultats obtenus. Nous croyons que l'on peut se fier de préférence au second, parce que les missionnaires sont aujourd'hui beaucoup plus répandus dans l'Archipel :

	1855.	1872.
Nuhiva	2,700	1,560
Ua po	1,100	900
Ua uka	300	19
Hiva-oa	6,000	3,015
Tauata	600	301
Fatu hiva	1,200	250
Total	11,900	6,045

En supposant le recensement de 1855 exact, on voit que la population totale a diminué de moitié dans l'espace de 17 ans.

A quoi attribuer une décroissance aussi rapide? C'est ce qu'il est assez difficile de savoir bien exactement. Jusqu'à 1855, M. Jouan pense que les guerres, les maladies vénériennes et surtout la disette qui sévit aux Marquises vers 1820 en ont été les seules causes; nous ne pouvons partager l'avis de cet auteur, du moins en ce qui concerne les deux premiers motifs. D'abord, il est bien connu que les guerres entre indigènes sont peu meurtrières; dans les plus acharnées, on ne compte jamais plus de 3 ou 4 morts dans chaque parti et souvent il n'y en a pas plus; les assassinats qui provoquent souvent la rupture de la paix ne sont pas non plus assez nombreux pour que ces deux causes réunies puissent influer d'une manière sensible sur le nombre total des habitants. Du reste, à Nuhiva et à Ua po, les victimes depuis 1855 ne donnent pas un chiffre de plus de 3 ou 4 individus. Les maladies syphilitiques ne sont pas si communes que l'on veut bien le croire dans l'Archipel; nous n'en avons vu que des cas très-rares; le nombre s'en est cependant un peu accru depuis l'arrivée des Chinois; de plus, la guérison en est prompte et facile. On sait qu'à Tahiti, aux Tubuai et aux Tonga surtout, cette maladie est très-répandue. D'après Cook, Fanning, Marchand, dans tous ces parages, l'infection serait endémique et n'aurait pas été apportée de l'ancien continent : ils l'y ont trouvée partout et font la remarque qu'aux Marquises seulement ils avaient pu reconnaître un état sanitaire parfait. C'est donc, croyons-nous, exagérer beaucoup que de donner cette raison pour expliquer la diminution dont il s'agit. La disette de 1820 a pu effectivement causer une dépopulation partielle; mais, depuis 1855, on ne cite qu'une petite famine vers 1862, localisée dans la baie du Contrôleur où les habitants, après avoir mangé leurs cochons, leurs chiens, etc., furent obligés de dévorer les rats et jusqu'à leurs enfants, dit-on. La petite vérole de 1866 a contribué beaucoup au résultat que l'on constate aujourd'hui; on dit que la moitié des populations de Nuhiva et Ua po furent attaquées par le fléau et que le quart mourut; ceci est bien une cause applicable à ces deux îles, mais ne peut suffire pour le groupe S.-E. qui ne fut pas visité par l'épidémie.

Aucun des motifs mis en avant ne nous ayant satisfait, nous avons dû en rechercher d'autres et nous croyons que l'on doit accuser le kava d'avoir une grande part dans ce phénomène de décroissance : le kava

abrutit l'homme et surtout la femme à un point que l'on ne saurait imaginer ; même lorsqu'il n'est plus sous l'influence directe de ce poison, le buveur de kava endurci est hébété, n'a plus qu'une conscience vague de ce qui se passe autour de lui et perd toute vigueur. L'abus de cette liqueur, ainsi que celui des boissons européennes frelatées, que les Kanaks boivent en grande quantité, conduira, si l'on n'y met bon ordre, à la dépopulation complète de l'Archipel.

A cette cause, nous en ajouterons une autre qui est peut-être la meilleure, cause inexplicable encore, mais cependant remarquée dans tous les nouveaux pays. Il est en effet reconnu que partout où passe le blanc colonisateur, la population autochtone diminue de jour en jour, jusqu'à ce qu'elle disparaisse complétement.

Nous avons parlé, dans un autre chapitre, du type général des Marquisiens, nous n'avons que quelques mots à ajouter pour en compléter la description.

Constitution physique. — De tous les habitants de l'Océanie que nous avons vus depuis la Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'île de Pâques, ceux de l'archipel des Marquises ont certainement les formes les plus pures, le type le plus régulier. Les hommes, généralement de haute taille, sont parfaitement proportionnés. Sans le tatouage, on reconnaîtrait que leur corps est d'un brun assez clair rappelant le bronzage opéré par le soleil du tropique, même chez les Européens. Leurs cheveux sont presque toujours lisses ou ondés ; les hommes et les femmes crépus sont très-rares, surtout dans le groupe N.-O. Différant en cela des habitants de Tahiti, ils ne prennent pas cet embonpoint excessif que l'on retrouve constamment chez ces derniers lorsqu'ils atteignent un certain âge. Cela tient sans doute à l'exercice constant qu'ils se donnent en parcourant continuellement les montagnes, où l'air vif agit d'une façon salutaire sur leur organisme tout en les fatiguant quelquefois ; ces marches fréquentes sur des crêtes étroites, par des sentiers de chèvres à peine tracés, font que leurs jambes sont légèrement arquées en dedans, mais pas assez, cependant, pour produire un effet disgracieux. L'habitude de marcher nu-pieds, jointe à celle de grimper aux arbres comme les quadrumanes, sans les embrasser avec leurs genoux, rend ces extrémités un peu larges du bout et un peu plates.

Les femmes, relativement plus petites que les hommes, sont plutôt jolies que belles ; elles sont très-bien faites, d'un teint plus clair que celui de ces derniers ; elles paraissent aussi blanches que les plus favo-

risées des Européennes dans les parties qui ne sont que très-rarement exposées au soleil, de la ceinture aux genoux. Leurs traits sont fins et gracieux, leurs extrémités aussi délicates que possible ; il n'est pas jusqu'au tatouage qu'elles se font aux lèvres qui ne leur donne un certain air mutin, contribuant beaucoup au charme de leur physionomie. Les cheveux, presque toujours ondés, ne sont presque jamais portés longs, ils sont coupés généralement à la hauteur des épaules et ne comportent jamais d'ornements, pas même la couronne obligatoire des Tahitiennes.

En résumé, quiconque aura vu les habitants des colonies que nous possédons dans le Pacifique et même les indigènes des archipels indépendants, n'hésitera jamais à reconnaître que c'est aux Marquises que l'on rencontre les types des deux sexes les mieux harmonisés dans toutes leurs parties et rappelant le plus les productions de la statuaire antique.

Vêtements. — Comme habillement, le Kanak n'avait, et n'a encore dans certaines parties de l'Archipel, que son tatouage d'abord, puis pour les hommes une ceinture passant entre les jambes, le Hami (c'est le Languti de Madagascar), et les femmes une pièce d'étoffe ceignant les reins et tombant jusqu'aux genoux, le Ueu (Pareu de Tahiti, Simbu des Malgaches). Mais, aujourd'hui que la civilisation a sensiblement progressé dans l'Archipel, presque tous les hommes, surtout dans le groupe N.-O., ont des pantalons et des chemises, les femmes des gaules en indienne ou en mousseline ou des chemises, toujours avec le Ueu. Les hommes cependant, lorsqu'ils ont une course à faire ou qu'ils sont en embarcation, reviennent de suite à leur costume national, les femmes rarement.

Ornements. — Les ornements de fête sont tellement nombreux qu'on ne peut avoir la prétention de les citer tous ici, nous n'en nommerons que quelques-uns des plus rares et des plus employés. Ce sont le Pava, aigrette en barbe blanche retenue généralement au-dessus du front par une couronne en dents de marsouin qui fait le tour de la tête ; cette couronne se nomme le Hei-Kohio. Ces deux objets sont d'une grande valeur. Le Pava vaut de 200 à 500 fr. ; le Hei-Kohio vaut beaucoup plus. 40 des dents qui le composent valent 5 fr., ce qui met une couronne ordinaire où il y en a au moins 2,000 au prix de 350 fr. avec la main-d'œuvre ; quelques-unes ont jusqu'à 5 et 6,000 dents, et lorsqu'elles sont de premier choix, la valeur double et triple quelquefois.

Les Tua, aigrettes droites comme celles des colonels de l'armée, se font en plumes de paille-en-queue et ont une valeur moyenne de 5 à 20 fr., suivant leur état de fraîcheur et leur couleur; il y en a des blancs, de saumons et de rouges.

Le Tavaha, grand éventail semi-circulaire en plumes de coq, se porte sur le sommet de la tête sur une hauteur de $0^m,40$ à $0^m,50$; cet ornement vaut 5 fr.

Puis viennent des boucles d'oreilles de matières différentes, dents de cachalot ou de marsouin, écaille de tortue, bois peint en blanc, etc.; les bâtons tapu, les éventails en fil de cocotier avec manches en bois ou en cachalot; des bracelets, des ceinturons en plumes de coq, courtes et hérissées, en cheveux de femmes, etc., etc.; des couronnes en plumes de perruche, en écaille de tortue, en graines d'Amérique, en plumes de coq rouges, en dents de porc sauvage, etc.

Ustensiles. — Nous avons dit que, pour la vie journalière, le vêtement des indigènes était des plus simples; en ajoutant un drap à ce qui le constitue, on aura la garde-robe complète du Kanak. Quant aux ustensiles qui ornent sa case, le nombre et la variété sont également restreints. Ce sont : des nattes pour se coucher; quelques kokas-plats en bois de temanu ou de rose en forme de calotte sphérique ou elliptique; des malles pour mettre leurs effets de rechange; des pilons en pierre pour battre la Popoi, et des paniers suspendus à la toiture pour ramasser leurs ornements kanaks et leurs tapas; on n'y voit rien de plus, si ce n'est quelques fusils à pierre presque tous hors d'usage et le plus de bouteilles possible. Les malles et les bouteilles forment avec les baleinières la partie la plus estimée de tous leurs biens.

Il ne faudrait pas croire qu'il soit facile de se procurer les ornements et les ustensiles kanaks en aussi grande quantité qu'on le désirerait et à des prix raisonnables. Les quelques objets que les indigènes donnent ou vendent aux collectionneurs de passage sont ordinairement de qualité inférieure et sont offerts à des prix relativement très-élevés; un long séjour dans la colonie, une connaissance approfondie du caractère kanak, permettent seuls, à qui s'y attache sérieusement, de faire une collection complète et d'une valeur réelle. Depuis le temps que l'on cherche à se procurer tout ce qui est de fabrique indigène, les objets précieux disparaissent tous les jours de plus en plus, et le peu qui reste entre les mains des habitants n'est pas facile à découvrir ni à acheter.

De la mode. — La mode est variable chez les indigènes, du moins

lorsqu'il s'agit d'étoffes européennes. Un jour le rouge sera en faveur pour les gaules des femmes, puis ce sera le bleu foncé moucheté blanc, d'autres fois le blanc à petites raies ou petits dessins, etc., cela dépend de l'impression du moment ; quelques-unes de ces femmes donnent le ton aux autres, et il suffit qu'elles adoptent une mode nouvelle pour que toutes se rallient à leur opinion.

Les tatouages n'ont plus aujourd'hui la prétention de représenter des idées ou des symboles, aussi chacun choisit-il chez le tatoueur le dessin qui lui plaît le mieux pour se le faire appliquer sur telle ou telle partie du corps ; les artistes ont chez eux les divers modèles de Tiki qu'ils savent imprimer et les offrent au choix de celui qui a recours à leur art.

Chez les femmes, nous savons que les cheveux n'ont pas d'ornements et sont coupés d'une façon très-simple ; il n'en est pas ainsi chez les hommes, il est rare d'en trouver un qui porte toute sa chevelure. Tantôt une partie de la tête est rasée complétement, d'autres fois, après avoir conservé une petite houppe sur le sommet du crâne, on trace autour un cercle rasé de 1 ou 2 centimètres de large, et le reste des cheveux est coupé en rond à la hauteur des oreilles. Toutes ces coupes différentes dépendent du caprice de chacun. Quelquefois, surtout dans le groupe S.-E., on laisse croître indéfiniment une mèche sur le milieu du front ; cette mèche, que l'on appelle Poé, indique que celui qui la porte a une vengeance à satisfaire, et il ne la coupera que quand il l'aura exercée. Enfin, les indigènes enfilent des mèches de leurs cheveux dans des petits morceaux d'os humains ou de dents de cachalots, puis font un nœud dessous ; c'est le seul ornement qu'ils portent en dehors des jours de fête. Nous n'avons pu savoir quelle en était la signification, mais il est à remarquer qu'on les rencontre toujours avec le Poé.

Nourriture. — La nourriture principale des Kanaks se compose de popoi et de poisson.

Popoi. — Nous allons expliquer brièvement ce qu'est la popoi et la manière de la préparer.

A l'époque de la récolte des fruits à pain (mei), chaque famille en cueille une certaine quantité qui varie de 3,000 à 5,000 environ, en ayant soin de ne pas les prendre trop mûrs ; on les pèle et, deux jours après, on en extrait les noyaux, puis on les jette dans un grand trou profond de $1^{m},50$ à 2 mètres, garni de pierres et de feuilles de ti.

Lorsque le trou est plein, on le recouvre de nouvelles feuilles et de

gros cailloux. La matière, ainsi abandonnée à elle-même, entre en fermentation ; au bout de 3 ou 4 mois elle constitue le ma avec lequel on fera la popoi ; ce ma se conserve des années entières, les indigènes prétendent même que le plus vieux est le meilleur. On nous en a fait voir qui, disait-on, datait d'avant l'occupation ; il sentait tellement l'aigre, que nous n'avons pu supporter son odeur. Ce ma, battu au pilon de pierre, entouré de feuilles d'hibiscus sous forme de petites boules, est mis à cuire dans l'eau pendant quelques heures ; battu à nouveau au pilon avec de l'eau ordinaire jusqu'à refus, il donne enfin la popoi, ce pain des indigènes ; on la mange avec les doigts.

Poisson. — Le poisson et les coquillages se mangent généralement crus ; on en excepte un poisson noir que l'on appelle humu, le kuavena, le pui, le homard, le crabe, quelques coquilles du genre turbot, se font également cuire. Dans tous les cas, cet aliment est assaisonné d'eau de mer, et l'on a trouvé des auteurs pour dire que les Marquisiens n'aimaient pas le sel ! Le plus grand régal que l'on puisse se procurer, c'est un requin ou un de ces immences poissons nommés anges, mais on les mange de préférence lorsqu'ils sont bien faisandés, c'est-à-dire cinq ou six jours après la pêche ; du reste, presque tous les poissons crus servent encore lorsqu'ils ont acquis une odeur qui révolterait nos odorats européens.

Aliments divers. — On ne peut considérer le cochon comme une des parties intégrantes de la nourriture indigène ; ces malheureux n'en mangent jamais qu'à l'occasion des fêtes ou lorsqu'ils reçoivent la visite d'un étranger ; le reste du temps ils préfèrent manger de l'amande de coco sec avec leur popoi plutôt que de tuer un de leurs animaux, qu'ils aiment mieux vendre. Lorsqu'ils n'ont rien à manger avec leur popoi, ils sont ce qu'ils appellent kana, mais cela leur arrive rarement aujourd'hui, car il y a presque partout des marchands qui leur vendent des poissons conservés, saumon, sardines, homard, huîtres, etc.

Les autres productions du pays, bananes, taro, canne à sucre, etc., ne sont considérées que comme des hors-d'œuvre qui n'entrent pas dans l'alimentation générale ; on en mange toute la journée, lorsqu'on en a, en dehors des aliments ordinaires.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les Kanaks se faisaient très-vite à notre nourriture européenne et qu'ils finissaient par la préférer à la leur ; c'est une erreur qu'il n'est pas possible de laisser subsister.

L'indigène, en effet, mange très-volontiers de tout ce que nous man-

geons, mais quoiqu'il en absorbe des quantités énormes, cette alimentation n'est pas suffisante pour lui, elle ne peut jamais le rassasier (mahona) [1].

Ces mets lui servent plutôt d'apéritif ou de dessert; il faut toujours y ajouter de la popoi, le pain est pour eux ce que sont pour nous les gâteaux. Nous avons essayé de nourrir exclusivement des Marquisiens à la méthode européenne, cela nous a paru impossible, ils dépérissaient rapidement et ne revenaient à la santé que quand ils avaient retrouvé les aliments auxquels ils sont accoutumés.

Il n'y a, à proprement parler, pas d'heure fixe pour les repas kanaks; en général, le matin en se levant, à midi et le soir on se réunit en commun pour prendre sa nourriture composée comme nous l'avons dit; mais il n'est pas rare, dans les intervalles, que l'arrivée de poisson frais ou d'autre comestible ne soit une occasion de recommencer sur de nouveaux frais; de plus, les pêcheurs emportent toujours avec eux un koka de popoi pour soutenir leurs forces avec la dîme de leur pêche; ils rapportent du poisson à la maison, s'il en reste. Les indigènes ne mangent pas aussi salement qu'on a bien voulu le raconter : leur nourriture est toujours préparée très-proprement, et s'ils mangent au même plat ils ont bien soin de se nettoyer les mains préalablement et de le faire dans le courant du repas aussi souvent qu'ils en ont besoin; pour cela, il y a toujours près d'eux un koka plein d'eau destiné à cet usage. Ce qui a pu donner créance à cette opinion, c'est l'habitude qu'ils ont de manger avec les doigts, et également l'odeur désagréable qu'exhale le poisson à moitié pourri dont ils se nourrissent quelquefois.

Pour boisson, ils ne connaissent que l'eau pure, minérale ou non; ils en boivent peu, l'eau de mer aidant suffisamment à leur digestion.

Habitations. — Les habitations des indigènes sont, en général, très-élevées, elles atteignent facilement 6 à 7 mètres de hauteur; la coupe transversale affecte presque la forme d'un trapèze dont la grande base, celle du fond, serait très-légèrement inclinée. Nous donnons ici les dimensions moyennes de ces cases : longueur, 8 mètres; largeur, $2^{m},20$; mur du fond, 7 mètres; côté de l'entrée, $1^{m},20$ de haut. Les matériaux employés pour leur construction sont : le bois de mei (arbre à pain), le hau (hibiscus), le cocotier et quelquefois le to, bois très-dur servant

[1] *Mahona* ne veut pas précisément dire rassasié, ce mot indique l'état d'un individu qui n'en peut plus, qui est en quelque sorte *bourré* de nourriture.

à faire les colonnes qui supportent la sablière ; la couverture se fait avec des feuilles de cocotier tressées; les cases des gens riches et des chefs sont couvertes en feuilles de mei ou de latanier (vaake). Le faîtage est un tronc de cocotier soutenu par deux forts madriers en bois de mei ; la sablière, haute de face, également en cocotier a pour supports des troncs de hau ou de to. Sur ces deux pièces sont établis de longs chevrons en rejets de hau, toutes les autres faces sont garnies de la même façon; c'est sur ces chevrons que viennent s'attacher les feuilles de la couverture. La face avant est rarement fermée. Le sol de la case est surélevé de 40 ou 50 centimètres au-dessus du Paepae sur lequel la maison est construite et formé de grosses pierres. Le lit, composé de deux troncs de cocotier tenant toute la longueur de l'édifice, a une largeur de 1^m,20 centimètres environ. Les Kanaks, pour dormir, posent leur tête sur l'un, leurs mollets sur l'autre ; le tout est garni d'une natte supportée par un lit de petits galets.

C'est, à vrai dire, un rude apprentissage pour des Européens nouvellement arrivés, d'habiter dans de semblables maisons. Outre que le lit laisse considérablement à désirer comme confort, les odeurs de poisson, de popoi, du Kanak lui-même lorsqu'il est frotté d'eka [1] leur causent, dans les premiers temps, des maux de tête insupportables. C'est cependant le sort qui attend aujourd'hui tout représentant de l'autorité qui voudra faire consciencieusement son service et visiter souvent ses administrés.

Fêtes. — Nous n'avons pas ici à raconter tout au long la manière dont se passe une fête kanak ; tous les auteurs qui ont écrit sur les Marquises en ont donné des descriptions qui pouvaient être exactes de leur temps et qui offraient alors un certain intérêt. Aujourd'hui ces cérémonies sont bien pâles à côté de ce qu'elles ont été et ne consistent guère qu'en une absorption plus ou moins considérable de victuailles [2]. Nous avons vu de ces fêtes où étaient présentes cent personnes, dans lesquelles on a mangé, dans l'espace de trois jours, 3 tonneaux de popoi, 30 à 35 forts cochons, 15 à 20 requins, sans compter le menu poisson et les hors-d'œuvre dont nous avons déjà parlé. Dans une,

---

[1] Pour exprimer qu'une fête était très-belle, on dit qu'il y avait beaucoup de cochons et de requins (*Peata.*)

[2] L'*eka*, qui est une espèce de *curcuma* râpé et mélangé à l'huile de koko, sert aux indigènes à s'oindre le corps, soit dans un but d'hygiène (il le préserve des coups de soleil et des nonos), soit par instinct de coquetterie (il rend le tatouage plus pur et plus apparent.)

entre autres, qui réunissait tous les indigènes de Ua-po et une partie de ceux de Nuhiva, à Akanoke, pour 300 à 350 assistants, cette quantité de nourriture était au moins quintuplée.

Chants et danses. — La fête est toujours accompagnée de quelques chants et danses d'un intérêt médiocre en général. Ce n'est que dans les grandes occasions, quand il s'agit d'un cas de très-haute importance, que tout le monde se met en grande tenue indigène; ces danses offrent alors un coup d'œil véritablement fantastique.

Les danses (aka) se font avec accompagnement de tambour (pao) formé d'un tronc d'arbre creux sur lequel est raidie une peau de requin; les sons graves de cet instrument, joints à la voix non moins grave des chanteurs, produisent un bruit monotone qui finit par endormir ou agacer des personnes habituées à une musique plus vive et surtout plus harmonieuse.

Le kava. — Le complément indispensable de ces réunions est le kava dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. C'est ici, croyons-nous, le moment d'indiquer sa préparation et son usage.

Le kava (piper methysticum) est un petit arbuste dont la racine est employée, lorsqu'elle est fraîche, pour composer la boisson qui porte son nom. On le prépare de la même façon que le chicha du Pérou et le cachiri de la Guyane. Plusieurs indigènes, surtout des jeunes gens, mâchent des morceaux de racine, et lorsqu'ils sont réduits en bouillie les jettent dans un koka. Lorsque le produit ainsi obtenu est en assez grande quantité, on le lave à grand eau et on le malaxe fortement; l'eau ainsi préparée est le kava que l'on boit par tasses; les grands buveurs en boivent jusqu'à 8 ou 10 bois, d'autres s'en tiennent à 3 ou 4. Nous avons voulu y goûter malgré la répugnance que nous inspirait le mode de préparation. Hâtons-nous de dire que c'est aussi mauvais que dégoûtant. Une fois absorbée, cette liqueur produit une sorte d'engourdissement général sur ceux qui en ont fait usage, les buveurs se couchent partout où ils se trouvent et passent la nuit dans un état de torpeur qui ne se dissipe que le matin, en laissant un fort mal de tête et un air d'abrutissement complet aux amateurs de ce poison.

Le koko. — Le koko (eau-de-vie de coco) était généralement de toute nécessité dans les fêtes kanaks, son usage est restreint aujourd'hui aux îles du groupe S.-E. et à Ua-Uka ; il ne s'en fait plus à Nuhiva ni à Ua-Po depuis quelques années seulement.

Cette liqueur, qui est la cause principale des guerres des indigènes

entre eux, s'extrait de l'enveloppe florale du coco avant son épanouissement. Pour se la procurer, un indigène monte au sommet d'un cocotier, incise la partie inférieure de cette enveloppe et suspend au-dessous un bambou creux. Toute la sève qui s'échappe par cette ouverture est ainsi recueillie et laissée pendant plusieurs jours en fermentation. C'est ce produit fort mauvais, mais aussi très-alcoolique, que l'on boit et avec lequel on s'enivre. L'ivresse que l'on se procure de cette façon est fort mauvaise. Le kanak, lorsqu'il a bu du koko en quantité suffisante, devient furieux et c'est sous son influence qu'il commet ces assassinats qui amènent presque toujours la guerre entre tribus ou gens du même district. On a même prétendu que c'est pour se donner le courage d'accomplir leurs forfaits qu'ils se livraient à cette boisson. Toujours est-il que là où il ne se fait plus de ce poison on n'a plus à regretter les scènes de sauvagerie que l'on rencontre ailleurs.

Cette eau-de-vie de coco, distillée comme nos alcools, est une liqueur incolore fort agréable au goût, mais dont il est bon de se méfier car elle ne paraît pas, au premier abord, aussi forte qu'elle l'est. Il est inutile d'ajouter que les cocotiers sur lesquels on a pratiqué l'opération perdent leur récolte de l'année.

Guerres indigènes. Sacrifices humains. — Le koko nous conduit naturellement à parler des guerres que les indigènes se livrent entre eux et dont il est toujours le précurseur. Il est impossible, quand on y regarde d'un peu près, de ne pas rire de ce nom pompeux donné à des engagements à distance qui se terminent souvent par la fuite des deux partis, quelquefois après une très-faible effusion de sang.

Il est rare qu'il n'existe pas entre deux tribus ennemies de temps immémorial, des souvenirs plus ou moins lointains d'assassinats non vengés de part ou d'autre. Aussi quand la paix a duré assez longtemps de l'avis de l'un des deux camps, se déclare-t-on mutuellement la guerre, toujours sous prétexte de venger ceux qui ont été mangés précédemment. La manière la plus ordinaire de la commencer consiste à assassiner, par ruse, la nuit de préférence, un des habitants de la tribu ennemie. Aussitôt les deux partis se retranchent dans des blockhaus en pierres autour desquels on sème des feuilles de cocotier sèches pour qu'on en puisse approcher sans bruit. Ces blockhaus sont situés hors de portée de fusil l'un de l'autre et l'on n'en sort que poussé par la faim ou la soif. C'est à ces moments-là seulement que l'on a à craindre les embûches du voisin, car jamais un Kanak n'en attaquera

un autre en face, mais bien plutôt à l'affût. Les plus braves sortent quelquefois en grande tenue de leur forteresse et viennent parader entre les deux camps; mais si un ennemi sort à son tour, le premier lâche son coup de fusil au hasard et se sauve à toutes jambes; l'autre se garderait bien de le poursuivre, il sait trop qu'il y a des fusils dans le fort et qu'il n'est pas prudent d'en approcher. Il rentre donc gravement chez lui pour recevoir les félicitations de ses compagnons sur sa bravoure. Quelquefois, malheureusement, il y a des coups de feu maladroits qui tuent leur homme, mais ce n'est certainement pas la faute de celui qui a tiré.

On s'explique dès lors que les guerres entre indigènes ne soient pas très-meurtrières; celle que nous avons vue, où il y ait eu le plus de tués, c'est celle de deux tribus de la baie de Vaitahu en 1870, où il y eut quatre morts et un blessé dans l'espace de six mois. En revanche, à Hanamenu (Hiva oa), au bout de quinze mois de guerre continuelle, il n'y avait encore qu'une seule victime quand nous parvînmes à leur faire faire la paix.

Il est à remarquer que si l'on se prépare à la guerre par une absorption plus ou moins prolongée de koko, du moment où l'on entre en campagne l'usage en est suspendu jusqu'à ce qu'il reparaisse pour la célébration de la paix.

Avant l'apparition des armes à feu dans l'Archipel, il est supposable que les collisions entre les naturels étaient beaucoup plus graves qu'elles ne le sont aujourd'hui, leurs armes étant alors le casse-tête (huhu) ou la longue lance en bois de fer (pakeo), quelquefois des haches en pierre. La lutte avait lieu corps à corps et tout porte à croire qu'il y avait un plus grand nombre de morts à déplorer et que l'on parvenait toujours à faire des prisonniers. Il n'en est plus ainsi maintenant et les rares prisonniers que l'on fait sont le résultat d'enlèvements exécutés avec autant de prudence que d'habileté.

C'étaient ces prisonniers sacrifiés aux dieux et aux génies des tribus qui servaient de nourriture aux guerriers. Chaque district possédait une grande place entourée de paepae réservés les uns aux chefs, les autres aux enfants, les Tauas avaient le leur, etc.; au centre, un paepae particulier était destiné aux exécutions, c'était sur une pierre placée à son centre que l'on égorgeait la victime. Ces places se nommaient koika, elles servaient également à toutes les fêtes pacifiques où se réunissaient une ou plusieurs tribus. Ces koika, suivant l'importance

du district, ont des dimensions variables; nous en avons vu une à Atiheu qui avait plus d'un hectare de superficie.

De la paix. — Lorsque les deux camps, ou même seulement l'un d'eux, veulent terminer la guerre, on s'adresse à un chef d'une tribu neutre pour régler les conventions de la paix.

Au jour dit, les deux partis se réunissent à une certaine distance l'un de l'autre, au bord de la mer ou sur un emplacement suffisamment vaste dans la vallée. Le médiateur apporte avec lui des feuilles, des brins d'herbe ou des morceaux de bois et en donne un à chacun des chefs ennemis, puis les amène avec lui au milieu de l'espace qui sépare les deux camps ; ces deux hommes s'offrent mutuellement la feuille qu'ils ont à la main et la brisent après une allocution du réconciliateur. La paix dès lors est conclue, on se fait des cadeaux mutuels, des fusils, des armes, des ornements, etc., en ayant soin de choisir des objets autant que possible hors de service. Dans les grandes circonstances, pour que la paix soit plus durable, on échange des enfants de chefs ou de hauts personnages ; ce sont presque des otages servant de garantie pour plus tard. Mais cette dernière précaution n'est pas toujours suffisante, car rien n'empêche celui qui a donné son enfant de le reprendre lorsqu'il a l'intention de recommencer les hostilités.

Anthropophagie. — On a beaucoup parlé de l'anthropophagie à propos des îles Marquises. Krüsenstern prétend avoir découvert cet usage chez les naturels. Il faut remarquer qu'avant lui Mindanao s'en était douté, que Cook l'avait reconnu et Forster raconté. De tout temps les Marquisiens ont mangé de la chair humaine ; la cause première de cette coutume nous est inconnue, peut-être croyaient-ils en cela s'approprier les vertus du défunt, nous n'en savons rien ; toujours est-il que ce sont les femmes et les enfants que l'on mange le plus souvent. Quoi qu'il en soit, cette horrible coutume est loin d'être aussi répandue qu'on le croit; les repas humains sont très-rares et les Kanaks ne s'en vantent guère, ils n'en conviennent qu'avec répugnance et nient le plus généralement avoir pris part à ces hideux festins.

Ne mange pas de la chair humaine qui veut, les chefs, les prêtres, et les guerriers seuls peuvent s'offrir ce régal; les femmes et les enfants en sont expressément exclus. Suivant l'âge du sujet, il est rôti à la mode kanak dans les fours en terre comme ceux où l'on fait cuire les cochons, ou bouilli dans de grandes chaudières. Le crâne est conservé comme trophée dans la demeure du chef ou dans un lieu

tapu ; quelquefois scié en deux, il sert à faire des tasses pour boire le kava.

Les crânes se rendent quelquefois aux parents des morts à l'occasion d'une paix solennelle, comme cela se fit en 1872 entre les Naiki et les Haamau.

On mangeait auparavant les victimes des sacrifices, les guerriers tués au combat ne subissaient pas le même sort ; aujourd'hui on est bien revenu de ces cérémonies religieuses : on mange simplement les gens que l'on a assassinés, sans aucune apparence d'offrande à la divinité.

Le dernier Kanak mangé dans le groupe N.-O., l'a été à Anaho (nord de Nuhiva) en 1867. L'aviso *Guichen* se rendit sur les lieux avec le résident, M. Hyppolite, se fit remettre les deux assassins, qui furent conduits à Tahiti pour être jugés ; au bout de deux ans à peu près l'un était mort, l'autre fou. Quatorze témoins attendaient depuis huit mois à Papeete l'époque du jugement, qui n'eut pas lieu, et rentrèrent aux Marquises où leurs amis commençaient déjà à s'inquiéter de leur sort.

Les habitants de Hiva-oa se mangent encore entre eux de temps en temps, mais paraissent disposés à abandonner cette coutume. Nous ne croyons pas que, pendant les cinq années que nous avons passées dans l'Archipel, il y ait eut plus de quinze ou vingt individus mangés réellement.

L'anthropophagie n'est donc pas ce que l'on croit, ce n'est guère que par accident qu'elle est pratiquée et par des naturels qui le font surtout par bravade, car tous tombent d'accord pour convenir que l'homme n'est pas un mets si délicieux ; il paraît que la chair des bestiaux est bien supérieure à la sienne.

Ce qui, dans tous les cas, peut rassurer les blancs qui voudraient habiter les Marquises, c'est qu'il n'est pas d'exemple que les Kanaks aient mangé un Européen. Ils ne l'attaqueront même pas, sauf les cas de légitime défense ou d'offense personnelle. Pendant leurs guerres, un étranger peut se promener au milieu des tribus ennemies sans avoir rien à craindre que la maladresse d'un naturel tirant son coup de fusil au hasard. En résumé, le *Marquisien ne tuera jamais un Européen inoffensif*, et s'il le tue pour une raison ou pour une autre, *jamais il ne le mangera.*

Moyens employés. — Depuis longtemps on a cherché a détourner les indigènes de ces horribles coutumes; nous croyons que la présence des missionnaires et leurs exhortations constantes ont été pour beau-

coup dans l'amélioration que l'on constate aujourd'hui. Si l'assassinat n'a pas sensiblement diminué, l'anthropophagie, nous l'avons dit, est dans sa période décroissante.

Caractère. — En dehors de ces scènes de meurtre et de combat, le Marquisien pris isolément ou en groupe est d'un caractère doux, affable et, comme nous l'avons vu, très-hospitalier. Taciturne, cependant, il n'ouvre jamais la bouche que dans les cas de nécessité absolue. Indolent comme pas un, il passera des journées entières couché sans rien dire ni rien faire, du moment qu'il a sa pipe et sa nourriture du jour assurées.

Lorsqu'on entre dans une case kanak, on trouve ordinairement plusieurs personnes couchées enveloppées dans leurs draps et complétement muettes, sauf quelquefois les Utete qui se répondent d'un bout de l'habitation à l'autre. Personne ne se dérange, le nouvel arrivant se couche ou s'assied sans parler davantage, fume la pipe qu'on lui offre et s'en va comme il est venu.

Souvent nous avons vu des indigènes venir à la Résidence pour nous parler et rester assis des heures entières à la porte sans dire un mot et quelquefois s'en aller remettant leur affaire à un autre jour. Comme ces naturels sont curieux et très-enfants de caractère, il n'est pas rare de les voir, pour ainsi dire, en arrêt devant un étranger ou un objet nouveau pour eux et oubliant tout pour se livrer à leur contemplation.

On conçoit qu'avec un caractère ainsi fait, le Marquisien ne soit guère communicatif, aussi a-t-on beaucoup de mal à obtenir de lui les renseignements que l'on veut avoir. Il répond généralement par monosyllabes, même par signe, et c'est une grande faveur quand on peut lui arracher deux ou trois phrases de suite sans interruption. Malgré cela il est gai, jamais on ne le trouve préoccupé ou mélancolique ; il rit beaucoup, souvent sans savoir au juste pourquoi, et cependant il est loin d'être niais. Cette gaieté nous a paru dans bien des cas n'être qu'un masque servant à dissimuler leurs idées dans des circontances un peu difficiles.

Aptitudes. — Le Kanak est très-intelligent et très-adroit, il lui suffit de voir faire un travail une fois ou deux pour qu'il essaie de le reproduire à son tour, et souvent il y parvient du premier coup. C'est surtout en charpentage qu'il nous paraît le plus habile ; jouissant d'un coup d'œil extrêmement juste, il n'a guère besoin de nos outils pour dresser

les pièces de bois qu'il travaille, une hache lui suffit presque toujours, et s'il a recours aux instruments européens, c'est uniquement pour terminer plus promptement sa besogne et dans ce cas, il s'en sert presque aussi habilement que nos ouvriers.

Avant l'introduction du fer dans le pays, les indigènes ne se servaient que d'outils fabriqués avec une pierre noire excessivement dure d'un grain très-fin à cassure canchoïde et acquérant par le frottement un très-beau poli. Nous avons eu entre les mains quelques-uns de ces outils, haches de toutes dimensions, herminettes et ciseaux qui coupaient aussi bien que nos instruments d'acier ; ils parvenaient à les affûter si finement que quelques-uns pouvaient servir à se raser la tête, c'était avec ces maigres ressources qu'ils sculptaient ces manches d'éventails en cachalot, dont les dessins sont d'une si surprenante délicatesse.

Les pirogues de guerre des Marquisiens étaient, paraît-il, fort bien confectionnées ; nous ne pouvons en parler ici, car il n'y en a plus dans l'Archipel. Ces embarcations, qui pouvaient contenir 60 ou 80 guerriers, qui parfois étaient doubles, ont disparu ; il ne s'en voit plus que de petites dans le groupe Sud-Est, qui servent pour la pêche le long des côtes ou pour se rendre d'un point à un autre lorsque la distance à parcourir est très-courte. — Aujourd'hui, ce sont les baleinières qui servent de moyens de communication. Ces canots étaient, dans le principe, achetés aux baleiniers en échange de cochons et de légumes ou fruits frais ; maintenant il y a dans les îles, et principalement à Nuhiva, des constructeurs qui les font assez bien. Malgré le prix élevé de ces baleinières, chaque Kanak voudrait avoir la sienne et il économise à cet effet tous les produits qu'il peut retirer de sa terre. Le prix moyen est de 800 à 900 fr. sans avirons ni voiles ; avec l'armement complet, on ne peut guère compter sur une dépense inférieure à 1,200 fr. pour avoir une embarcation en état de naviguer. Quelques-uns des naturels savent aider le constructeur dans son travail; aussi dans ce cas obtiennent-ils qu'il leur soit fait une réduction sur le prix total. Nous verrons sans doute bientôt le moment où les indigènes ne seront plus tributaires des colons pour ces sortes d'ouvrages et où le premier venu sera capable de les exécuter lui-même.

Leur patience et leur adresse sont incroyables lorsqu'il s'agit, avec les instruments les plus imparfaits, de confectionner ces ornements si divers, d'une régularité et d'une finesse dignes des ouvrages chinois. Quelques-uns ne demandent pas moins de plusieurs mois de travail et

ils ne se servent que de leurs doigts pour les exécuter; lorsque l'on a vu beaucoup de ces produits de leur industrie, on ne doute pas qu'ils ne soient capables de reproduire beaucoup des ouvrages délicats que nous faisons en Europe.

Besoins des Naturels. — D'après ce que nous avons dit des indigènes et de leur manière de vivre, on peut facilement conclure qu'ils n'ont pas de besoins, ils n'ont que des désirs. En effet, le logement ou du moins les matériaux qui le composent, la nourriture et l'habillement, ils ont tout sous la main. Le reste n'est pour eux que du superflu. Tout est objet de luxe ; il faut bien dire que pour beaucoup ce luxe est devenu nécessaire et qu'ils rougiraient presque de ne pas posséder ces objets de fabrique étrangère dont ils reconnaissent l'utilité. Aussi les vêtements européens, les malles, les parapluies de soie, les haches, les couteaux et surtout les embarcations, ont pour eux une très-grande importance ; le savon, le tabac américain, les allumettes, sont aussi fort appréciés.

Sciences et arts. — Les sciences et les arts n'ont jamais été bien avancés chez les Marquisiens ; leur science se borne à avoir inventé un système de numération analogue à notre système décimal, dont la base serait 40 au lieu de 10 ; ainsi, on compte de 1 à 40 et l'on dit une quarantaine, de là on passe à une seconde et ainsi de suite jusqu'à 10 quarantaines, nombre qui prend un nom particulier ; on opère sur les 400 comme sur les 40 et on arrive à 10 fois 400, nouvelle unité. Au delà de cette unité on n'en a plus d'autres, plusieurs 4,000 étant un nombre trop fabuleux pour être bien apprécié, on dit alors *mea nui, mea nui* (beaucoup, beaucoup). Voici donc en quoi consiste la science arithmétique, à connaître le tableau suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Etahi,	Ua,	Tou,	Ha,	Jima,	Ono,	Itu,	Vau,	Iva,	Onohuù.

11 12 13.	20
Onohuù ma Etahi	Tekau.
21.	30
Tekau ma Etahi.	Tekau ma Onohuù.
31	40
Tekau ma onohuù ma Etahi.	Etahi Touha.
80 120	400
Ua Touha, Toutouha	Etahi ao'.
800 1200.	4000
Ua ao', Tou ao'	Etahi mano.

Les missionnaires ont voulu modifier ce système et prendre le Tekau pour base au lieu du Toua, ce qui fait que dans le groupe S.-E ao' veut dire 200, et mano 2,000, de là une confusion fort incommode entre les deux groupes. Ils n'ont pas de noms pour les fractions, le mot hope, qui signifie morceau, portion, suffit dans tous les cas où il faut les exprimer.

Les plus simples opérations arithmétiques leur sont inconnues et c'est avec étonnement qu'ils nous voient en très-peu de temps résoudre les moindres difficultés qui, pour eux, seraient presque inabordables.

Les autres sciences sont encore plus arriérées s'il est possible : ils comptent le temps par années, mois et nuits. C'est la lune qui leur en a donné l'idée première. Le mois (meama) se divise en 28 nuits (Po), l'année (Puni) en 10 mois. Une autre année dont on ne parle que rarement est l'année dite Mei nui, elle a 20 mois et vaut 2 Puni ; ce qui l'a fait établir dans la manière de décompter le temps, c'est que sur deux récoltes de fruits à pain (Mei) il y en a toujours une plus abondante que l'autre (Mei nui, beaucoup de Mei). L'idée de la semaine ou, du moins, de la succession de 7 jours existe chez eux, car ils ont un mot pour chacun d'eux à partir du jour présent, ainsi on dira :

Itinahi (hier), *Itinahi ae* (avant-hier), *Itinahi atu* (avant avant-hier), *Anei* (aujourd'hui).

Oioi (demain), *Oioi ae* (après-demain), *Oioi atu* (après après-demain).

Pour les noms particuliers de chaque jour, il emploient les mots français adaptés à leur prononciation :

Ruri, *Mareti*, *Mereketi*, *Iuti*, *Venini*, *Tameti*, *Aà Tapu* (jour saint) ou *Tominica*.

Les heures du jour ou de la nuit sont désignées par des mots dont certains ne donnent qu'une idée approximative du temps. Exemple : Popoui, le matin ; Popoui Tika, bon matin ; Taki Te moa, chant du coq ; Tumoe, minuit (heure où l'on dort profondément) ; Oatea nui, midi ; Kaate Oumati, coucher du soleil (derrière les montagnes).

Les phénomènes de la nature sont également peu compris des Marquisiens, ils les constatent sans en chercher l'origine, ils disent simplement ce qu'ils voient. Il n'y a que deux vents : le Tiù (du N. à E.), le Tuatoka (de l'E. au S.) ; le calme, c'est le Menino ; la mer est haute ou pleine (*Tai pi*, *Tai pororo*). Les nuages, la vapeur d'eau, la fumée, tout est compris sous un seul nom Uahi. En dehors de là, le reste leur importe peu, ils n'en ont que faire pour les besoins ordinaires de leur vie.

Danse et musique. — Les arts sont un peu plus développés, leurs danses et leurs chants sont monotones mais assez variés. Leurs instruments de musique sont aussi primitifs que possible ; l'Utete, monocorde composé d'une branche de hau arquée et d'un boyau de chèvre est le plus employé; on en applique une extrémité entre les dents et l'on gratte la corde avec un petit morceau de bois ; les naturels trouvent moyen de correspondre entre eux avec cet instrument.

Le Ki est un sifflet percé d'un petit trou au bas, ce trou bouché ou ouvert avec le doigt donne des sons variés.

Le Pu, cornet à bouquin fait d'un morceau de bois creux muni d'une embouchure en bambou.

Le Pu ihu, flûte à trois trous dont on joue avec le nez (vient probablement des Tuamotu.)

Enfin, le Pao, tambour composé d'un morceau de bois creux, tronc conique garni d'une peau de requin que l'on raidit comme nos tambours européens ; il y en a de trois sortes : le Pao' de fête, qui a environ 70 à 80 centimètres de hauteur sur 35 centimètres de diamètre à la partie supérieure ; le Pao' de guerre, haut de 8 à 10 pieds ; le Pao' de chant mortuaire, qui n'a qu'un pied de haut sur 10 à 12 centimètres de largeur. Il y en a toujours deux dont on se sert à la fois. C'est avec la paume de la main que l'on joue de cet instrument.

A ces instruments, il faut ajouter la guimbarde européenne qui remplace l'Utete avec avantage, et l'accordéon dont ils ne savent pas se servir, mais dont ils sont très-amateurs ; en posséder un est un de leurs désirs les plus ardents, chez les femmes surtout.

Nous avons assez parlé de leurs sculptures, de leurs ornements pour n'avoir pas à y revenir ici. C'est le seul art qu'ils pratiquent réellement bien, et encore n'y a-t-il qu'un petit nombre de naturels qui s'y adonnent sérieusement.

Tapa. — L'industrie du Tapa est la seule qu'ils exercent et l'on peut même ajouter que, tous les jours, la fabrication en diminue, cette étoffe cédant le pas aux productions européennes. La confection de ce Tapa est très-simple : pour cela on emploie le liber de plusieurs arbres, Mei, Hau et surtout du Hute, que l'on fait rouir préalablement ; puis avec des morceaux de bois cannelés, ronds ou prismatiques, on bat cette matière en en croisant les fibres, et pendant qu'elle est humide jusqu'à ce qu'on en ait la longueur voulue, la gomme que contiennent ces écorces suffit pour en faire adhérer toutes les parties. Cette étoffe

a un grand inconvénient, c'est de ne pas supporter l'eau; elle se déchire dès qu'elle est mouillée.

Langue. — Ce n'est pas ici le lieu d'étudier à fond la langue des Marquises, il faudrait un volume entier pour en faire connaître toutes les règles et toutes les nuances; nous nous contenterons de quelques mots qui suffiront à en donner une idée approximative. Cette langue ne comprend dans son écriture que 14 lettres qui sont :

5 voyelles : *a, e, i, o, u.*

9 consonnes : *f, h, k, m, n, p, r, t, v.*

L'*f* n'est employé que dans le groupe S.-E. où il remplace souvent l'*h* du groupe N.-O. Il n'y a que 5 ou 6 mots où l'on rencontre l'*r*; la lettre *u* se prononce *ou,* toutes les autres comme en français, sauf l'*h* qui est toujours aspiré et rappelle un peu le son du *ch* allemand; l'*e* n'a jamais le son muet; l'*u*, dans certains cas, à la fin des mots, se prononce comme l'*o* bref.

D'après ces données, on conçoit que cet idiome, si riche en voyelles, est extrêmement sonore; toutes les lettres se prononçant isolément, il n'y a pas de sons analogues à ceux de nos diphthongues. Ainsi le mot *uaua* pleuvoir, se prononce *ou-a-ou-a*; *maua*, *ma-ou-a*; *tehau*, *tè-ka-ô.* Les sons muets n'existant pas, tous les mots sont terminés par des voyelles. Jamais on ne trouvera deux consonnes de suite, car la prononciation en serait impossible.

On remarquera que le nombre de lettres étant restreint, le nombre de combinaisons possibles entre elles doit l'être également. Aussi le même mot, orthographié de la même façon, a souvent des significations bien différentes, c'est à la prononciation qu'il appartient de les faire sentir.

La pénultième est toujours longue, sauf certains cas où le mot se termine par deux voyelles. La dernière est alors surmontée d'un accent comme dans le mot *aù* que l'on prononce *â-o* et non *à-o.* Les différences les plus sensibles entre les dialectes des deux groupes sont, outre quelques mots spéciaux à chacun, le changement de l'*f* en *h* dont nous avons parlé et celui du *k* du N.-O. en *n* dans le S.-E. Ainsi de *aka* on fera *ana,* de *hatu, fatu,* on voit dès lors que l'idiome de la Dominique est plus doux que celui de Nuhiva.

Il a été écrit des ouvrages complets sur la langue marquisienne comparée à celles des diverses parties de l'Océanie. Ces œuvres, pleines d'érudition, ont pour but de prouver que tous les idiomes parlés dans le Pacifique dérivent d'une langue mère, la langue maori, qui serait en-

core conservée dans la Nouvelle-Zélande. Il ne nous appartient pas d'avoir sur cette question une opinion bien arrêtée, nous pouvons seulement affirmer que la communauté d'origine nous a paru frappante entre le Sandwidchois et le Marquisien, et que quoique connaissant suffisamment ce dernier dialecte, nous n'avons jamais pu comprendre un seul mot de Tahitien. Chose bizarre, le naturel des Marquises apprend rapidement le langage de Tahiti, tandis que, inversement, les Tahitiens éprouvent beaucoup de difficultés à parler le marquisien.

Climat. — Le climat des Marquises est excessivement sain; semblable à celui de tous les pays intertropicaux, il n'en a aucun des inconvénients; la température du jour ne dépasse guère 25° à 28° à l'ombre, et celle de la nuit 20° à 24°. Le soleil, quoique chaud, n'est pas à craindre; si l'on peut recevoir quelques coups de soleil, on n'a jamais vu d'insolation dans l'Archipel. Le baromètre anéroïde se tient constamment de 0,755 à 0,760[1]. Presque toujours on a pendant le jour le vent du large qui rafraîchit suffisamment l'atmosphère, surtout au bord de la mer; la nuit, la brise de terre se fait sentir régulièrement. — Les saisons sont peu tranchées, la pluie dure ordinairement pendant tout le mois de janvier, mais la vraie saison des pluies arrive en mai ou juin, pour finir en août ou septembre.

Maladies. — Avec un climat pareil, il est évidemment impossible de rencontrer beaucoup de maladies dans ces contrées, aussi sont-elles très-rares, surtout chez les Européens qui y mènent une vie régulière quoique active. Les affections les plus graves que l'on trouve chez les indigènes sont la phthisie galopante, l'asthme, des plaies aux jambes, plaies qui, négligées, prennent quelquefois des dimensions considérables, mais que des soins intelligents et un traitement interne guérissent rapidement; cette affection nous a paru être scrofuleuse, du moins les pansements à l'iode et l'iodure de potassium à l'intérieur en venaient promptement à bout. Quelques rhumatismes, des hydarthoses et le potu, affection qui rappelle le ténia, avec cette différence que les vers, qui ont une longueur moyenne de 12 à 15 centimètres, sont aussi facilement expulsés par la bouche que par les voies naturelles, complètent la série des maladies du pays. Nous avons dit que parfois des épidémies surviennent, comme la dyssenterie et la fièvre typhoïde, mais ce sont

---

[1] Nous nous sommes servi, pour ces observations, d'un baromètre anéroïde dont nous avons fait constater la justesse par des comparaisons à bord de la corvette l'*Atalante* en 1873.

là des exceptions rares et l'on peut les arrêter généralement dès le début.

Médecine. — Nous ne parlerons pas de la médecine kanak, nous ne la connaissons pas assez et, surtout, toutes les drogues que l'on fait prendre aux malades sont entourées de mystères et accompagnées de signes cabalistiques, tels que le Taua, lorsqu'il exerce son ministère, a l'apparence d'un fou ou d'un illuminé. Nous avons vu traiter une femme, qui n'avait en sommé qu'un gros rhume, de la façon suivante : le premier jour, peindre la malade en jaune, lui fairé boire une tisane bleue bouillante ; le deuxième jour et le troisième la peindre en vert, lui donner une tisane rouge également bouillante ; le dernier jour, l'entourer de cailloux brûlants renouvelés souvent comme pour un animal qu'on fait cuire dans le four kanak, le tout accompagné des incantations dont nous avons parlé, et cependant la malade a guéri, ce dont nous n'avons jamais pensé à accuser le sorcier.

Mort. — Le Marquisien a un profond mépris pour la mort, il ne la craint pas; les cas de suicide sont même assez fréquents, il se sert pour cela de poison ou d'un nœud coulant. Lorsqu'un indigène sent qu'il va mourir, surtout lorsqu'il a un Tupapaù dans le corps, il en prend philosophiquement son parti et fait faire son cercueil qu'il veut voir avant de mourir ; ce cercueil ressemble assez à une pirogue. A Nuhiva on commence à employer le cercueil européen; si la précaution devient inutile par suite du rétablissement du malade, le meuble sera mis de côté pour une autre occasion. Pendant les épidémies de dyssenterie, presque toutes les familles avaient leurs pirogues préparées d'avance en cas d'accident.

Funérailles. — Il n'y a pas encore bien longtemps les morts étaient momifiés d'après des procédés dont la description soulève le cœur de quiconque veut la lire, nous ne le rapporterons pas ici; cette façon d'embaumer les corps ayant à peu près disparu et ne se retrouvant que dans les groupes S.-E., et encore assez rarement [1]. Aujourd'hui on se contente d'enterrer les cadavres dans de vieux Paepae ou de les exposer dans un lieu tapu, en ayant soin de les maintenir au-dessus du sol pour éviter que les chiens et les cochons sauvages ne viennent violer cette sépulture.

---

[1] Voir pour cette description l'ouvrage de M. Jouan : *Archipel des îles Marquises*, p. 65-66.

Dès qu'un Kanak meurt, ses parents, ses amis se réunissent autour de lui et commencent une série de cris et de hurlements qui ne cesseront que lorsqu'il aura été enterré. En attendant le moment de le conduire à sa dernière demeure, il est gardé jour et nuit par des personnes, femmes et enfants, qui se relaient de temps en temps; on cause de choses et d'autres et, à un moment donné, tous se mettent à pousser les cris les plus déchirants, les enfants jouent un peu de tambour, puis l'on recommence la causerie interrompue. Ce groupe de gardiens se fait alors remplacer par un autre, et ainsi de suite pendant deux jours environ. C'est alors qu'on procède à la toilette du mort: on lui met les plus beaux habits, on place dans la bière, à côté de lui, des objets précieux, du poisson salé et presque toujours un peu de popoi, de l'eau-de-vie, de l'huile parfumée pour les cheveux, etc., puis on le porte au lieu de sa sépulture; nouveaux cris, nouveaux hurlements pendant tout le temps que dure l'opération. Tout est dit le lendemain, on ne pense plus du tout à celui que l'on pleurait tant la veille, quelque amour, quelque affection qu'on ait eus pour lui lorsqu'il était vivant.

Flore et Faune. — La Flore de l'archipel marquisien est loin d'être aussi riche que celle des autres contrées situées par les mêmes latitudes. On y trouve cependant quelques plantes et arbres utiles, dont nous allons essayer de donner une nomenclature aussi complète que possible. Nous nous occuperons tout d'abord des arbres qui rendent le plus de services aux habitants et de ceux qui sont le plus répandus dans les îles, ce sont :

Arbres. — L'*Arbre à pain* (Mei des indigènes, Maiore de Tahiti *Inocarpus edulis*); son fruit, nous l'avons dit précédemment, est une des bases de la nourriture kanak. Son bois, qui sert principalement à faire les hauts montants des cases indigènes, est rougeâtre, d'un grain assez fin, susceptible d'un beau poli; il est presque inaltérable à l'air, on peut en obtenir facilement des pièces en grume de 10 et 15 mètres de long sur un équarrissage moyen de 50 à 60 centimètres ; l'aubier, qui n'a pas une forte épaisseur, est presque aussi dur que le cœur.

Le *Cocotier* (Ehi) est connu dans le monde entier ; il est répandu à profusion dans tout l'archipel ; le tronc sert à faire les lits des cases des naturels, les supports des habitations et des pilotis pour les wharfs de débarquement.

Ce bois n'a pas une grande valeur, il se corrompt facilement dans

l'eau, où il ne peut guère durer plus de 5 ans ; mais, à l'abri de l'humidité, il peut se conserver presque indéfiniment. Les feuilles servent à la couverture des maisons, à la confection des paniers ; la partie extrême de la tige, le chou, est un très-bon aliment. Le fruit, lorsqu'il est encore jeune (Hoe), fournit une boisson très-rafraîchissante ; plus tard, lorsque la noix est sèche, on en retire de l'huile en la râpant, exprimant fortement la pulpe, en faisant bouillir la liqueur blanche ainsi obtenue et filtrant. Cette huile brûle très-bien avec une flamme fuligineuse et une odeur à laquelle il est bon de s'accoutumer, car elle est peu agréable. On ne se sert pas d'autres lampes que des lampes à huile de coco pour éclairer les cases des naturels. Cette amande sèche se conserve longtemps, les fabriques de savon commun d'Europe se la font expédier sous le nom de Copra. Enfin, c'est avec le coco que l'on nourrit les volailles, les cochons, les chiens, etc. ; le prix moyen de ce fruit est de 5 fr. le cent. Le copra vaut 20 cent. la livre.

Le *Hau* (*Hybiscus tiliaceus*, Purau de Tahiti) offre deux variétés bien distinctes : la première à grandes feuilles et fleurs jaunes ; la deuxième à petites feuilles et fleurs brunes tirant sur le rouge. C'est certainement l'arbre que l'on rencontre le plus dans le groupe N.-O. de l'archipel ; il est tellement vivace qu'une branche, plantée en terre et abandonnée à elle-même, devient un fort beau sujet au bout de 4 ou 5 ans. Le bois, débité en planches, est blanc et léger, incorruptible à l'air et à l'eau, surtout lorsqu'il est recouvert d'une couche de peinture ; c'est lui que l'on emploie toujours pour la confection des embarcations, il se travaille très-facilement. La seconde espèce à petites feuilles a le cœur noir et très-dur ; on l'utilise pour les étraves et les étambots des baleinières. La fleur (une Malvacée) est très-employée pour faire des cataplasmes émollients. Les feuilles de la grande espèce peuvent servir pour le pansement des vésicatoires ; nous avons vu que les Kanaks en enveloppent le Ma pour le faire cuire.

Le *Mio*, bois de rose (*Hybiscus roseacentis*, *Thespesia populnea*), malvacée également très-commune dans toutes les îles, donne un bon bois de charpente d'une grande durée ; sa sciure, quand elle est fraîche, rappelle un peu la rose ; on peut en faire de jolis meubles prenant bien le vernis.

Le *Temanu* (*Calophyllum inophyllum*, peut-être le Takamaka de Madagascar), se rencontre en groupes dans le haut des vallées, où il atteint des dimensions considérables ; nous en avons vu qui pouvaient

donner facilement des plateaux de 5 mètres de long sur $1^m,50$ de large et 25 centimètres à 40 centimètres d'épaisseur, pris dans le cœur du tronc ; son bois, plus beau que bien des acajous, peut être employé par l'ébénisterie, il a toutes les qualités de durée et de beauté désirables pour en faire des meubles de prix. Malheureusement on ne voit pas beaucoup de ces arbres, et leur exploitation est encore assez difficile, à cause du manque de voies de transport. Les indigènes ne s'en servent, comme du bois de rose, que pour la confection de leurs kokas.

Le *Toa*, bois de fer (*Casuarina equisetifolia,* Filao de la Réunion), se rencontre surtout sur les hauteurs ; son bois, comme son nom l'indique, est d'une dureté extraordinaire et peut durer des siècles sans éprouver aucune altération ; les échantillons qu'on peut s'en procurer ne sont jamais bien gros et n'ont guère plus de 15 centimètres de diamètre. Il était employé par les indigènes pour la confection des lances, des casse-têtes, des tiki que l'on mettait à l'avant des pirogues, et aussi pour se procurer du feu; aujourd'hui il n'est plus guère d'usage si ce n'est pour faire des manches d'éventails.

Le *Mahü*, arbre de grandes dimensions, mais d'aucune utilité pratique, ne nous a rappelé aucun de ceux que nous avions rencontrés dans d'autres pays. Son bois est à peine bon à brûler ; il donne des graines comestibles dont les enfants sont très-friands. Cet arbre, avec le Temanu et le Toa, sont ceux que l'on rencontre le plus souvent dans les lieux sacrés.

Le *Ama* (*Aleurites triloba*), le Bancoul de l'Asie méridionale, est très-répandu dans la partie moyenne des vallées ; c'est un très-bel arbre au feuillage sombre et touffu, dont le bois est assez bon pour les grosses charpentes. Son fruit (noix de Bancoul) contient proportionnellement plus d'huile que la plupart des fruits oléagineux (62 p. 100) ; enfilé sur des baguettes de bambou, il sert à faire des chandelles et des torches pour les indigènes ; l'huile, très-siccative, est employée utilement pour la peinture des embarcations [1]. C'est surtout sur cet arbre précieux

---

[1] *Journal officiel de la République française.* Académie des sciences, 5 juillet 1875. C. R. (page 5096) :

M. Peligot dépose encore sur le bureau une note de M. Corenwinder, de Lille, relative à la noix de Bancoul. — La noix de Bancoul est la graine d'un arbre de la famille des Euphorbiacées, très-commun dans les forêts de la Cochinchine, de la Nouvelle-Calédonie, de Taïti, de l'île de la Réunion, et elle renferme 62 p. 100 d'huile, 22,6 de matière azotée ; ses cendres contiennent des phosphates de potasse, de magnésie, de chaux ; point de soude, ni de chlorure, ni d'acide sulfurique. — Les échantillons analysés par M. Corenwinder provenaient de Taïti ; ils avaient été envoyés à plusieurs fabricants d'huile par M. le Ministre de la marine. — Essayés dans l'usine de M. Hay, à Saint-Denis, on en a retiré 55 à 57 p. 100

que l'on récolte le champignon dit *Oreille-de-Judas* (Puaïka Vehinehae des indigènes), dont nous reparlerons plus loin.

Le *Ihi* (Mape de Tahiti, *Inocarpus edulis*) est un fort bel arbre, de grandes dimensions, au feuillage foncé, dont le bois peut être employé pour les petites charpentes ; son fruit, gros comme un œuf de poule, est aplati, il a le goût du marron lorsqu'il est cuit sous la cendre ; les Kanaks en mangent volontiers, malheureusement il n'y en a pas beaucoup de pieds dans l'archipel.

Le *Haà* (Vakoa, *Pandanus odoratissimus*), palmier dont les feuilles sont très-employées à Tahiti pour les couvertures des maisons ; assez peu répandu aux Marquises, il ne sert pas à cet usage, c'est avec les troncs coupés en deux et évidés que l'on fait les conduites d'eau qui ont quelquefois 600 à 800 mètres de longueur. Les graines, qui sont rouges lorsqu'elles sont parvenues à maturité, servent aux indigènes pour la confection des colliers.

Le *Aoa* (*Ficus indica*, arbre des Banians), qui atteint des dimensions colossales, n'est pas employé par les indigènes ; le liber est bon lorsque l'arbre est encore très-jeune pour faire une espèce de Tapa. C'est sur ces arbres, quand les graines sont mûres, que viennent s'abattre des quantités de petites tourterelles vertes qui sont d'un fort bon goût.

Le *Poniu* (*Abrus precatorius*) ne doit son utilité qu'à ses graines rouges, appelées vulgairement graines d'Amérique, qui servent aux naturels pour confectionner des diadèmes pour hommes et femmes (Tete-poniu).

Le *Kokuu* (Arbre à savon), mauvais bois, les graines torréfiées et réduites en poudre servent aux tatoueurs pour colorer leurs dessins.

Le *Puahi* (Santal) existe sur les hauteurs des îles, mais, en général, est d'une qualité inférieure ; le meilleur que l'on puisse se procurer et sous les plus beaux échantillons, se trouve dans les hauteurs de la vallée de Akaheu (N. de Nuhiva) ; on en vend beaucoup de très-commun à la

---

d'huile et 40 p. 100 de tourteaux. Ceux-ci contiennent 7,6 p. 100 d'azote et 3,6 p. 100 d'acide phosphorique. C'est donc un engrais énergique, supérieur même au tourteau des Arachides. — L'huile n'est pas comestible ; mais elle est supérieure à celle de colza pour l'éclairage ; en outre cette huile est très-siccative. Malheureusement l'endocarpe de la noix de Bancoul représente les deux tiers du poids de la graine ; à cause du prix du fret, il serait difficile de l'importer en France entière. Et comme l'enveloppe est très-dure, il est assez difficile de décortiquer la noix. — Cependant, comme la noix de Bancoul présente plus d'un avantage, peut-être trouvera-t-on qu'il y a lieu de l'importer, après lui avoir fait subir la décortication sur les lieux mêmes de production.

La main-d'œuvre étant assez bon marché aux îles Marquises, il sera facile de se procurer des noix de Bancoul dépourvues de leur endocarpe presque au même prix que des noix entières ; on emploierait des enfants à ce travail. E. V.

Dominique, dans la baie de Atuona. Malheureusement il est à craindre qu'une exploitation inintelligente ne fasse bientôt disparaître complétement ce produit qui, assure-t-on, a déjà considérablement diminué.

Le *Vaake* (Latanier), est assez rare dans le groupe N.-O,, sauf dans la baie du Contrôleur (Nuhiva) ; il est plus répandu dans le groupe S.-E. Ses feuilles servent à recouvrir les cases des chefs ; les toitures obtenues de cette façon offrent un fort joli aspect.

Le *Hutu* (genre Magnolia), peut-être le Fotrabe des Malgaches, fort grand et bel arbre, rare dans l'archipel, n'a aucun emploi ; nous en connaissons deux ou trois pieds à Taiohae et un magnifique à Akaui. Ses graines, dites Bonnet carré, servent à enivrer le poisson.

Le *Keika* (*Eugenia Jambos*, importé) est rare, même à Nuhiva ; son fruit, semblable à une petite pomme, d'où son nom *Pommerose,* est très-rafraîchissant, mais d'une saveur presque nulle.

Le *Vi* (Papayer) est assez commun ; les indigènes mangent rarement son fruit, que l'on donne plutôt aux porcs et aux volailles ; avant sa complète maturité, il nous paraissait fort bon dans la soupe.

Le *Vi* (Evi de Tahiti, Pomme de Cythère, importé) ; on en trouve quelques pieds à Taiohae qui sont d'une belle venue et donnent des fruits excellents, supérieurs à ceux de Tahiti ; les Kanaks les mangent encore verts.

Le *Anani* (Oranger, importé). Il y a plusieurs espèces d'oranges dans l'archipel, les meilleures se trouvent au jardin de la Résidence à Taiohae, près du cimetière et dans la baie de Vaitahu ; il y en a une assez grande quantité, mais insuffisante pour en faire l'objet d'un commerce considérable comme à Tahiti.

Le *Itoro* (Citronnier, importé) est très-commun dans toutes les îles, donne un fruit d'un parfum très-délicat, préférable aux citrons que l'on importe en Europe.

Le *Vi manini*, ou simplement *Manini* (Pommier cannelle, importé) ne se trouve que dans le jardin de la Résidence et des missionnaires ; donne de très-bons produits.

Le *To* ou *Tou* (Faux Ébénier), famille des Plaqueminiers ; c'est avec son bois que sont faites les idoles de grande dimension et les supports de certaines cases ; il est très-dur et noirâtre.

Arbrisseaux. — Les arbrisseaux les plus utiles et les plus communs sont :

Le *Tuava* (Goyavier), répandu à profusion dans les îles, où les bes-

tiaux, qui sont très-friands de son fruit, le sèment partout dans leur passage; aussi, depuis qu'il a été importé, commence-t-il à envahir tous les lieux abandonnés; il est tellement vivace que, même dans les jardins bien soignés, il est difficile de s'en débarrasser; une seule racine oubliée suffit pour couvrir rapidement une grande surface de terrain. Le fruit de cet arbrisseau est assez connu de tous ceux qui ont habité les pays chauds; les Kanaks le préfèrent quand il est encore vert.

Le *Puke* (*Mimosa gummifera*) a été importé dans les commencements de l'occupation pour former des haies autour des établissements, dans le but d'empêcher les Kanaks d'y pénétrer. Ses piquants sont très-durs et la blessure en est fort douloureuse. C'est un triste cadeau fait à la colonie; presque aussi envahissant que le Goyavier, il est également fort difficile à détruire; presque tout le bas de la vallée d'Hakapehi et de celle de Ikoehi en sont couverts; le traiter par le feu est impossible, le bois en est très-difficile à brûler et répand une fumée très-âcre et très-abondante. Le seul produit que l'on en puisse retirer est la gomme arabique, que nous avons constamment employée pendant cinq ans aux mêmes usages que celle des pharmacies européennes.

Le *Haavai, Pulupulu* (*Gossypium*, Cotonnier) a existé de tout temps aux Marquises, mais le coton indigène n'est bon qu'à mettre dans de petites boîtes (Pate) où on l'enflamme au moyen d'un briquet pour se procurer du feu. Nous reviendrons plus loin sur les cotons importés depuis quelque temps.

Le *Tiae* (Tiare de Tahiti, *Gardenia*). On en connaît deux espèces : le Tiae à petites fleurs, que nous croyons indigène et que l'on trouve sous l'aspect de petits buissons; le Tiae à grandes fleurs, qui a été probablement importé de Tahiti et qui est très-rare dans l'archipel, est un arbuste assez laid; ses fleurs sont simples, le Gardenia double n'existe pas dans ces contrées.

Le *Kokou* (Néflier du Japon, Rosacée) est rare, importé probablement; il n'est presque pas employé dans le pays.

Le *Upere* (*Ricinus medicinalis*) est très-commun dans la baie d'Akaui où on ne l'emploie pas, les naturels le considèrent comme un poison violent; dans le reste de l'archipel nous l'avons trouvé assez rarement.

Nous avons vu quelques beaux plans de *Rocou* (son nom indigène nous échappe), dans le nord de Nuhiva, à Atiheu et à Vaitahu; on ne s'en sert que pour se peindre les pommettes des joues et le bout des doigts pendant les fêtes; les femmes seules et les enfants l'emploient.

Les autres plantes utiles qui se rencontrent dans l'archipel sont les suivantes :

La *Meika* (genre Musa, Banane). Il y en a une assez grande variété dans les îles, surtout à Nuhiva, où nous en connaissons une douzaine d'espèces; toutes ne sont pas également bonnes, celles qui proviennent de l'importation sont bien supérieures aux espèces indigènes. On la trouve répandue en assez grande quantité partout; les naturels en mangent sans cependant en être friands.

Le *Haoa* (Ananas) se voit un peu dans tous les districts des îles, même à l'état sauvage ; il y en a deux espèces : l'une petite, rabougrie, qui ne gagne rien à la culture, n'a aucune valeur; la seconde, plus grande et plus régulière, que des soins intelligents ont améliorée sensiblement et qui donne un fruit assez bon, très-estimé des indigènes, qui peuvent en absorber des quantités considérables sans en éprouver aucun malaise.

Le *Puku* manini (Passiflore) donne un fruit gros comme un œuf de pigeon, semblable, pour le goût, au Marie Tambon de la Guyane, d'une saveur exquise ; le feuillage de cette plante donne un fort bon ombrage pour les tonnelles de jardin.

Le *Puruvi* (Cucurbitacée), liane grimpante, à fruit long, de couleur orangée, contient une gelée aigrelette et rafraîchissante ayant l'aspect de la gelée de groseille.

La *Kumaa* (*Batatas edulis*, patate douce) doit avoir été importée, on la cultivait encore avec succès et en assez grande quantité en 1868 ; depuis, elle a été abandonnée, excepté dans quelques jardins particuliers ; cela tient à ce que les baleiniers, qui en achetaient beaucoup, ont cessé de fréquenter l'archipel ; d'autre part, la pomme de terre, venant régulièrement d'Amérique, la remplace avec avantage. Cependant sa culture demande peu de soin et les Kanaks l'aiment beaucoup.

Le *Tao* (Taro de Tahiti, *Arum esculentum*) est loin de valoir aux Marquises ce qu'il vaut à Tahiti où on le cultive. On ne le trouve guère qu'à l'état sauvage, les naturels ne se donnant pas la peine d'établir des plantations qui, pour eux, demanderaient trop d'entretien. Quoi qu'il en soit, ils aiment beaucoup ce tubercule avec lequel ils font le Poke[1], mets de fête, ou qu'ils mangent simplement cuit sous la cendre. C'est un cadeau de grande valeur à faire à un Kanak que de lui en offrir un panier.

---

[1] Le Poke se fait en battant le Tao cuit comme on le fait pour la Popoi, et, le servant noyé dans de l'huile de coco fraîche, c'est une friandise très-estimée.

Le *Kava* (*Pyper methystium*), dont nous avons indiqué l'usage, est très-estimé et assez rare; la vallée du Hooumi en fournit, toute l'île de Ua-po et le Sud de Nuhiva; les Atitoka dans le Nord de cette île le cultivent également, c'est un produit précieux que l'on entoure de beaucoup de soins; nous savons qu'il n'y a pas de bonne fête sans cette horrible drogue.

Le *Maemae* (Tabac) croît dans toutes les îles, où il n'est soumis à aucune culture intelligente; il est cependant bon et tout porte à croire que les soins qu'on donnerait à ses plants seraient amplement payés par l'excellence des produits. Dans le district des Atitoka, on en cultive assez pour faire des carottes qui se vendent dans les îles au prix de 1 fr. à 1 fr. 25 c. la livre. Il est très-fort, n'ayant subi que des préparations très-élémentaires, aussi le Kanak le préfère-t-il à tout autre; c'est le Maemae Kona (tabac qui enivre). Le tabac en tablettes américain se nomme Pake, pour le distinguer du produit indigène.

L'*Eka* (*Curcuma longa*) sert aux naturels à s'oindre le corps lorsqu'il a été mélangé à l'huile de toco; c'est surtout dans les fêtes qu'il est employé, et il n'y a guère de femmes qui ne s'y rendent sans apporter avec elles une bouteille d'Eka pour renouveler de temps en temps leur peinture. Cette coutume est fort malpropre, elle rend les gens qui se peignent ainsi inabordables à cause des taches presque indélébiles que cause le contact de cette huile colorée, et de plus l'odeur que répand ce mélange est fort désagréable et entête rapidement l'Européen qui n'y est pas habitué.

L'*Eva* (Euphorbiacée, Tanghin de Madagascar) est un fruit de la grosseur d'un petit œuf de poule; sa pulpe râpée constitue un poison violent du genre stupéfiant, deux ou trois de ces fruits suffisent en général pour tuer une personne bien constituée; c'est avec l'Eva que les naturels s'empoisonnent; l'émétique et le café noir à haute dose nous ont suffi toutes les fois que nous avons été appelé pour guérir les Kanaks soumis à son influence.

Le *Koe* (*Arundinaria*). Le Bambou commun atteint de fortes dimensions, nous n'avons vu que celui appelé vulgairement Bambou femelle; il est employé par les indigènes pour récolter le Koko, ramasser le saindoux qu'ils retirent de leurs porcs, porter de l'eau ou faire des conduites.

Le *Kakao* est une espèce de jonc qui sert à faire des torches pour la pêche de nuit ou pour parcourir la vallée lorsqu'on y est obligé.

Le *Noni* (Rubiacée ?) donne un fruit vert assez semblable à une petite pomme de pin, d'une odeur vireuse ; sa pulpe est un purgatif énergique ; des tranches du Noni cuites sont, paraîtrait-il, un très-bon dissolvant pour les adénites, sur lesquelles on en maintient des rondelles très-chaudes.

Le *Mini* (Basilic), plante très-estimée des indigènes à cause de son odeur pénétrante; ils le cultivent avec beaucoup de soin ; c'est une des herbes qui entrent le plus souvent dans les colliers odoriférants que portent les femmes. Il y en a deux espèces : le Mini à petites feuilles et à fleurs lilas clair est le plus estimé ; il est rare que l'on n'en trouve pas quelques pieds dans les enclos kanaks.

Le *Kohuhu aoé* (*Indigofera tinctoria*), probablement importé, atteint d'assez grandes dimensions (environ 1 mètre à $1^{m},50$); très-répandu, dans le groupe N.-O. surtout, cet indigo est plutôt considéré comme une mauvaise herbe que comme plante utile. Nous avons cependant pu en extraire un petit pain d'indigo qui offrait toutes les apparences d'un bon produit ; nous l'avons envoyé à M. de la Roncière, alors commandant supérieur de Tahiti ; nous n'en avons plus entendu parler depuis. Les indigènes emploient quelquefois cette plante pour enivrer le poisson.

Le *Paku*, petite plante qui a assez l'aspect de notre Plantin des champs, sert aux naturels à se peindre en vert. Pour cela faire, on broie les feuilles entre deux pierres et l'on se frotte avec la bouillie ainsi obtenue; on emploie ce mode de barbouillage dans certaines maladies, les femmes et les enfants s'en couvrent aussi les mains et la figure pendant quelques jours avant les fêtes ; il paraîtrait que c'est une manière de rendre la peau plus blanche ; nous croyons en effet que cette herbe produit le résultat désiré.

Le *Hute* (Mûrier à papier) est un petit arbre à tronc très-mince dont la seconde écorce sert à faire le plus fin Tapa, celui que les femmes emploient pour envelopper leur chevelure les jours de fêtes ; on le cultive précieusement dans des enclos bien fermés.

Le *Uhi* (Igname) existe, paraît-il, à l'état sauvage ; nous n'en avons vu que très-rarement, lorsque les bâtiments en apportaient ; les indigènes aiment assez cette racine qu'ils mangent comme le Taò, ils la préfèrent à la patate douce.

Le *Mahi* (Cresson commun), que les indigènes appellent le plus souvent Kaïmenemene (nourriture des chèvres), est assez commun dans le haut des cours d'eau ; nous en faisions de très-bonnes salades ; on l'em-

ploie aux Marquises en frictions sur le ventre des femmes pour calmer les douleurs de la grossesse.

La *Terepota* (*Sinapis nigra*) est une espèce de moutarde dont les indigènes se servent seulement en frictions pour les douleurs rhumatismales. Les extrémités des tiges et les jeunes pousses peuvent être employées comme l'oseille dans les potages.

Les *Imu* (nom générique des Mousses et des Varechs) donnent une espèce, la Imu Vai, rappelant la choucroute blanche par son apparence et fort bonne à manger assaisonnée de vinaigre. Comme toutes les algues marines, elle est assez rare.

On trouve aussi des Lichens et des Mousses sur les arbres; les plus intéressants sont l'*Akiakivao* et le *Puaika Vehinehae*.

L'*Akiakivao* se trouve dans le fond des vallées, pendant comme une longue chevelure aux branches des vieux Hau. Les indigènes croient que sa décoction a des propriétés fébrifuges; traitée par l'eau bouillante et la chaux, cette mousse donne une couleur que l'on fixe assez bien par l'alun et qui est semblable à celle que l'on a appelée « Couleur Magenta ».

Puaika Vehinehae (Oreille-de-Judas) est une grande source de commerce pour le pays. C'est un champignon poussant sur les arbres morts, mais principalement sur le Bancoulier; séché et bien nettoyé, ce produit se vend 1 fr. 25 c. le kilogramme; il est expédié à San Francisco d'où il part pour la Chine. Les Chinois qui le mangent en font une grande consommation et l'achètent, dit-on, tout préparé, 5 fr. le kilogramme. Malheureusement les Kanaks récoltent ce parasite d'une manière inintelligente et peut-être finira-t-il par disparaître. Quelques personnes pensent que les Chinois s'en servent aussi pour leurs vernis à la laque. Son aspect, lorsqu'il est frais, est celui d'une feuille de caoutchouc, dont il a l'élasticité.

Le *To* (Canne à sucre) est cultivé de place en place par les indigènes dans des enclos fermés; c'est dans le district de Akaheu, au Nord de Nuhiva, que l'on en voit le plus; il y en a plusieurs espèces, dont la petite violette et la canne bambou sont les plus communes; les Kanaks estiment beaucoup cette plante, dont ils mangeraient toute la journée, s'ils en avaient en quantité suffisante.

Le *Ti* (*Dracænæ Species*) est cultivé soigneusement dans les enclos pour ses feuilles longues, larges et flexibles, qui servent à garnir l'intérieur des trous à Ma.

Plantes diverses. — On rencontre encore un assez grand nombre de plantes usuelles qui servent soit pour la médecine indigène, soit pour la confection d'ornements, mais qui n'ont aucune utilité pratique; nous citerons le *Konini* dont les graines vertes sont employées en colliers; le *Kirika* (*Asclepias*), dont les aigrettes soyeuses peuvent servir à faire de bons oreillers. L'*Eita Akaika* (Herbe honteuse, Sensitive); la *Liane Paradis,* plante d'ornement; le *Paniaohe* (Convolvulacée), joli liseron à fleurs bleues. La Terre déserte de Nuhiva (partie O. de l'île) est couverte d'une herbe longue, soyeuse et desséchée qui nous paraît être l'*Alfa* de l'Algérie, etc., etc.

D'après ce qui précède, on a pu reconnaître que, sauf des cas rares, aucune des plantes qui ont quelque intérêt pour les Kanaks ne sont cultivées; jamais on ne sème un cocotier ou un arbre à pain; ces produits du sol, qui sont cependant de première utilité, poussent à leur guise là où un fruit trop mûr est tombé et s'il est épargné par les animaux errants.

Essai de culture par les colons. — Les colons ont cherché naturellement à profiter de la beauté du climat, de l'heureuse facilité de végétation que l'on trouve dans cet archipel, pour y introduire des plantes autres que celles qui existaient déjà et qui paieraient amplement les soins que coûterait leur culture.

En première ligne, nous devons parler du *Cotonnier*, qui est aujourd'hui à peu près la seule plante importée dont l'exploitation rapporte de sérieux bénéfices, aussi en voit-on tous les jours des champs nouveaux et à Nuhiva surtout on verra bientôt, nous l'espérons, toute l'île couverte de ce précieux végétal.

Depuis longtemps déjà, les missionnaires entreprirent cette culture, mais ils ne possédaient pas, dès le principe, des graines de choix, aussi leurs cotons étaient-ils de qualité inférieure. Les colons, séduits par la vue de plantations qui réussissaient si bien, commencèrent à leur tour de timides essais; malheureusement, n'ayant que peu de terrains à leur disposition et, du reste, peu de bras, leurs profits furent minimes; puis ils manquaient de débouchés. En 1868, le commandant supérieur de Tahiti ayant eu connaissance de cet état de choses, autorisa le Résident à acheter, au nom de la caisse agricole du chef-lieu, les cotons des colons et des indigènes, avec autorisation de requérir les bâtiments de guerre de passage pour en effectuer le transport des Marquises à Tahiti. Les vendeurs voyaient, dans ce mode d'agir, une économie de

fret très-sensible et cédaient contre argent comptant au Résident les produits de leur travail, ce dernier se chargeant de l'expédition. De plus, ils recevaient gratis des grains de premier choix, délivrés par la caisse agricole.

Malheureusement cette mesure n'eut qu'un temps trop court; le dernier envoi qui put être fait de ces cotons par les soins du Résident eut lieu fin décembre 1860, sur le *Duchayla*. Par la suite, les planteurs, pressés de jouir, préférèrent vendre à un prix inférieur aux négociants nouvellement établis dans les îles, qui payaient de suite et surtout en nature.

En 1869 commença l'exploitation de la baie du Contrôleur pour le compte de M. Steward, gérant de la plantation de Atimaono à Tahiti. Pour couvrir les premiers frais, on eut l'idée de faire de l'huile de coco sur une grande échelle; mais l'essai ne fut pas heureux, les machines employées pour le râpage des noix étaient défectueuses, on dut avoir recours aux indigènes et à leurs moyens primitifs; le produit obtenu payait à peine la main-d'œuvre. Cette branche d'industrie fut abandonnée et l'on se retourna exclusivement du côté du coton; grâce à l'activité des Chinois, au nombre de dix seulement, que l'on avait reçus du chef-lieu, quelques hectares furent assez rapidement ensemencés, les produits s'annonçaient bien, lorsque M. John, représentant de la maison Steward, abandonna les Marquises avec les Chinois et se rendit à Tahiti. Ce ne fut que quelques mois après qu'un nouvel envoi de 31 émigrants asiatiques, sous la direction d'un Anglais, M. Nichols, ancien colon de Nuhiva, s'occupa de relever la plantation abandonnée si prématurément. En 1873, 30 hectares de cotonniers étaient en pleine culture et les cotons s'expédiaient régulièrement à Tahiti. Pendant ce temps, les Chinois ayant terminé leur temps d'engagement et ne se souciant guère de continuer à servir une Compagnie qui ne les payait que très-irrégulièrement, abandonnèrent M. Nichols qui n'eut, pour récolter les cotons de la plantation, que quelques indigènes dont on payait le travail avec les marchandises qui restaient en magasin. Encore la plus grande partie des gousses restaient sur les pieds de cotonniers et s'avariaient faute d'un nombre suffisant de bras pour les récolter.

Il était évident, à voir la façon dont l'exploitation était dirigée de loin par M. Steward, que, malgré l'activité de M. Nichols, elle serait très-prochainement abandonnée. En effet, la faillite de la maison de Atimaono, en 1873, vint, avec la mort de son gérant, lui porter le dernier coup

et, en 1874, les terrains de la baie du Contrôleur faisaient retour au Domaine.

Après avoir quitté M. Nichols, les Chinois, anciens engagés, libérés alors, commencèrent à travailler pour leur propre compte dans les divers districts de l'île : par groupes de 2, 3, 4 ou 5, ils vinrent s'établir soit à Taiohae même, soit à Atiheu, à Anaho, louant des terrains aux indigènes et cultivant le coton. Les négociants voyant prospérer ces plantations, louèrent comme eux des terrains, d'abord à Nuhiva, à Akaheu, Anaho, Akapaa, Hatuatua, et les firent mettre en culture par des Chinois qu'ils avaient été engager à Tahiti. Toutes ces plantations réussirent malgré les quelques dissentiments qui surgirent entre engageants et engagés et, à notre départ de l'archipel, chaque baie de Nuhiva voyait une partie de son territoire occupée par des cotonniers.

Les négociants ne s'en tinrent pas là, M. Hart s'établit à Tahauku avec un autre colon et deux Chinois; M. Grath, à Fatuhiva (La Magdeleine), se fit louer la moitié de la baie de Hanavave (baie des Vierges), et M. Mongommery, moyennant une certaine redevance payée aux Kanaks, put exploiter la baie de Hanapo (Tauata) sans se douter que le gouvernement seul en était propriétaire.

Tous ces commencements de culture, entrepris avec des Chinois comme engagés et, à l'époque de la récolte, avec les indigènes n'avaient pour objectif que le coton. Tous ont donné des résultats satisfaisants. Il est à regretter seulement que le nombre de travailleurs étrangers à la colonie ne soit pas plus considérable, car, malgré toute l'activité qu'ils peuvent apporter à leur tâche, on perd encore une partie des récoltes, et certaines portions des terrains loués ne peuvent pas encore être mises en exploitation.

La Mission, de son côté, n'est pas restée en arrière du développement que nous venons de signaler, ses plantations s'étendent partout à Nuhiva et surtout à la Dominique où les baies de Puamau, Anahi, Atuona, Taoa, Anahupe, etc., donnent des produits en grande quantité; à Vaitahu même, nous croyons qu'elle a commencé à semer dans une partie de la baie.

Les espèces de coton que l'on a principalement cultivées jusqu'ici aux Marquises sont les cotons dits de Fidji et le Sea-Island. Le premier commençait, à notre départ, à tomber en défaveur (on prétendait qu'il était trop cassant au filage); on s'occupait d'introduire des graines dites

de Georgie et New-Orléans qui donnent des cotons de qualité moins belle, mais un rendement plus considérable.

Cultures possibles. — De ce que le coton a, jusqu'ici, été la seule culture essayée sur une assez grande échelle dans l'archipel, il ne faut pas croire que ce serait la seule appelée à y réussir. Il en est certainement d'autres que l'on pourrait introduire aux Marquises, et en première ligne nous devrons placer le café, le tabac et la vanille.

Nous avons vu, dans quelques jardins particuliers, des pieds de café plantés au hasard, abandonnés à eux-mêmes qui donnaient des grains de fort bonne qualité. Dans le jardin de la résidence entre autres, il en existe quatre qui y ont été semés dans les conditions les plus défavorables, dans un terrain composé de sable et de pierres, exposés au soleil toute l'année et soumis à l'influence des vents du large dont ils ne sont pas éloignés de plus de 120 mètres et, cependant, nous en tirions deux fois par an un très-bon café.

Sans aucun doute, cet arbuste, cultivé dans de meilleures conditions, avec soin et intelligence, deviendrait à son tour une source de produits très-importants pour la colonie. Il suffit, du reste, de voir ce que l'on en retire à Tahiti et surtout à Moorea.

De même que dans ces deux dernières îles, la vanille réussirait fort bien aux Marquises; celle que l'on obtient dans ces régions est très-estimée, et la seule raison qui pourrait détourner les colons de se livrer à sa culture est le long temps qu'elle met à payer les soins dont il faut l'entourer et la main-d'œuvre assez considérable qu'il faut avoir à sa disposition pour marier les sujets. Ce n'est guère qu'au bout de huit à dix ans qu'une vanillière est dans toute sa force et qu'elle produit des résultats réellement importants.

Il n'en est pas de même du tabac ; cette plante, en effet, donne une récolte tous les ans et, lorsqu'on voit combien la qualité de celui que les indigènes récoltent aujourd'hui est bonne, malgré le manque total de soins, tout porte à croire que, en se procurant des graines de choix et les employant dans les conditions normales, on doterait en peu de temps la colonie d'une nouvelle branche de commerce, dont les planteurs tireraient assurément un fort beau profit.

Certains terrains sont dans les meilleures conditions possibles pour la culture de la canne à sucre. Il ne nous paraît cependant pas, quant à présent du moins, utile d'essayer son exploitation en grand; les premiers frais à faire pour obtenir un résultat rémunérateur dépasseraient

de beaucoup les moyens des colons qui viennent s'établir aujourd'hui. De plus, il nous semble qu'on ne pourrait pas, même en supposant des moyens de communication plus réguliers qu'ils ne le sont à présent, se procurer la quantité de canne nécessaire à alimenter une grande usine. L'industrie du sucre et du rhum ne doit pas être, à notre avis, entreprise sur une trop petite échelle, sous peine de péricliter.

Matériaux de construction. — Nos connaissances en minéralogie ne sont pas assez étendues pour nous permettre de faire ici une étude approfondie des minéraux de l'archipel des Marquises; aussi nous bornerons-nous à quelques considérations qui mettront les futurs colons à même de connaître les ressources que le pays peut leur offrir pour les constructions qu'ils auraient à édifier.

On trouve dans toutes les îles des pierres propres à la construction des maisons; ces pierres sont en grande quantité et souvent d'une extraction assez facile. Ce sont surtout des grès d'un gris assez clair, se travaillant sans difficulté au pic de maçon sous des arêtes bien vives et inaltérables ; leur cassure est conchoïde, d'un grain très-fin, ayant l'apparence du grès dit « grès de Dielette en Normandie ». On rencontre également d'autres pierres siliceuses, informes, qui sont généralement employées pour les gros murs d'appareil comme les moellons.

Il est facile de se procurer sur certains points une argile excellente pour la confection des briques; presque toutes les constructions de Taiohae ont leurs murs de refend exécutés avec ces matériaux obtenus dans la colonie même ; la terre dont on s'est servi se trouve près de la gendarmerie actuelle, c'est de là qu'a été extraite toute la matière première dont on a eu besoin. On voit encore au pied du fort Collet l'ancien four à briques qui est en très-bon état de conservation. Au moyen de ce four on a produit des briques, des tuiles courbes et plates et des carreaux qui, depuis 30 ans au moins, sont en aussi bon état que le premier jour. La terre argileuse ne se rencontre pas seulement au point d'où on l'a extraite pour ces premiers travaux, on la trouve encore dans beaucoup d'endroits dans l'archipel et en quantité suffisante pour donner lieu à une exploitation sérieuse.

Pour relier ensemble ces divers matériaux, pierres et briques, il fallait de la chaux; il a été facile de s'en procurer en calcinant les gros blocs de corail roulé que l'on rencontre presque partout. La chaux ainsi obtenue est plutôt maigre que grasse, mais elle n'en donne pas moins, mélangée au sable blanc fin, universellement répandu dans les

îles, un fort bon mortier qui offre toutes les garanties possibles de solidité et de durée.

Au commencement de l'occupation, on avait construit à Taiohae, près de la Briqueterie, un vaste four à chaux où l'on fit toute celle qui servit aux constructions. Aujourd'hui, ce four est un peu dégradé et, du reste, on ne s'en sert plus, on se contente de fours en plein air qu'on laisse brûler deux ou trois jours de suite, et on se procure ainsi facilement dans chaque four deux tonneaux de matière, quantité suffisante pour les besoins actuels. Cette chaux, si on la produit au bord de la mer même, revient en moyenne, vu le prix de la main-d'œuvre, à 12 fr. 50 c. à 15 fr. les 250 litres.

Lorsqu'on fait le tour des îles, on rencontre souvent sur les falaises rocheuses qui tombent à pic dans la mer et d'une hauteur quelquefois de 200 à 300 mètres, de longues veines blanches, jaunes, rouges ou brunes, qui sont autant de dykes de porphyre colorés par des oxydes ou des sels de fer et qui produisent de loin l'effet de larges rubans ondulés et diversement coloriés, d'un fort joli aspect. A l'Ouest de l'entrée de la baie Collet (Hau-Tupa) surtout, ces veines offrent un charmant coup d'œil par la régularité et la netteté des teintes dégradées que présentent leurs diverses assises.

Nous ne saurions affirmer qu'il n'y ait point des minéraux assez riches pour être exploités avec profit, nous savons seulement que le fer est très-répandu dans toute la masse des îles; ce sont ses oxydes qui colorent la plupart des terres et des argiles; beaucoup de pierres rouges assez friables en indiquent suffisamment la présence. Mais il ne nous paraît pas que ces minerais aient une valeur suffisante sur un point déterminé pour que l'on en puisse tirer un utile produit.

Le sel est répandu partout à toutes les hauteurs, soit cristallisé et dur comme le sel gemme, soit en grains très-fins mélangés à des terres noires et rouges. Les Kanaks le connaissent fort bien et s'en servent toutes les fois qu'ils ne sont pas à proximité de la mer.

Enfin, nous avons trouvé à Ua-Po, sur les hauteurs qui séparent les baies de Akanae et Anco, des amphyboles très-bien conservées, à arêtes très-franches et en assez grande quantité, mais nous n'en avons vu nulle part ailleurs.

Comme nous l'avons dit, nous n'étudions pas ici la géologie de l'archipel, nous avons seulement tenu à faire connaître que l'on a sous la main tous les matériaux nécessaires à une construction solide, et nous

ajouterons que, les ayant employés nous-mêmes à diverses reprises, nous pouvons répondre de leur excellente qualité.

Animaux. — Nous ne connaissons pas de pays plus pauvre (excepté les Tuamotu) en animaux que les Marquises. Presque tous ceux que l'on y rencontre ont été importés à une époque relativement récente.

Mammifères. — Le porc (Puaka) nous semble le seul quadrupède ayant existé aux Marquises avant la découverte de ce pays. On en compte trois espèces aujourd'hui : le Puaka (porc commun), celui que possèdent tous les indigènes et qui paraît être de la race Tonkin. C'est lui qui a donné sans doute naissance à la race dite *Puaka kaipeka* (cochons sauvages), que l'on ne trouve que sur les hauts plateaux inhabités. Cette espèce est très-redoutée des naturels, car elle attaque l'homme ; ses défenses, comme celles de petits sangliers, ont quelquefois une longueur de 12 à 15 centimètres et sont recourbées. La chair en est mauvaise, aussi ne la mange-t-on que faute d'autre aliment. La troisième espèce a certainement été importée, c'est le Pikakaà ou cochon étranger; il y en a peu dans l'archipel, dans certaines îles même il n'y en a pas. Cette race est beaucoup plus estimée que la race indigène; aussi voit-on quelquefois les naturels échanger deux ou trois truies communes contre une Pikakaà; malheureusement, comme on laisse croiser ensemble les deux races, les produits qui en résultent sont bien loin de valoir ceux que l'on obtiendrait en opérant différemment. C'est cet animal qui constitue la principale richesse des Kanaks; le peu de soins qu'il demande, la fécondité des femelles, sont autant de qualités hautement appréciées par une population si paresseuse, aussi ne s'en occupent-ils généralement que pour les marquer à leur naissance et plus tard les manger.

Après le porc, l'animal domestique le plus répandu dans l'archipel est le bœuf (Piha). Ce sont les missionnaires et le Gouvernement qui ont importé les premiers sujets de la race bovine, simultanément à Vaitahu et à Taiohae; à la même époque, deux Anglais, les frères Lawson, en introduisaient dans l'île de Ua-Uka; ceci se passait dans les premiers temps de l'occupation, vers 1843-1844. Depuis, ces animaux, abandonnés à eux-mêmes dans les baies susdésignées, donnèrent naissance à des troupeaux considérables, mais à moitié sauvages. Quelques têtes de bétail transportées dans l'île de Ua-po (baie de Akakau) prospérèrent à leur tour, et dès lors trois troupeaux nombreux se formèrent dans ces trois baies. Les quelques têtes appartenant aux

sieurs Lawson furent à leur tour amenées à Taiohae. Quelques colons et indigènes acquirent un certain nombre d'animaux, soit par voie d'achat, soit par suite de dons faits par la Mission ou par le Gouvernement.

On comprendra la rapidité avec laquelle les troupeaux se sont accrus, lorsqu'on saura que rarement il se présente une occasion d'abattre quelque taureau ou vache ; en effet, les Kanaks ne le font qu'à l'occasion d'une très-grande fête et le Gouvernement et la Mission n'ont pas un personnel suffisant pour qu'il soit possible, sans perdre une partie de la viande, de tuer une bête pour être partagée entre les divers rationnaires. Nous apprécions qu'à notre départ de l'archipel on pouvait compter au moins 1,900 têtes de bétail ainsi réparties : Ua-po, 800; Vaitahu, 600; Nuhiva, 500 [1].

Quelques-uns de ces animaux sont complétement passés à l'état sauvage et habitent les sommets du plateau de Tovii à Nuhiva.

---

[1] TROUPEAU LOCAL. — Nous savons de quelle façon le gros bétail a été introduit aux îles Marquises. Jusqu'en 1862, chaque propriétaire avait à s'occuper de son propre troupeau, la vaine pâture était autorisée dans toute l'étendue des îles. A cette époque, au milieu des réformes qui furent introduites dans l'administration de l'archipel, les bêtes à cornes appartenant à l'État furent, du consentement mutuel des deux parties, confiées au soin de la Mission catholique, de sorte que leurs deux troupeaux furent fondus en un seul qui prit le nom de troupeau local. L'évêque en était le fermier, à la condition que la moitié des dépenses faites pour son entretien et des recettes obtenues revenait de droit à l'État, l'autre moitié était réservée à la Mission.

Ce mode d'agir était évidemment défectueux à tous égards, le Gouvernement n'ayant aucune facilité de contrôle sur les agissements du fermier.

En outre, la Mission commença à élever parallèlement au troupeau local un troupeau particulier dont les animaux devaient être marqués comme ceux des autres colons.

Ce ne fut qu'en 1872 que M. le commandant Gérard se décida à prendre la mesure radicale de procéder au partage du troupeau existant en commun et d'approuver les comptes de la Mission jusqu'à cette époque. Dès lors, il fut conclu que l'État posséderait tout le bétail de Vaitahu et celui de Taiohae, et la Mission aurait pour sa part, outre son troupeau particulier de Taiohae, celui qui existait à Ua-po dans la baie de Akahau.

De même, pour les moutons, un troupeau de 800 têtes, dont un dixième à l'État et neuf dixièmes à la Mission, était confié à la Mission; au partage, nous en prîmes 80 que nous fîmes transporter dans la baie de Akahau à Nuhiva, et la colonie eut un troupeau local appartenant tout entier à l'État, se décomposant ainsi qu'il suit :

Gros bétail, environ	600 têtes à	Vaitahu.
—	300 —	Taiohae.
Moutons	80 —	Akahau (Nuhiva).

Ce premier point du partage étant réglé, il fallait savoir utiliser la part qui nous était échue. Pour cela, un ou plusieurs bouviers nous étaient nécessaires, c'était là une grande difficulté d'où l'on ne sortit qu'imparfaitement; nous ne pûmes trouver qu'un jeune Kanak ayant autrefois assisté les Frères convers dans ces fonctions; lui seul put être attaché à la surveillance de notre bétail, que seul il connaissait. Outre que les indigènes sont peu aptes à un pareil service, un seul ne pouvait suffire à la tâche, quoique ce service consistât simplement à amener au parc les nouveau-nés des bestiaux avec leurs mères pour leur donner quelques soins pendant les deux ou trois premiers mois. Or, il est de toute impossibilité à un seul homme de surveiller un troupeau répandu sur une étendue de 7,000 à 8,000 hectares au moins et confondu avec plusieurs autres; aussi nos animaux sont-ils aussi sauvages qu'ils l'étaient auparavant à Taiohae et à Vaitahu.

En dehors de sa consommation personnelle, l'archipel est appelé à fournir en tout ou

Le mouton (Hipa, de l'anglais *scheep* ou *Muto*) a très-bien réussi également aux îles Marquises, la Mission en possède à Ua-po, baie de Akakau, un troupeau de 900 à 1,000 têtes; le Gouvernement n'en a que 150 à 200 parqués dans la baie de Akahau à Nuhiva; quelques rares colons en ont aussi, mais en très-petit nombre. La chair de cet animal est fort bonne; peu estimée des indigènes, elle est presque toute consommée par les Européens.

Le prix d'un mouton est de 20 fr.; un bélier se paie 15 fr., une brebis 25 fr.

Les chèvres (Menemene par onomatopée) ont été introduites en 1813 par Porter, qui lâcha quelques individus de l'espèce sur la partie de Nuhiva appelée Terre déserte (Henua Ataà). Ce navigateur couvrit ces animaux du tapu pour leur laisser le temps de se reproduire. Ce tapu fut si religieusement respecté par les indigènes qu'en 1869 ils nous demandaient encore s'il était permis d'en prendre et d'en tuer. Aussi, aujourd'hui, est-ce par milliers que l'on rencontre les chèvres dans cette Terre déserte et sur le Tovii qui la domine. C'est à elles que l'on doit, sans aucun doute, l'aridité et le dessèchement complet de cette partie de l'île; en mangeant les nouvelles pousses, l'écorce des arbres encore vivants, elles empêchent toute végétation sur toutes les crêtes et, par suite, sont cause qu'il y pleut très-rarement. L'on sera forcé de faire pour ces animaux comme on a fait aux Viti, où leur destruction seule a fait renaître la verdure et l'eau dans les îles qui en étaient infestées. Heureusement que l'on n'en trouve encore qu'à Nuhiva, le tapu qui a régné dessus pendant si longtemps ayant empêché leur exportation dans les autres îles. Les Kanaks n'en sont guère friands, aussi les vendent-ils un prix fort peu élevé de 1 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c. la pièce.

On rencontre aussi quelques chevaux, mulets et ânes à Nuhiva et à Ua-po, mais on doit les considérer comme animaux de luxe plutôt que d'utilité pratique. Les chiens, les chats, les rats et les souris terminent

---

en partie à celle de Tahiti; cette île ne possède pas de bestiaux, nous ne savons pour quelle cause, et c'est aux Sandwich qu'elle doit s'approvisionner pour la distribution de viande à ses rationnaires. Or, ces animaux, arrivant après 20 ou 25 jours de mer, sont toujours en fort mauvais état. Les lieux où on les parque sont loin d'être disposés de manière à ce qu'ils puissent s'y refaire et l'on ne mange que de la viande détestable aux îles de la Société. Il serait donc à désirer que l'on en fît venir des Marquises, et c'est là le plus grand désir du gouvernement local; ils n'auront à supporter que 4 ou 5 jours de traversée pour arriver au chef-lieu et seront encore en parfait état au débarquement, on n'aura plus qu'à les entretenir avec soin.

la liste des quadrupèdes existant dans l'archipel des Marquises. Nous croyons qu'il y a une espèce de rats indigènes, tout le reste est d'importation récente.

Oiseaux. — Sans posséder une variété d'oiseaux bien considérable, l'archipel en a cependant quelques-uns, en cela bien supérieur à Tahiti, où on n'en rencontre pas un seul ; aussi tous les voyageurs passant de ce dernier point aux Marquises, sont-ils étonnés et réjouis d'entendre les chants variés qui animent les campagnes, au lieu de subir ce silence morne que l'on rencontre partout dans l'archipel de la Société.

Comme oiseaux de basse-cour, on trouvera, surtout à Nuhiva, des poules (Moa) en assez grande quantité; elles ont toutes été importées, on n'en distingue que trois ou quatre espèces. Le prix moyen des jeunes sujets (Kio) est de 1 fr. 25 c. pièce; un beau coq (Moa Vahana) 2 fr. à 2 fr. 50 c.; 3 bonnes poules (Moa Vehine) 5 fr. Chaque indigène en possède quelques-unes, ainsi que les colons, mais ces derniers seuls ont des poulaillers, la plupart du temps ces animaux perchent la nuit sur les arbres et pondent dans les fourrés, ce qui rend les œufs assez difficiles à trouver, aussi le prix en est-il relativement élevé, 3 fr. 50 c. la douzaine.

Les canards de Barbarie (Kanikani) réussissent, ceux de France n'ont donné que de maigres résultats; les oies, les dindons (Korokoro) et les pigeons se reproduisent avec une grande facilité. Nous n'avons pas vu de pintades, mais nous croyons qu'on ferait une bonne acquisition en les acclimatant dans les îles.

En 1870, on a introduit dans la baie du Contrôleur quelques couples de colins d'Amérique, que l'on a laissés en liberté; nous ne savons s'ils ont profité.

Les oiseaux principaux indigènes du pays sont : la frégate (Makoke), que l'on ne trouve guère que dans le groupe S.-E.; le paille-en-queue (Toake), dont les plumes servent aux coiffures de fête ; une espèce de sterne (Kotake), qui voyage toujours par couple et fait son nid dans les falaises ou dans les roches du fond des vallées; une espèce de rossignol jaune et blanc (Komako), oiseau tapu qu'il est défendu de tuer; du reste, sa chair n'est pas bonne à manger, et son chant est fort agréable; une perruche verte (Kuku) comestible, a un goût très-délicat à l'époque des graines des arbres des Banians ; une autre perruche bleu clair, indigo, blanche et violette, avec des reflets vert d'eau sur les ailes (Pihiti), plus petite que la précédente, non comestible; l'hirondelle de mer

(Kivi); le pluvier (Keuhe); le héron (Matuku), les indigènes le mangent quelquefois. Enfin le fou, le goëland, et presque tous les oiseaux de mer que l'on rencontre dans toutes les zones tropicales. Un oiseau particulier, non-seulement aux Marquises, mais encore à Nuhiva, où il ne se trouve qu'à la Terre déserte seulement, est le Upe qui, paraît-il, n'a pas été apporté en France avant 1855. On a cru devoir en faire le type d'un genre nouveau, on l'a appelé *Serrezius galeatus*. Contrairement à ce qu'on peut lire dans la notice de M. Jouan, tous les navigateurs des archipels polynésiens nous ont affirmé n'en avoir vu nulle part ailleurs qu'à Nuhiva[1]. Toujours est-il que le Upe est un fort bon manger, on en ferait peut-être un animal de basse-cour, car une fois en cage il ne cherche pas à s'échapper et mange tout ce qu'on lui donne; nous en avions toujours quelques-uns vivants que nous réservions pour notre consommation.

Poissons. — Les poissons sont beaucoup plus nombreux et plus variés dans les mers environnant l'archipel et dans les baies que dans bien d'autres pays de même latitude. Malgré la consommation énorme qu'en font les indigènes, leur quantité ne paraît guère diminuer; peut-être cela tient-il à la précaution dont nous avons parlé de mettre l'Auhi sur les points dont on craindrait la dépopulation.

Il est impossible de mentionner ici tous ceux qui existent dans les îles, nous nous contenterons donc de citer ceux dont la pêche offre un intérêt particulier et ceux que l'on rencontre le plus souvent.

Le requin (Peata), l'ange (Haua), le kuavena et la bécune (Aku) sont les poissons dont la pêche est la plus curieuse; tous les autres se prennent à la ligne ou au filet.

Pêche du requin. — La pêche du requin se fait la nuit au large des îles, dont on s'écarte de 3 à 5 milles environ. Arrivée dans les parages que l'on a choisis pour capturer ce squale, l'embarcation des Kanaks s'arrête et tous alors se livrent à la pêche. Chacun d'eux tient de la main droite un émérillon fixé au bout d'une corde de 3 ou 4 pieds de long et auquel est attaché un appât quelconque. Le bras droit est entouré d'un nœud d'agui dont un bout est retenu par la main gauche; aussitôt que l'animal est ferré, on laisse couler l'agui le long de son corps en le souquant lorsqu'il arrive à la queue; le requin est alors

[1] Nous avons donné, en 1873, à M. l'amiral Roussin, à bord de l'*Atalante*, deux serrizins vivants, le mâle et la femelle; ils sont très-faciles à nourrir et s'apprivoisent de suite.

halé en dedans de la baleinière, où on l'achève immédiatement. Il faut beaucoup de sang-froid et d'adresse pour operer de cette façon, qui est cependant la plus ordinaire; nous n'avons jamais vu ni entendu citer un accident qui soit arrivé dans une de ces expéditions. Les moins hardis se contentent de harponner la bête lorsqu'elle approche assez de l'embarcation. Cette pêche est très-fructueuse, chaque baleinière rapporte en moyenne 7 ou 8 squales, nous en avons vu quelquefois jusqu'à 15 ou 16 pris dans une seule nuit et par un seul canot.

Les naturels apportent un grand amour-propre à cet exercice; si un pêcheur est malheureux, ce n'est certes à sa maladresse qu'il s'en prendra, mais à sa pauvre femme, qui, d'après les idées reçues, a profité de son absence pour commettre quelque infidélité, et elle sera vertement punie au retour de son mari.

Le Haua (Ange, Devil Fish), se pêche de jour, généralement avec deux baleinières ; on les harponne comme la baleine, mais avec des instruments plus petits; une fois que le harpon a bien mordu, les deux embarcations, attelées l'une à l'autre, nagent vivement en laissant filer leur ligne et en faisant des zigzags qui finissent par fatiguer, puis noyer l'animal. Ce poisson atteint de fortes dimensions : nous en avons vu qui avaient près de 5 à 6 mètres de circonférence.

Pêche du Aku. — Le Aku (Bécune) se pêche de nuit lorsqu'il n'y a pas de lune, et toujours en pirogue, dans l'intérieur des baies quand la mer est calme. Ces petites embarcations s'éloignent du rivage et, arrivées à l'entrée de la baie, les Kanaks allument des torches qu'ils placent à l'avant de la pirogue puis nagent doucement du côté de la plage en faisant de grands circuits ; le Aku, surpris par la lueur de ce feu, saute hors de l'eau ; c'est à ce moment qu'un indigène armé d'une fouine, à deux fers généralement, le frappe et le met dans son canot ; il faut beaucoup d'adresse à cette pêche et de la prudence, car souvent le poisson saute par-dessus la pirogue et, s'il n'est pas fouiné à temps, frappe de son dard aigu et dentelé l'homme qui se préparait à s'en emparer. Nous avons vu des naturels avoir la main ou l'épaule traversée de cette façon; la blessure est fort douloureuse et s'envenime assez facilement. Cependant, il faut bien le dire, ces accidents sont fort rares.

Pêche du Kuavena. — Le Kuavena, dont nous ne connaissons pas l'espèce, est un petit poisson long de 7 à 8 centimètres, sans écailles appréciables, au corps argenté avec des reflets irisés après sa mort. Sa pêche, simple objet de curiosité, n'exige aucune adresse de la part des

pêcheurs. C'est encore par une nuit sans lune que les Kanaks s'y livrent, c'est une véritable fête; plusieurs pirogues munies de torches allumées gagnent le milieu de la baie, rallient les petites anses, en font le tour, et lorsqu'ils voient le poisson, qui est attiré par la lumière, en assez grande quantité, toutes nagent à terre vers un point déterminé; un peu avant leur arrivée, des indigènes placés à cette endroit allument à leur tour de grands feux; le Kuavena vient jusqu'à toucher le sable ou les rochers, et là c'est avec des avanaux, des seaux, tous les vases que l'on a sous la main, qu'on les capture par milliers; on recommence plusieurs fois le même manége jusqu'à ce que la quantité prise soit suffisante, on peut ainsi en une heure ou deux en prendre une barrique entière. Pour les manger, il faut avoir soin de leur arracher la tête, qui est pleine de sable; les indigènes les font cuire sous la cendre dans des feuilles de hau. Les Européens en font une excellente friture.

Les poissons les plus remarquables des îles Marquises sont: le Aka, gros et grand poisson rouge à tête énorme, ressemblant assez au capitaine; il se prend toujours à la ligne, près des rochers isolés surtout; le mulet (Akuna); la carangue (Aua), tous deux tapus anciennement; le Humu, poisson noir, assez médiocre, se mange cuit; le rouget et plusieurs autres poissons de roche verts, rouges ou bleus, tous fort bons, que l'on prend à la ligne; le Oke, espèce de petite sole qui est très-délicate, mais assez rare; le Kumii, espèce de barbue; le Puhi (Murène), les Indiens le mangent grillé sur les charbons, etc.

Presque tous ces poissons se prennent à l'hameçon, cependant les indigènes emploient aussi la fouine à un ou deux fers et le filet. Ce dernier engin, qu'ils savent fabriquer eux-mêmes avec de la bourre de coco, a en général une brasse de haut sur 6 ou 8 de long; il est plat, sans poches. On s'en sert, comme nous nous servons de la seine, sur les plages sablonneuses. Quelquefois on le développe en cercle près des rochers, quelques Kanaks le maintiennent en nageant debout, tandis que un ou deux d'entre eux plongent pour effrayer le poisson qui, en se sauvant, vient se prendre dans les mailles; les plongeurs ferment alors le filet en dessus, et tous le système est halé à terre; on donne ainsi 4 ou 5 coups successifs qui, toujours, donnent un fort bon résultat.

Le marsouin (Kohio) et le cachalot (Haoa) sont aussi très-estimés des indigènes, moins pour leur chair que pour leurs dents, dont nous avons vu qu'ils faisaient des ornements de grande valeur. La plus grande partie de l'ivoire de cachalot qu'ils emploient leur a été donnée ou

vendue par les baleiniers de passage ; ils ne peuvent chasser ce cétacé et n'en ont jamais vu de près, excepté ceux qui, poursuivis par les pêcheurs étrangers, sont venus, par hasard, s'échouer à la plage.

Tout le monde sait que souvent les marsouins abandonnent la haute mer par mauvais temps pour se réfugier dans les baies; lorsqu'une bande de ces animaux est en vue, toutes les embarcations sont mises à la mer et l'on s'efforce de les cerner pour les diriger vers le rivage où les indigènes les attendent pour les abattre par 30 ou 40 à la fois. Mais ces aubaines sont rares, ce qui rend, comme nous l'avons dit, le prix des dents fort élevé.

M. Jouan parle aussi d'un petit poisson d'eau douce existant dans les rivières, nous ne l'avons jamais vu et les indigènes non plus; ne serait-ce pas celui que l'on rencontre à Tahiti dans certains cours d'eau et que nous y avons vu pêcher souvent? Il y aurait là simple confusion d'archipel.

Il y a à Tahiti deux espèces de poissons vénéneux qui causent quelquefois des accidents graves et même la mort; on ne trouve rien de semblable aux Marquises, on peut manger tous les poissons avec une entière confiance.

On trouve aussi aux Marquises deux espèces de tortues (Honu); la tortue franche et la tortue-caret; elles sont rares, on ne les attrape que très-difficilement, leur écaille est très-estimée, surtout celle de la seconde espèce; elle sert à faire des couronnes, des boucles d'oreilles et de tout petits ustensiles; tous ces produits sont fort chers à cause de la rareté de la matière et du fini du travail.

Dans l'eau douce on rencontre des anguilles (Kuhee) en assez grande quantité; les naturels les craignent généralement, mais depuis quelques années ils se sont enhardis quand nous leur eûmes prouvé que la chair en était bonne; ordinairement ce sont les femmes qui les prennent en fouillant les trous où l'animal se réfugie et les enveloppant dans leur pareu.

Crustacés. — Il n'y a que quelques crustacés dans l'archipel, les Kanaks les mangent tous avec plaisir ainsi que les Européens. Les langoustes (Hua) sont assez communes, il y a même des parages où il y en a en très-grand nombre. On trouve aussi deux espèces d'oursins, à longues et à courtes pointes (Hatüke, Vana); deux crabes de mer (Toetoe, Kaitako) ; un crabe de terre, le Tourlourou (Tupa).

Enfin, dans beaucoup d'endroits, les rivières fournissent en quan-

tité des chevrettes (Koua) d'un goût très-délicat; quelques-unes sont énormes.

Poulpes. — Les poulpes sont représentés par deux espèces également recherchées par les habitants, qui en font un grand régal; ce sont le poulpe commun (Heke Hai) et le hawaïeu (Heke Uà); on s'en empare en leur enfonçant un bâton dans la bouche lorsqu'ils sont collés sur les roches, l'animal entoure le bâton et quelquefois le bras du pêcheur, avec ses tentacules; arrivé à terre, on le retourne et il meurt. On le mange cru, comme la plupart des poissons. Les crustacés se mangent cuits sous la cendre ou sur des charbons ardents.

Si les Kanaks ne sont pas difficiles pour les poissons, ils ne le sont pas davantage pour les coquillages, qu'ils mangent en quantité. Les Européens n'en trouvent que deux espèces comestibles: l'huître (Tio) et la palourde (Koata), encore cette dernière est-elle extrêmement rare. Les huîtres sont très-petites, mais bonnes; pour s'en procurer en quantité suffisante, on couvre les roches où elles se trouvent de feuilles de cocotier sèches, puis on y met le feu; les mollusques s'ouvrent et l'on peut en récolter autant que l'on veut.

Les indigènes mangent la chair des porcelaines (Ji); le cloporte de mer (Oscabrion cannelé, Mama); une espèce de gros colimaçon marin; ces coquilles ont une chair excessivement dure et ce n'est qu'en la frottant longtemps sur des pierres rugueuses qu'ils parviennent à l'attendrir suffisamment pour pouvoir la manger; le nom de l'une d'elles, du reste, est caractéristique, *Mama* veut dire mâcher souvent.

Il y a un certain nombre d'autres coquillages qui n'ont aucune utilité pour les naturels et même pour les conchyologistes; nous pensons qu'il y aurait peu d'intérêt à les collectionner; on ne trouve pas d'espèce rare, si ce n'est la *Cyrtule du soir*, dont parle M. Jouan dans son ouvrage et que les savants prétendent être spéciale aux Marquises; nous n'avons jamais vu cette coquille.

Insectes. — La classe des insectes ne contient qu'un nombre très-limité d'individus, dont aucun, si ce n'est le Nono, n'est spécial à l'archipel.

Le Nono, espèce de moustique plus petit que ceux que l'on connaît dans les autres contrées, n'est pas ce que les Anglais ont nommé Sand-Fly, il en diffère même de beaucoup. Ce petit animal, qui est un éphémère, n'existe que dans le groupe N.-O.; c'est un supplice pour les nouveaux arrivés que ces piqûres innombrables et brûlantes qui les

assaillent en tous lieux. Le Nono pénètre partout, dans les vêtements, dans les moustiquaires. Quelquefois, si l'on a le malheur de se gratter pour faire passer les démangeaisons, la petite plaie s'irrite promptement, s'agrandit et, lorsqu'elle est enfin guérie, laisse une marque semblable à celle que produit la petite vérole, aussi on ne saurait trop engager les nouveaux colons à supporter leur mal avec patience pendant les premier jours; ordinairement au bout d'un mois, la figure et les mains qui étaient devenues énormes reprennent leur état normal, on est acclimaté, ces bêtes ne produisent plus qu'une légère sensation. Le jus de citron en lotion est un calmant dont on peut servir avec avantage.

Les autres insectes sont : la fourmi (Ho), 2 espèces; l'araignée (Puna vevee), 3 espèces; le papillon (Pepe), 2 ou 3 espèces communes de jour et de nuit : le grillon (Vivi); le cent-pieds (Scolopendre, Vei), les plus longs atteignent 18 à 20 centimètres; les chenilles correspondant aux papillons (Nue); le maringouin, une espèce coléoptère du genre taupin; des libellules; quelques guêpes, beaucoup de mouches (Tikaue), des vers de terre (Iô); des sauterelles, la série complète des cancrelats, blattes, ravets en quantité, la vermine (Kutu), et les puces (Kopana). La colonie n'en produit pas d'autres, du moins à notre connaissance, excepté bien entendu ceux qui sont assez petits pour nous avoir échappé.

ASPECT GÉNÉRAL DE L'ARCHIPEL.

Lorsqu'on aperçoit du large les îles de l'archipel des Marquises, on reconnaît, au premier abord, qu'elles sont d'origine volcanique. L'aspect de ces côtes abruptes tombant dans la mer d'une hauteur moyenne de 300 à 400 mètres, de ces montagnes presque à pic qui forment les différentes vallées, prouve assez que des mouvements désordonnés du sol ont donné à toutes ces terres les formes tourmentées qu'on leur voit. En même temps que ces falaises droites qui les terminent au bord de la mer font penser à des scissions brusques qui seraient survenues tout à coup pour disjoindre les diverses parties d'un ancien continent, les rapports de couleurs, de structure, l'identité des roches, que l'on remarque d'une île à l'autre, appuient l'opinion première qu'on s'était formée sur l'origine de l'archipel.

Ici la légende se trouverait en relation intime avec la vérité; elle dit que

l'île de Nuhiva a été séparée par Tupa de celle de Ua-po; chose singulière, la croix blanche qui sert de point de repère à l'entrée de la baie de Taiohae, se retrouve intacte mais amoindrie en face, à Ua-po, dans l'O. de la baie de Akanae, N. et S. de la première, avec les mêmes angles, les mêmes couleurs, la même disposition et la même nature des roches dans lesquelles elle est encastrée.

On en pourrait dire autant de Ua-Uka, liée dans le temps à Nuhiva: les falaises des deux îles ont l'aspect de deux parties d'un même tout que l'on aurait divisé. Cette légende pourrait donc être une réminiscence des temps antéhistoriques, simple souvenir transmis d'âge en âge d'un cataclysme effroyable, partageant les terres, faisant effondrer des îles entières, en un mot, divisant une contrée vaste à l'origine en fragments dont il ne reste aujourd'hui que l'archipel que nous occupons.

Routes et moyens de communication. — On comprend qu'au milieu d'un pareil bouleversement les routes ne soient pas faciles à tracer ni à exécuter; aussi n'y en a-t-il pas dans les îles. A vrai dire, on ne trouve que des sentiers reliant les différentes baies entre elles, sentiers de chèvres la plupart du temps, que les Kanaks mêmes, habitués dès leur enfance à les parcourir, ne suivent quelquefois qu'avec une certaine appréhension. Les divers districts situés du même côté de l'arête dorsale des îles peuvent encore communiquer entre eux sans trop de difficultés pour les indigènes, mais lorsqu'il faut traverser cette grande arête, les ravins profonds, le peu de largeur des chemins à peine tracés, la raideur excessive des pentes sont autant d'embarras souvent insurmontables pour les Européens, même les plus rompus à ce genre d'exercice.

Il serait matériellement impossible, à moins de vouloir y ensevelir des sommes énormes, de songer à faire une route, même pour les mulets, tout autour d'une des îles Marquises, comme on l'a fait à Tahiti. A Nuhiva, on peut se rendre à cheval de Taiohae à Akaui, et à pied de la baie du Contrôleur à Taiohae dans le Sud. Dans le Nord, de Atiheu à Hatuatua, on aurait assez facilement une route carrossable, mais ce ne sont là que des fractions qui ne peuvent être reliées ni aux autres points de l'île ni même entre elles. Cependant, c'est encore l'île qui offre le plus de commodités de transport par terre aux colons.

Aussi, n'est-ce pas par cette voie que les relations se sont établies entre les districts; les pirogues d'abord, aujourd'hui les baleinières

sont les moyens les plus employés pour communiquer de tribu à tribu. Le nombre d'embarcations existant maintenant dans tout l'archipel et de celles que l'on construit tous les jours est plus que suffisant pour les voyages que l'on entreprend journellement pour aller au chef-lieu, près du Résident, ou dans les magasins porter les marchandises et faire des échanges. Les indigènes, quoique craignant le mal de mer (Kahepuhepu), préfèrent ce mode de locomotion à celui qui les force à suivre des chemins fort mauvais avec une forte charge sur le dos. Quelques-uns, plus sensibles à ce mal, préfèrent encore les routes de terre, mais laissent aux baleinières le soin de transporter leur bagage.

D'île à île, c'est encore au moyen de baleinières que s'établissent les relations entre indigènes ou entre indigènes et colons autres que les commerçants. La principale raison en est que lorsqu'un naturel quitte son île, ce n'est pas pour se rendre dans un district spécial d'une autre, mais pour en visiter plusieurs, faire une tournée générale chez tous ses amis; aussi doit-il avoir à sa disposition le moyen de se transporter plus commodément de l'un à l'autre. Nous-mêmes nous préférions ce mode de locomotion aux petits bâtiments de commerce qui sont généralement tenus si malproprement qu'il est impossible, sans inconvénient grave, d'y séjourner quelques heures. On se transporte ainsi fréquemment d'une île à une autre dans un même groupe; mais, lorsqu'il s'agit d'aller du groupe S.-E. au groupe N.-O., ou réciproquement, cela devient un vrai voyage au long cours; on ne part jamais seul, toujours deux ou trois embarcations naviguent de concert.

Il est vrai que les rapports de ce genre sont rares, soit parce qu'il existe encore une certaine crainte de part et d'autre d'être mangés, soit parce que si l'on sait quand on part, on n'est jamais bien sûr de revenir.

En effet, souvent des baleinières se perdent sans qu'on en ait jamais de nouvelles. Le cas s'est présenté six ou huit fois pendant notre séjour. Les Kanaks sont si négligents, que la nuit surtout ils bordent plat leurs voiles et s'endorment tous, y compris celui qui est à la barre; arrive une rafale, l'embarcation chavire, les hommes se noient ou sont mangés par les requins; on court le risque d'être entraîné par les courants au large, auquel cas il ne reste plus qu'à mourir de faim[1]. Enfin,

---

[1] On a rencontré, en pleine mer et aussi dans les parages des Tuamotus, des embarcations avec leurs équipages parties d'une des îles de l'Archipel et drossées depuis 8 jours par les courants de S.-O. Combien ne s'en est-il pas perdu de la sorte?

quelquefois les Kanaks se sont enivrés à terre avant de partir, ou dans le canot même, et ne savent plus où ils vont, nous en avons vu qui, partis de Ua-Uka dans la journée pour se rendre à la Dominique, se trouvaient, au bout de 24 heures, près des îles Masse; ils avaient tout simplement, étant ivres, pris l'O. pour l'Est.

Il existe aujourd'hui deux goëlettes de 40 à 50 tonneaux et 3 ou 4 petits cutters de 10 à 12 tonneaux qui font le cabotage entre les îles ou entre les districts d'une même île d'une façon assez régulière; mais ces bâtiments appartiennent à des négociants qui les emploient à leur commerce et qui ne se soucient guère de prendre des passagers; du reste, nous avons dit pourquoi les indigènes et les colons ne tiennent pas non plus à y avoir recours. En 1872, nous avons voulu faire la tournée de l'archipel sur une de ces goëlettes: il nous fallut l'abandonner à Ua-po et revenir en baleinière à Taiohae, notre position n'était pas tenable à bord.

Communications avec le dehors. — Au dehors, l'archipel des îles Marquises n'a de communications qu'avec San-Francisco, d'où lui viennent presque toutes les marchandises d'importation, et avec Tahiti, où sont expédiés tous ses produits. Nous ne citerons que pour mémoire les quelques navires de guerre américains, anglais ou russes qui y font escale en se rendant à Tahiti après avoir quitté la côte américaine au Callao, Panama, ou San-Francisco.

Jusqu'en 1868, il n'y avait aucune occasion de correspondance régulière entre Tahiti et les Marquises; un ou deux caboteurs par an et autant de bâtiments appartenant à la Mission catholique représentaient tout le mouvement maritime de cette contrée. Quelquefois un aviso de la station locale faisait une apparition à Taiohae.

Les vivres parvenaient aux rationnaires par ces diverses occasions; aussi comme il arriva plusieurs fois que l'on en manqua, en 1868, le commandant supérieur donna l'ordre aux trois transports : *Dorade, Chevert, Euryale,* qui faisaient le courrier d'Amérique, de relâcher au retour à Taiohae pour y prendre le courrier et y laisser des vivres, si besoin était. Malheureusement la *Dorade* partit pour la Cochinchine, l'*Euryale* se perdit, le *Chevert* fut condamné.

Courriers d'Amérique. — En 1870, le gouverneur des établissements français d'Océanie ne voyant plus ses relations assurées avec la métropole, faute de bâtiments de guerre appartenant à la station locale, se décida à avoir recours au commerce. Un contrat fut passé entre le Gou-

vernement et une maison de San-Francisco, la maison Crawford, qui s'engagea, moyennant une redevance annuelle, à faire régulièrement un service mensuel de courriers entre cette dernière-ville et Tahiti avec escale à Taiohae; la compagnie s'engageait à employer à ce service au moins trois goëlettes ou brigs-goëlettes de 80 à 100 tonneaux au minimum. C'est alors que commencèrent les établissements à Taiohae et de là dans tout le reste de l'archipel. Les Crawford, les Mc-Grath, Hart, etc., montèrent des magasins dont les approvisionnements de toute nature devinrent bientôt suffisants pour répondre à tous les besoins et satisfaire tous les goûts des colons et des indigènes : leurs commencements furent assez pénibles, mais la suite prouva bientôt la bonté de cette spéculation; le travail des habitants, excités par la vue des marchandises variées, permit, au bout d'un temps assez limité, aux négociants d'écouler leurs produits à bon compte. Les copras, le fungus, le coton, étaient embarqués sur le courrier qui les portait à Tahiti ou même jusqu'en Amérique, et chaque bâtiment rapportait de San-Francisco des denrées nouvelles pour remplacer celles qui avaient été écoulées, et pour répondre à de nouveaux besoins de la population.

Ports et rades. — Les ports ouverts au commerce dans l'archipel sont nombreux et beaucoup d'entre eux offrent toute la sécurité désirable aux navigateurs. Nous pouvons recommander d'une façon toute spéciale les suivants, au double point de vue des appareillages et des mouillages :

Nuhiva peut recevoir des bâtiments de toute dimension dans les baies de Taiohae et du Contrôleur au Sud, dans celles de Akaheu, Atiheu et Anaho dans le Nord; on y trouve partout des fonds décroissant régulièrement vers la côte et l'on y est à l'abri des vents régnants, sauf la baie du Contrôleur, où les vents du S.-E. causent une forte houle fort incommode pour les chargements et les déchargements. A Anaho, il y a à se méfier d'un très-petit banc de corail qui fait corps avec la plage dans l'Est de la baie; on a de très-bons mouillages dans l'Ouest. A Atiheu, les communications avec la terre sont généralement très-difficiles à cause d'une forte levée que l'on rencontre presque constamment aux points de débarquement. Cet inconvénient disparaîtra lorsqu'on aura construit un wharf de 10 à 12 mètres de long, appuyé sur les roches que l'on trouve dans l'Est de la baie à 250 mètres environ du village.

Pour le moment, du reste, le commerce d'Atiheu, comme celui de

Hatuatua, peut parfaitement se faire par Anaho, situé entre ces deux points; nous avons vu plus haut que la route qui les relie par terre est fort commode.

La baie de Hakapa, district des Atitoka, n'offre qu'un mauvais mouillage et un accostage à terre presque impossible en tout temps à d'autres qu'à des Kanaks. Heureusement que dans l'Ouest de cette baie on peut facilement établir une communication par terre avec celle de Hapapani, bon mouillage pour les goëlettes.

Enfin, la baie de Akaui, tribu des Taiohae, n'est abordable que pour les vapeurs ou pour les bâtiments de petit tonnage; l'entrée en est fort étroite et embarrassée par deux roches sous-marines dans l'Est; la baie d'Akatea, qui donne dans cette dernière, peut servir pour un abatage en carène dans la partie est. Se défier dans l'Ouest d'un bâtiment coulé qui ne découvre jamais à mer basse. C'est un navire américain incendié qui a été sabordé à cet endroit.

A Ua-po, les meilleurs ports pour les grands bâtiments sont : Aneo et Hakaetau dans le Nord, et la baie du Bon-Accueil dans l'Ouest; les autres ports de ce côté ne peuvent guère servir qu'à des caboteurs, ce sont : Akaotu, Akamaü, Ohoi, etc...; les ports de l'Est, y compris Akahau, n'offrent guère de mouillages : les vents régnants battant en côte toute l'année, les opérations commerciales ne peuvent se faire que sans voiles.

A Tauata, les seuls points abordables sont dans l'Ouest de l'île; Vaitahu, Hanapo, Hapatoni, sont les seuls habités. Mopotu, dans l'Est, est un mauvais mouillage où l'on trouve toujours une très-grosse mer.

A la Dominique, les bons ports sont rares; Puamau et l'Anse-des-Traîtres, qui sont les plus fréquentés et où le commerce est le plus actif, ne sont pas très-sûrs. A Puamau le vent bat presque toujours jusqu'au fond de la baie, où il est difficile alors d'accoster. A Atuona, on rencontre une très-forte houle qui rend le débarquement souvent impossible, même dans la petite baie de Tahauku; de plus, lorsque l'on appareille par petite brise, il faut avec un bâtiment à voile se méfier du courant qui porte sur la pointe sud de l'île, grande falaise à pic d'où l'on ne pourrait pas s'écarter, si l'on n'avait eu soin de l'arrondir au moins à demi-mille au large. Les ports offrant une assez grande sécurité dans cette île sont tous dans le Nord; Hanamenu, Anahi, Anatekua, Anatitapa, sont les meilleurs, mais, sauf Hanamenu et Anahi, ne peuvent recevoir que des bâtiments de petit tonnage.

Nous avons vu que l'on ne connaît que deux mouillages à Fatu-Hiva, ceux de Omoa et de Hanavave; le premier est fort mauvais, le second a une entrée trop étroite qui ne peut donner passage qu'à de petites goëlettes.

Pour tous les ports que nous avons cités et pour ceux qui ne nous ont pas paru assez importants pour être mis ici en ligne de compte, on trouvera des renseignements aussi précis que possible dans l'ouvrage de M. Jouan, le seul qui se soit occupé, depuis M. Gaussin, de l'hydrographie de l'archipel[1].

Améliorations. — Tous ces mouillages sont faciles à prendre de jour et même de nuit pour les navigateurs qui fréquentent ces parages, mais un navire étranger ne peut guère y entrer la nuit, puisqu'il n'y existe aucun point de repère. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de prendre des mesures pour tous les ports de l'archipel, le commerce n'y est pas encore assez étendu; mais pour ceux de Taiohae et de Vaitahu, nous pensons qu'il serait bon dès à présent de les doter de quelques points de reconnaissance permettant d'en faciliter l'accès en tout temps.

Pour Taiohae, il suffirait d'un fanal-phare comme ceux que l'on délivre aux transatlantiques et qui ont une portée de 3 ou 4 milles. Ce fanal serait établi au sommet d'une petite pyramide de 4 mètres de haut, que l'on construirait au point X de la carte de la baie dont nous donnons ci-joint un fragment[2]. Les bâtiments venant de l'Ouest ouvriraient le sommet de cette pyramide ou le feu par la sentinelle de l'O. au N. 20° E.; ceux venant de l'E. par la pointe arquée au N. 3° O. continuant leur route jusqu'à prendre le feu au N. 8° E. et, gouvernant alors directement dessus, ils passeraient à égale distance des deux sentinelles et pourraient prendre leur mouillage par les fonds qu'exigerait leur tirant d'eau. La ligne des meilleurs mouillages pour un bâtiment de guerre serait la ligne AB, dont les relèvements extrêmes seraient :

	Point A.	Point B.
Le Feu X.	N. 15° E.	N. 20° O.
L'angle de la Résidence.	N. 84°30′ E.	N. 48° E.

et où les fonds varient de 11 à 17 mètres à mer basse.

On pourrait aussi, pour faciliter l'entrée de jour, peindre en blanc à

---

[1] *Notes sur la navigation de l'archipel des Marquises pendant les années* 1855-1856, par M. Jouan, lieutenant de vaisseau. Extrait des *Annales hydrographiques*, 1857.

[2] Voyez la carte n° 1216 du Dépôt.

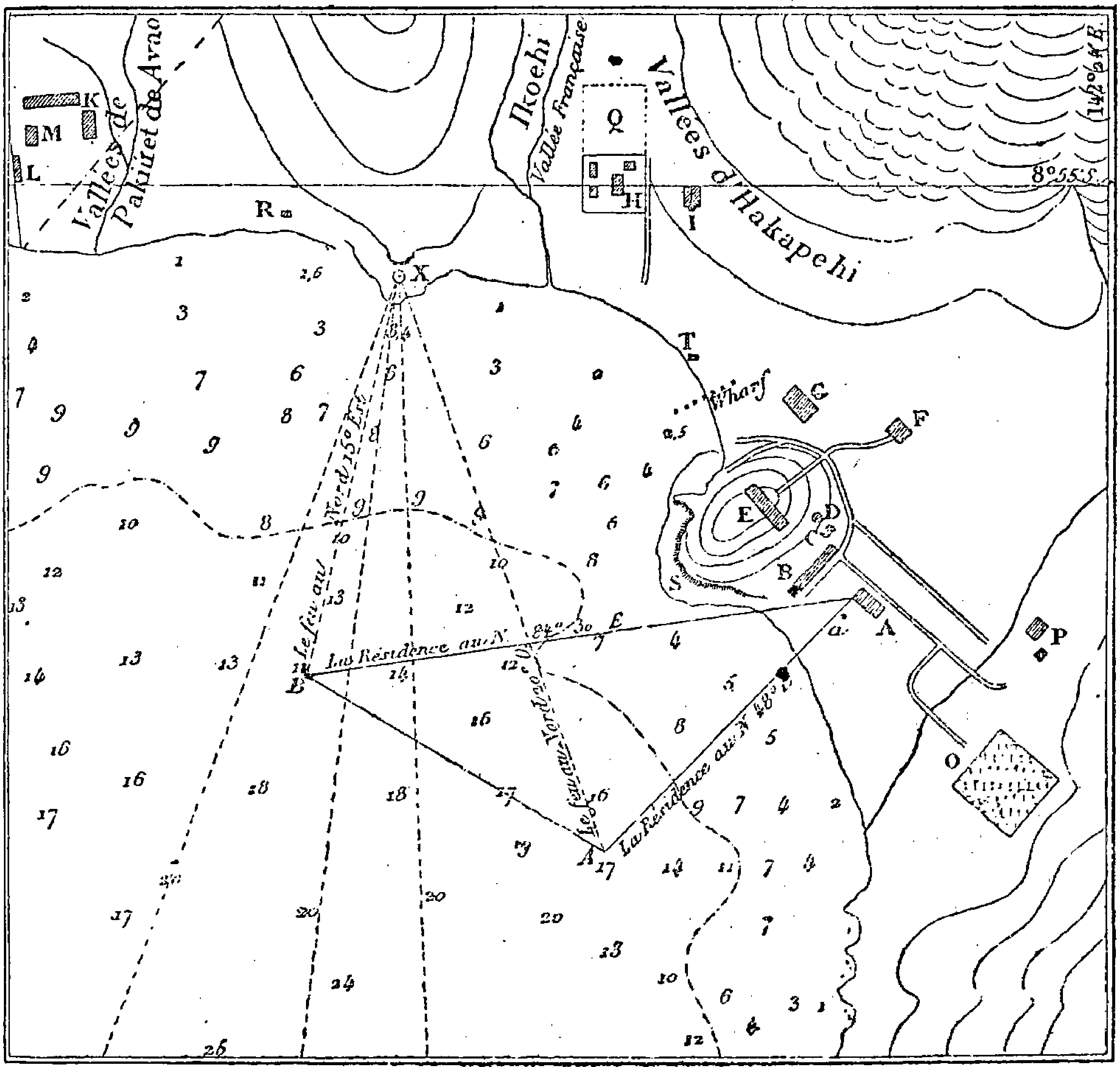

Gravé par Delamare

Le point X par la sentinelle de l'O. au N. 2° O.	Point à égale distance des 2 sentinelles et le feu au au N. 8° E.	Le point X par la pointe arquée au N. 3° O.

LÉGENDE.

A. Résidence. — *a.* Mât de pavillon. — B. Boulangerie, logement des matelots. — C. Four à briques. — D. Four à chaux. — E. Logement des troupes et de l'agent spécial, sur le fort Collet. — F. Gendarmerie, prisons, magasin de vivres. — G. Ancien magasin général. Dépôt de charbon. — H. Établissements des missionnaires. — I. Fondations abandonnées de la cathédrale. — K. Établissement des sœurs et école de filles. — L. Évêché. — M. Chapelle des sœurs. — N. Maison de la reine et tombeau de Temoana. — O. Cimetière européen. — O'. Cimetière des indigènes. — P. Poudrière et ancienne salle d'artifices. — Q. Parc aux bœufs actuel. — Q'. Parc projeté. — R. Habitation du pilote. — S. Batterie de côte garnie de huit plaques tournantes. — T. Pierre de marchand.

la chaux le bouquet de bois de fer situé au sommet de la sentinelle de l'Ouest.

A Vaitahu, il ne faut guère compter, comme point de repère, sur la ravine dite des Trois-Cocotiers, le nombre en est augmenté; il serait bon, pour s'y reconnaître, de peindre en blanc un ou deux de ces arbres.

Une pyramide blanche et un feu de 3 milles de portée sur l'emplacement du fort Halley, avec un feu de port au débarcadère, suffiront pour prendre le mouillage de jour ou de nuit.

Le jour, on mouillera dans un triangle formé par les lignes : OH joignant le fort Halley à la pointe N.-O. de l'entrée de la baie, direction du S. 45° E.; CD, ligne N. et S. avec la ravine des Cocotiers; et AF, partant du feu de port et se dirigeant au N. 73°30′ O.

La nuit, les deux directions du feu de port et du fort Halley déterminent un angle à l'intérieur duquel on pourra toujours mouiller à la sonde[1].

Ces améliorations, que nous demandons aujourd'hui et qui suffiraient, pensons-nous, pendant plusieurs années encore, nous ne les considérons que comme provisoires.

Lorsque, plus tard, la colonie aura atteint le développement que la connaissance plus exacte de ces contrées ne manquera pas de lui faire acquérir, il sera temps d'aviser à la doter des avantages que l'on trouve dans toutes nos possessions d'outre-mer.

Un wharf existe déjà dans la baie de Taiohae, un second est également amorcé sous le fort Collet dans l'Est, l'empierrement en est terminé, il ne reste plus que les pilotis et le tablier sur une longueur de 20 mètres à établir, pour avoir un débarcadère qui serait spécialement affecté aux embarcations des bâtiments de guerre et conduirait directement à la Résidence. Un wharf à Atiheu, un autre à Vaitahu, au point de débarquement actuel, seraient aussi d'une grande commodité pour les chargements et déchargements des marchandises, opérations parfois difficiles lorsque la houle est un peu forte dans ces baies.

Hydrographie. — L'hydrographie des îles Marquises a besoin d'être refaite complétement, sauf la carte de la *Vénus*, datée de 1838, et les quelques cartes de détails dressées de 1842 à 1844. Tout a été étudié

---

[1] Tous les relèvements donnés ici ne sont pas corrigés de la variation qui, en 1872, était de 5° N.-E.

par M. Jouan qui, muni d'instruments imparfaits et faute d'un personnel pouvant l'aider efficacement, n'a pu qu'esquisser à grands traits les différentes îles. Ses travaux, effectués dans des circonstances si défavorables, sont suffisants pour la navigation des caboteurs, mais ne seraient pas assez précis pour tout bâtiment, quel qu'il soit, voulant mouiller dans un des ports. Nous devons également ajouter qu'il s'est glissé quelques erreurs dans ces cartes, levées sous voiles, erreurs qui, dans certains cas, pourraient tromper des navigateurs ne connaissant pas ces parages.

Cartes anciennes. — Les premiers marins qui nous ont laissé des documents sur l'archipel ont construit des cartes d'ensemble qui s'éloignent tellement de la vérité qu'il paraît impossible de nos jours de supposer qu'elles aient été faites par des observateurs intelligents et consciencieux; les principales sont celles : de Forster, 1772, dressées d'après les renseignements du Tahitien Tupaia, qui place Nubiva dans le S.-O. de Hiva-oa; de Chanal, 1791; celles de Vancouver, 1798 (t. II, p. 94), qui attribuent aux îles de Ua-po et Nuhiva des formes entièrement de fantaisie; de l'Américain Arrow Smith, 1794, qui fait de l'archipel une ligne droite courant dans la direction du N. $1/4$ N.-O. au S. $1/4$ S.-E.[1]; enfin celle de la *Vénus* qui, malgré le soin que l'on a dû y apporter, laisse encore à désirer pour la forme générale des diverses îles.

Travaux à effectuer. — Il paraît donc nécessaire de refondre complétement le travail hydrographique de l'archipel; outre les sondages de tous les ports accessibles aux bâtiments de tout tonnage, il y aurait, et c'est là le principal, à éclairer les navigateurs sur la position de certains bancs, qui ne sont encore que soupçonnés ou du moins mal déterminés. Il faudrait bien s'assurer des limites du banc de roches signalé au Sud de Motane, déterminer exactement l'emplacement de la roche Thomasset du banc de Clarck, reconnaître ce petit banc situé dans le S.-E. de l'île Masse, et signalé en 1858 par le sieur Th. Lawson, capitaine du cutter *Peep of Day,* en 1870 par le sieur Turner, capitaine du *Nautilus,* en 1872 par le sieur Morris, qui l'a franchi avec un petit cutter; enfin s'assurer si la légende qui parle des cinq îles effondrées entre le N.-O. et le N.-E. de Nuhiva ne se rattacherait pas à

[1] Ces anciennes cartes n'ont rien qui doive nous étonner lorsqu'on songe que ce n'est que 17 ans après la découverte de Tahiti qu'on a reconnu que l'île de Moorea ne faisait pas corps avec elle.

ces deux derniers bancs et si l'on ne trouverait pas d'autres bas-fonds dans cette direction.

Une dernière étude qui resterait à faire serait de rechercher pour quelle cause tous les bâtiments venant à Taiohae du Nord-Amérique déclarent que la longitude de ce port est indiquée de 10′ trop dans l'Est. Ceci nous fut affirmé par trois bâtiments de guerre américains, un trois-mâts français et quatre baleiniers; les quatres premiers navires avaient réglé leurs montres à leur dernier point de relâche en Amérique; peut-être l'erreur vient-elle de celle qui aurait été produite sur la détermination de la longitude de la côte du continent américain.

COMMERCE.

Tout le commerce de l'archipel marquisien est réuni aux mains de quelques colons qui ramassent tous les produits des indigènes pour les expédier au dehors. Entre eux les naturels font peu d'échanges, chacun conserve son bien pour lui ou pour les commerçants; il n'y a que les cas où un Taua a mis sa science à la disposition de l'un d'eux qu'il est payé en cochons, en tapa ou en objets divers d'origine marquisienne. Les échanges avec les colons se font le plus souvent en marchandises, rarement argent comptant; lorsqu'un Kanak a besoin d'un objet de fabrication étrangère, il se rend chez le marchand, qui fait souvent crédit et qu'on paye en porcs ou en fungus; le prix de ces denrées est tout fait, il est de 30 cent. la livre anglaise de porc vivant, 55 cent. celle de fungus. Pour des achats de moindre importance, l'indigène paie en cocos sur le pied de 5 cent. pièce; mais aurait-il de l'argent, le Kanak préférera toujours le garder le plus longtemps possible et payer ses dépenses en nature, c'est que cet argent est mis précieusement en réserve soit pour l'acquisition d'une baleinière ou de ses accessoires, soit aujourd'hui pour l'achat de matériaux (planches, bardeaux, etc.) destinés à l'édification d'une maison européenne (Hae-Pareto). Cet argent est rare entre les mains des naturels, ils ne le tiennent guère que des Européens non négociants qui le leur donnent en échange de leur travail ou de quelques denrées comestibles[1].

[1] L'arrivée de bâtiments étrangers est une grande ressource pour les habitants de l'archipel: les épouses et les filles des Kanaks font alors une récolte importante qui, d'après l'usage, doit être remise intégralement entre les mains du maître, qui n'en distrait presque rien pour celle qui l'a faite.

Exportation. — Nous avons vu que les indigènes ne pouvaient, pour le moment, fournir au commerce d'exportation que le coton, les copras, le fungus (Puaika vehinehae), ou des porcs; tous ces produits sont achetés sur place par les négociants établis dans les îles, ainsi que ceux que les colons ont pu aussi récolter. Ces marchands ont, à Tahiti ou même à San-Francisco, des consignataires, auxquels ils expédient ces marchandises, soit par les courriers, soit par les rares bâtiments de passage à Taiohae; une fois ou deux par an, ils se rendent eux-mêmes à Papéiti avec leur chargement complet et en rapportent des marchandises nouvelles, soit qu'ils aient écoulé les anciennes, soit que la vue d'objets nouveaux ait fait changer la mode dans le pays.

Ces voyages durent environ trois mois; pendant ce temps d'absence, les magasins sont tenus par des hommes de confiance qui ne la méritent certainement pas toujours. Il n'y a pas d'exemple, jusqu'à présent, que des produits de la colonie aient été expédiés directement de Taiohae en Amérique; tout le commerce d'exportation passe par Tahiti. De ce dernier point, ces marchandises sont expédiées presque toutes en Amérique ou en France; par San-Francisco, le fungus est envoyé en Chine, le coton et les copras sont destinés, partie à la France par Bordeaux, partie à San-Francisco.

Importation. — Les objets d'importation sont tellement divers, qu'il est impossible d'en donner une nomenclature même abrégée; le proverbe: « Tout nouveau, tout beau », paraît avoir été fait pour le Kanak: il lui suffit de voir quelque chose qu'il n'a jamais vu pour le désirer, et il n'a pas de cesse qu'il ne l'ait acheté, quel qu'en soit le prix. Aussi, tout négociant qui voudrait se livrer à une importation quelconque sera-t-il sûr de réussir dans sa spéculation s'il apparaît avec un objet inconnu jusque-là aux naturels. Quoi qu'il en soit, les étoffes d'indienne et de mousseline, les liqueurs fortes, les étoffes blanches grande largeur, les chapeaux et les parapluies sont toujours fort appréciés, pourvu que les modes en soient souvent changées.

Le chiffre des exportations pouvait, en 1874, être estimé à une valeur de 100,000 fr. environ pour les produits du pays; les importations donnaient un chiffre à peu près équivalent, mais cependant un peu inférieur. Pour une colonie qui était encore, en 1869, à charge au service local, on peut dire, sans exagération, que le progrès a été sensible depuis cette époque.

Droit de 10 *p.* 100. *Ses inconvénients.* — La plus grande source de

recettes des îles Marquises est, sans contredit, le résultat des diverses contributions établies dans le pays. En dehors des contributions mobilières et personnelles, on doit compter sur les droits d'entrée des marchandises d'importation. Ces droits, établis en 1873 pour toutes les possessions françaises de l'Océanie, sont de 10 p. 100 *ad valorem* de toutes les marchandises introduites, sauf les liquides alcooliques en bouteilles qui, quelle que soit leur valeur, sont frappés d'un impôt de 50 cent. le litre. Ces droits, pour une introduction de 80,000 ou 100,000 fr. de matières diverses, donnent donc en moyenne un revenu de 8,000 à 10,000 fr. par an.

Cet impôt considérable frappant toute marchandise d'importation, *de quelque provenance qu'elle soit*, nous paraît avoir eu sa raison d'être pour les États du Protectorat : Tahiti-Moorea, Tuamotu, Tubuai, etc. ; mais pour les Marquises, qui sont en réalité pays français, nous le croyons exagéré, du moins en ce qui concerne les marchandises françaises.

En effet, à prix égal dans les pays producteurs, les produits américains sont généralement inférieurs en qualité aux produits français. Le fret des premiers pour les Marquises est de 30 à 40 fr. le tonneau ; celui des seconds de 100 à 130 fr., soit le triple. Il s'ensuit naturellement qu'il y a avantage pour le négociant à introduire des marchandises de qualités médiocres plutôt que d'autres d'une qualité évidemment supérieure, mais qui ne lui rapporteraient pas un égal profit. Les produits français tomberont donc devant les produits américains, parce que la concurrence permettra toujours aux seconds d'être vendus à meilleur marché que les premiers. En un mot, le commerce métropolitain devra en toute occasion s'effacer complètement devant le commerce étranger.

Si, au contraire, ce droit de 10 p. 100 n'était pas, aux Marquises, applicable aux marchandises de France *munies de certificats d'origine*, on pourrait facilement livrer sur la place, à un prix égal à celui des produits étrangers, ceux de qualité supérieure de provenance française. Notre commerce y gagnerait et les acheteurs également.

Lorsque la vaste plantation d'Atimaono prit naissance, ses gérants obtinrent facilement, quoique étrangers, la franchise d'entrée pour toutes leurs marchandises et un dégrèvement de patente pour une période de 20 ans.

Sans pousser aussi loin nos prétentions, il nous paraîtrait juste, si l'on veut favoriser les colons et le commerce français, de réduire les

droits d'entrée en ce qui concerne les produits métropolitains, si mieux on n'aime augmenter ceux qui frappent les produits étrangers. Ce n'est qu'une balance juste que nous demandons à établir de manière à ne pas favoriser un commerce plutôt que l'autre, mais en accordant à l'un comme à l'autre une égale chance de réussite. On peut être certain que, dans ce cas, tout objet provenant de France sera plus recherché, à prix égal, que le même confectionné en Amérique. Le fret de San-Francisco étant à celui de France comme 1 est à 3, il suffirait de frapper les produits divers à l'entrée dans des proportions analogues pour établir entre les deux commerces un juste équilibre. Dans de semblables conditions, chaque nation aurait pour ainsi dire sa spécialité : à l'Amérique les bois, les farines, les viandes et poissons salés en barils, les mélasses et les sucres, les fers; à la France, les étoffes, la bimbeloterie, la mercerie, l'article de Paris, en un mot, tout ce qui est frappé du cachet particulier de goût et de variété, que l'on ne rencontre que dans nos produits nationaux, et que les acheteurs préféreraient de beaucoup à ce qui est offert aujourd'hui à leur choix.

COLONISATION.

Nous avons parlé, déjà, dans un chapitre précédent, de la colonisation de l'archipel des Marquises; nous avons suffisamment établi, croyons-nous, les avantages qu'y trouveraient les nouveaux arrivants. Matériaux de construction en abondance, climat salubre, vie facile et travail lucratif, voilà ce que le pays offre tout d'abord aux colons qui viendraient s'y établir. (Nous entendons, bien entendu, des colons actifs, sobres et industrieux.) On parle beaucoup, dans une certaine classe, des émigrations en Amérique. Combien de désillusions ont rencontré ces malheureux émigrants? Combien ont réussi? Le nombre n'en est pas grand, et pour un qui, après mille traverses, est arrivé à se faire une position aisée, 100 ont perdu leur temps, leur argent et leur santé. Et encore faut-il tenir compte des mœurs, qui ne sont plus celles de la patrie, du sol, et des lois qui ne sont pas les mêmes. Tout près de là, au contraire, à quinze jours de San-Francisco, on trouve un pays essentiellement français, où l'on peut conserver ses habitudes européennes sans être froissé par son entourage et en restant toujours soumis aux mêmes lois, aux mêmes règles que celles de la métropole.

Canal de Panama. — Nous pensons que le percement de l'isthme de Panama est appelé à donner un développement sérieux à l'archipel. Il suffit, en effet, de consulter les cartes pour s'apercevoir que c'est le point central de la navigation à vapeur entre Panama et l'Australie; à égale distance de l'isthme et de la Nouvelle-Calédonie, Taiohae est sur la ligne la plus courte à parcourir. Son port offre toutes les garanties de sûreté désirables; on y trouverait facilement des emplacements pour y établir les parcs et les ateliers nécessaires à toute station intermédiaire de paquebots. L'entrée de Papéiti n'offre pas toutes les commodités que présente Taiohae, et, la nuit surtout, un grand navire n'évoluera pas avec la même assurance qu'à Nuhiva.

Lorsqu'il fut question, en 1867, de l'établissement d'une ligne française de paquebots entre Panama et l'Australie, on a été chercher dans le Sud de Tahiti, à 200 lieues environ, une petite île, un rocher plutôt, appelée Rapa [1]; ce point avait été jugé bon pour en faire une escale pour les transpacifiques.

Taiohae nous paraît être un point intermédiaire mieux situé et offrant les avantages les moins discutables à une compagnie de vapeurs transpacifiques. Le jour où une décision conforme à nos désirs sera prise, il faudra être prêt; alors il sera de toute nécessité que la colonie ait déjà acquis une importance suffisante pour justifier le choix que l'on en aura fait et pouvoir profiter des nouveaux moyens mis à sa disposition pour étendre ses importations et exportations. C'est pour cela qu'il faut coloniser, dès aujourd'hui, un pays qui ne demande qu'à récompenser les travailleurs par le développement rapide de ses productions et de son commerce.

Dans le cas où la solution que nous proposons serait admise par les compagnies maritimes, le service de Tahiti se ferait par un vapeur de petites dimensions qui, en dix jours de navigation, peut effectuer les voyages d'aller et retour entre les deux archipels. La traversée d'aller se fera toujours à la voile, celle de retour à la vapeur, si le bâtiment est pressé de retourner à Taiohae.

P.-E. Eyriaud des Vergnes,
Lieutenant de vaisseau.

[1] Ne pas confondre Rapa avec Rapa-nui qui est le nom indigène de l'île de Pâques.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Nancy. — Imprimerie de Berger-Levrault et Cie.